

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	iii
REMERCIEMENTS	v
TABLE DES MATIÈRES	vii
LISTE DES TABLEAUX.....	x
LISTE DES FIGURES	xi
LISTE DES CARTES.....	xii
LISTE DES ABRÉVIATIONS	xiii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 - HISTORIOGRAPHIE, CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE	5
1. Bilan de la littérature.....	5
1.1 Débat historiographique : une union, deux histoires	7
1.2 Un intérêt centré sur les causes et les objectifs de la formation de l'Église Unie	10
1.3 Le potentiel quasi inexploré des études à l'échelle locale.....	14
2. Problématique.....	16
2.1 Un renouvellement des questionnements à partir de l'historiographie	16
2.2 Principaux concepts : organisation religieuse, élites confessionnelles autorité et agentivité.....	19
3. Terrain d'enquête et périodisation.....	23
4. Sources et méthodologie.....	26
4.1 Les procès-verbaux et les publications officielles des confessions	26
4.2 Le journal local	28
4.3. La correspondance des groupes pro et anti-union	30

CHAPITRE 2 - LES ÉGLISES LOCALES DANS LA STRUCTURE CONFESSIONNELLE : UNE AUTONOMIE CIRCONSCRITE AUX ENJEUX LOCAUX	32
1. Les stratégies de gouvernance et leurs effets sur la centralisation des confessions	36
1.1 Le rôle des conseils supra-locaux : appareil hiérarchique ou lieu de collaboration	36
1.2 Des instances nationales toutes-puissantes	39
1.3 La contribution essentielle des conseils intermédiaires	42
1.4 Envisager la centralisation à partir de la structure hiérarchique et administrative : une démarche imparfaite.....	44
2. L'autorité indéniable des congrégations sur les affaires locales	45
2.1 L'église locale : une microstructure complexe.....	46
2.2 Quelques indicateurs de l'autonomie congrégationnelle.....	55
 CHAPITRE 3 - LE RÔLE DE SECOND ORDRE DES ÉGLISES LOCALES DANS L'ÉLABORATION ET L'ADOPTION INITIALE DU PROJET D'ÉGLISE UNIE (1902-1915)	65
1. Le projet d'une élite : la <i>Basis of Union</i> (1902-1911)	68
1.1 Les travaux en vase clos du <i>Joint Committee on Church union</i>	69
1.2 L'entérinement par les instances supra-locales : une décision non unanime.....	73
2. Les référendums de 1910, 1912 et 1915 : la consultation des églises locales aux conditions des juridictions nationales	77
2.1 La prédominance de la position pro-union des instances supérieures	78
2.2 Les Sherbrookoïses : un public relativement passif.....	81
2.3 Les questions référendaires : un obstacle à l'expression de l'opinion populaire	84
2.4 Des référendums qui suscitent peu la participation populaire	87
 CHAPITRE 4 LA CONTROVERSE PRESBYTÉRIENNE (1923-1925) : SOURCE DE L'ENGAGEMENT SANS PRÉCÉDENT DES ÉGLISES LOCALES	92
1. Un débat national transposé sur la scène locale	94
1.1 À l'aube de la <i>General Assembly</i> de juin 1923 : la tension monte	95
1.2 Automne et hiver 1924 : mise en sourdine du débat	100
1.3 Mars à Juillet 1924 : reprise des hostilités et saga parlementaire.....	109
2. Le vote de 1925 : une autonomie marquée pour St. Andrew's	113
2.1 « The fight here is getting very hot » : les acteurs du débat	114
2.2 La décision collective des membres et le choix individuel des fidèles	123

CONCLUSION	130
BIBLIOGRAPHIE	135

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Synthèse de la composition des instances administratives de la <i>Methodist Church, Canada</i> et de la <i>Presbyterian Church in Canada</i> selon l'étendue de leur juridiction	38
TABLEAU 2	Répartition, en pourcentage, des membres des conseils directeurs des trois églises sherbrookoises en fonction du nombre total d'années où ils ont été en poste entre 1910 et 1924	53
TABLEAU 3	Répartition des 30 lettres ouvertes au sujet de l'Église Unie publiées par le <i>Sherbrooke Daily Record</i> selon la provenance de l'auteur et la date de publication.....	121

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1	Nombre total de lettres ouvertes au sujet de l'Église Unie publiées par le <i>Sherbrooke Daily Record</i> entre janvier 1923 et février 1925.....	122
----------	---	-----

LISTE DES CARTES

CARTE 1	Emplacement des églises protestantes de Sherbrooke en 1916.....	61
---------	---	----

LISTE DES ABRÉVIATIONS

BAnQ-VM	Bibliothèque et Archives nationales du Québec - Centre d'archives du Vieux-Montréal
CCU	<i>Committee on Church Union (Toronto)</i>
CIEQ	Centre interuniversitaire d'études québécoises
CRCE	Centre de ressources pour l'étude des Cantons-de-l'Est
CUC	<i>Church Union Committee (Québec)</i>
JCCU	<i>Joint Committee on Church Union</i>
PCA	<i>Presbyterian Church Association</i>
PCCA	<i>The Presbyterian Church in Canada Archives</i>
PWL	<i>Presbyterian Women's League</i>
UC	<i>Union Committee</i>
UCCAT	<i>United Church in Canada Archives in Toronto</i>

INTRODUCTION

L'Église Unie du Canada naît le 10 juin 1925 de la fusion de trois confessions protestantes : les méthodistes, les congrégationalistes et la majorité des presbytériens. Le tout donne naissance à une vaste Église¹ qui compte deux fois plus de fidèles que les anglicans, faisant d'elle la confession protestante la plus importante au pays². Cette initiative entraîne une transformation majeure du paysage religieux canadien, puisqu'elle touche, de près ou de loin, plus de 30 000 congrégationalistes, 1,1 million de méthodistes et 1,4 million de presbytériens³. L'organisation qui résulte de cette union est une toute nouvelle Église dont la doctrine, le mode d'administration et la tradition culturelle sont inspirés de ceux des trois confessions qui l'intègrent. Il ne s'agit donc pas d'un simple regroupement administratif ni d'une absorption de deux confessions minoritaires par une plus influente : les groupes religieux qui s'y joignent cessent complètement d'exister et laissent derrière eux tout élément distinctif.

¹ Tout au long de ce mémoire, nous emploierons le terme « église » avec une majuscule pour désigner la communauté des chrétiens au sens large et « l'ensemble des fidèles ou un groupe constituant une entité administrative ». La minuscule fera référence aux lieux physiques où le culte est pratiqué ainsi qu'aux groupes formés par les fidèles qui s'assemblent au même bâtiment pour pratiquer leur foi. Office québécois de la langue française, « Église », *Banque de dépannage linguistique*, [En ligne] http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=1284, mise à jour en 2002, page consultée le 23 février 2016.

² C.T. McIntire, « Unity among Many: The Formation of The United Church of Canada, 1899–1930 », dans Don Schweitzer (dir.), *The United Church of Canada: A History*, Waterloo (Ontario), Wilfrid Laurier University Press, 2012, p. 5.

³ Ces chiffres sont tirés des données publiées du recensement de 1921. Les effectifs des anglicans sont alors à peu près égaux aux presbytériens tandis que ceux des catholiques atteignent 3,3 millions. Neil Semple, *The Lord's Dominion: The History of Canadian Methodism*, Montreal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 1996, p. 182.

Ce projet d'envergure s'inscrit dans une logique relativement complexe à circonscrire et dont les facteurs sont multiples⁴. Sans entrer ici dans le détail, soulignons que la création de l'Église Unie est le fruit d'une volonté marquée chez divers groupes protestants au tournant du XX^e siècle de réduire les divisions entre eux et de favoriser la collaboration interconfessionnelle⁵. Le tout s'ancre dans une tradition de coopération qui s'était développée à de nombreux endroits dans le monde protestant au XIX^e siècle⁶. Si la plupart des Églises adhèrent à l'idée selon laquelle un rapprochement est souhaitable, la forme que celui-ci doit prendre est loin de faire l'unanimité. Certains individus croient que la simple coopération entre les confessions est suffisante tandis que d'autres souhaitent voir les Églises se regrouper plus formellement, que ce soit sous une fédération ou dans une organisation intégrée.

Dans le cas qui nous intéresse, l'union interconfessionnelle est l'option unanimement privilégiée dès la proposition du projet entre 1902 et 1904. Cela dit, les étapes seront nombreuses pour arriver à un consensus sur les caractéristiques de la nouvelle Église, garantir l'encadrement législatif suffisant à sa création et, surtout, obtenir l'appui des trois confessions pour aller de l'avant et concrétiser le projet. Les discussions et les principaux événements qui précèdent l'inauguration de l'Église Unie ont abondamment été étudiés par la communauté historique, mais la plupart des travaux

⁴ Pour davantage de détails sur le sujet, voir la section 1.2 du chapitre 1.

⁵ Claris Edwin Silcox, *Church union in Canada: its causes and consequences*, New York, Institute of Social and Religious Research, 1933, p. 70.

⁶ Henry Renaud Turner Brandreth, « Approaches of the Churches Towards Each Other in the Nineteenth Century », dans Ruth Rouse et Stephen Charles Neill (dirs.), *A History of the Ecumenical Movement (1517-1948)*, Philadelphia, The Westminster Press, 1967, p. 306.

ont essentiellement abordé le sujet à l'échelle nationale⁷. Ils ont surtout décrit les actions posées par les protagonistes qui appartenait à l'élite confessionnelle⁸ et qui ont exercé une vaste influence sur l'ensemble du processus. Tout bien considéré, l'historiographie sur la formation de l'Église Unie possède un angle mort notable : l'expérience des églises locales et des fidèles. En effet, on a négligé de documenter dans quelle mesure les quelques 9 480 congrégations⁹ concernées ont été sollicitées pour contribuer à l'élaboration du projet et à quel point elles ont influencé les décisions prises par les autorités des confessions.

Ce mémoire propose de répondre à ces questions en identifiant le rôle des églises locales dans la formation de l'Église Unie du Canada entre 1902 et 1925 à partir d'une étude de cas des trois congrégations de la ville de Sherbrooke : la *Plymouth Congregational Church*, la *St. Andrew's Presbyterian Church* et la *Trinity Methodist Church*. En considérant les trois confessions auxquelles appartiennent ces églises en tant qu'organisations, notre démarche documentera les rapports de pouvoir qui sont à l'œuvre entre les diverses instances qui les composent. Nous montrerons ainsi que les églises sherbrookoises ont surtout constitué des lieux de diffusion des initiatives élaborées par les élites confessionnelles ayant autorité sur elles. Les caractéristiques constitutionnelles des congrégationalistes, des méthodistes et des presbytériens, font en

⁷ Tout au long de ce mémoire, l'adjectif « national » est employé dans le sens de « canadien ». Il fait référence à ce qui concerne l'ensemble du pays en tant qu'entité géopolitique et non à quelque chose qui est relatif à un groupe d'individus qui s'identifie comme une nation. Cette distinction est la nôtre, car elle n'est pas effectuée par les Églises que nous étudions ni par l'historiographie anglophone.

⁸ L'expression « élite confessionnelle » sert ici à désigner les individus, clercs ou laïques, qui siègent aux instances supra-locales des confessions. Pour une description plus détaillée de ce concept, voir la section 2.2 du chapitre 1.

⁹ Précisions que le terme « congrégation », utilisé dans un contexte protestant, fait référence à une communauté locale de croyants. Il sera donc ici employé de manière interchangeable avec le mot « église ».

sorte que la quasi-totalité des étapes nécessaires à la concrétisation du projet a échappé aux fidèles. Ce n'est qu'en prenant la décision d'intégrer ou non leur église locale à l'Église Unie en 1925 que les membres des églises Plymouth et St. Andrew's exercent une autorité et une agentivité. Le tout ne se réalise pas sans tension chez les presbytériens puisque leurs autorités nationales estiment que « The Church is not a vast democracy where everything is decided by popular vote¹⁰. »

Le premier chapitre présentera d'abord un bilan de la littérature ainsi qu'un cadre théorique qui exposeront la manière dont notre problématique entre en dialogue avec l'historiographie et définiront les principaux concepts sur lesquels s'appuie notre travail. Nous justifierons ensuite la périodisation retenue ainsi que le choix de Sherbrooke comme terrain d'étude et nous décrirons la documentation à partir de laquelle nous effectuons notre analyse. Afin de contextualiser l'argumentaire du mémoire, le chapitre 2 détaillera la structure hiérarchique des trois confessions. Nous y mettrons en relief que la distribution de l'autorité au sein de ces organisations est telle que les congrégations locales disposent rarement d'une influence sur les décisions qui transcendent leur stricte juridiction locale.

Le troisième chapitre démontrera de quelle façon le tout conditionne les premières étapes d'élaboration du projet d'union entre 1902 et 1915. Que ce soit lors de l'adoption de la confession de foi et de la constitution de la future Église Unie ou au moment de soumettre ce document aux fidèles, les élites confessionnelles occupent un

¹⁰ La *General Assembly* de 1924 cite le théologien Charles Hodge qui a œuvré au séminaire de Princeton (États-Unis) au XIX^e siècle. Resolutions re Church Union, Presbyterian General Assembly, p. 11, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

rôle de premier ordre. Le chapitre 4 portera sur la controverse houleuse qui accompagne la concrétisation du projet entre 1923 à 1925. Les camps pro et anti-union qui exercent leur influence partout au pays s'affrontent à Sherbrooke dans le cadre d'un vif débat public au terme duquel l'église St. Andrew's tient un référendum, témoignant ainsi de la participation marquée des églises locales dans les dernières étapes du projet.

CHAPITRE 1

HISTORIOGRAPHIE, CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE

1. BILAN DE LA LITTÉRATURE

Le processus de formation de l'Église Unie du Canada est l'un des événements du protestantisme canadien qui a le plus suscité l'attention des historiens canadiens depuis les 80 dernières années¹. Cette union interconfessionnelle d'envergure nationale, qui était parmi les premières initiatives du genre à l'échelle mondiale², est un vaste phénomène que plusieurs générations de chercheurs ont tenté de cerner. L'ampleur sans précédent de ce projet, la complexité des étapes qui ont mené à sa concrétisation et la vive controverse par laquelle il s'est soldé du côté des presbytériens ont notamment contribué à en faire un sujet d'intérêt. Une littérature scientifique plutôt abondante et aux approches variées s'est ainsi constituée au fil des années.

Malgré tout, cet objet de recherche présente encore plusieurs angles morts. La question de l'union a retenu l'attention des chercheurs presque exclusivement au Canada anglais. Les contributions francophones sont donc quasi inexistantes et l'expérience

¹ La première étude est parue en 1933 et la dernière, en 2014. Nous excluons ici tous les ouvrages qui ont été publiés pendant la controverse au sujet de l'union ou peu après, et qui visaient explicitement à favoriser la cause unioniste ou anti-unioniste. Nous considérons ces documents en tant que sources primaires.

² L'Église Unie du Canada créée en 1925 a été précédée par la *Evangelische Kirche in Preussen* en 1817, la *South India United Church* en 1908 et la *United Church of India, North* en 1924. McIntire, « Unity among Many », p. 14.

vécue par les protestants au Québec n'a jamais été abordée³. De plus, la création de l'Église Unie n'a que très rarement été abordée à l'échelle des églises locales, et aucun auteur n'a envisagé leur contribution en tenant compte des caractéristiques propres au fonctionnement interne des confessions. La démarche que nous poursuivons dans le cadre du présent mémoire propose de contribuer à l'avancement des connaissances en palliant ces lacunes.

Jusqu'à la fin des années 1960, les auteurs qui se sont intéressés à l'union ont mis l'histoire de l'Église au service de la théologie⁴ et ils ont fait ressortir les points positifs de ce projet afin d'en faire l'éloge. L'histoire religieuse s'est par la suite professionnalisée à mesure que les chercheurs pouvaient s'appuyer sur une formation universitaire supérieure en histoire⁵. Ceux-ci ne cherchaient plus à glorifier le caractère œcuménique de l'Église Unie, mais plutôt à documenter l'élaboration et la réalisation de ce projet. Leurs travaux ont surtout décrit les décisions institutionnelles ayant mené à l'union et se sont souvent circonscrits à une seule des trois confessions. Depuis les années 1990, les méthodes développées par l'histoire sociale ont inspiré quelques chercheurs à mettre en lumière l'expérience vécue par les fidèles et à cerner les facteurs qui ont influencé leur prise de position quant à l'union. La plupart des travaux plus récents se distinguent également par leur souci d'éviter de prendre part au débat

³ Des quelque 35 références consultées pour la réalisation de ce bilan historiographique, un seul court article rédigé en français a pu être identifié. Fanny Garber, « La fondation de l'Église Unie du Canada : de l'évangélisation à la mission de la Parole », *Scriptura : Nouvelle Série*, vol. 7, n°2, (2005), p. 143-153.

⁴ Paul Laverdure, « Tendances dominantes de l'historiographie religieuse au Canada anglais, 1979-1988 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 42, n°4, (1989), p. 580.

⁵ John S. Moir, « Coming of Age, but Slowly: Aspects of Canadian religious historiography since Confederation », *Canadian Catholic Historical Association Study Sessions*, n° 50, (1983), p. 93.

historiographique à savoir si la formation de l'Église Unie doit être conçue comme une union ou plutôt comme un schisme.

1.1 Débat historiographique : une union, deux histoires

Cette question litigieuse provient d'une divergence d'opinions qui remonte à la controverse survenue au moment de l'élaboration de l'Église Unie. D'un côté, les unionistes affirment que l'Église presbytérienne du Canada poursuivra son existence dans l'Église Unie. Ceux qui s'opposent à ce projet sont des dissidents puisqu'ils refusent de se plier à la décision prise par la majorité des presbytériens, selon un processus conforme aux règlements internes de leur institution, de faire entrer leur Église dans cette union interconfessionnelle. Pour leur part, les anti-unionistes croient plutôt qu'ils sont les vrais gardiens du presbytérianisme et que les dissidents sont en fait les unionistes. Ils estiment que les autorités de leur Église ne sont pas habilitées à décréter que cette dernière participe à l'union sans avoir, au préalable, l'appui de la quasi-totalité des fidèles. À leurs yeux, l'Église presbytérienne du Canada subit un schisme au terme duquel environ les deux tiers de ses membres la quittent pour intégrer l'Église Unie. L'historiographie reprend, à quelques nuances près, cette opposition. Selon Phyllis D. Airhart, on peut même affirmer qu'il existe deux histoires de l'union⁶. Alors que certains auteurs la célèbrent comme un triomphe de l'unité religieuse canadienne, d'autres déplorent qu'elle ait entraîné une terrible division dans l'Église presbytérienne.

⁶ Phyllis D. Airhart, *A Church with the Soul of a Nation: Making and Remaking the United Church of Canada*, Montreal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 2014, p. 63.

Dans *The Canadian Experience of Church Union*⁷, John Webster Grant plaide ouvertement en faveur de l'union et avance qu'il s'agissait d'un ambitieux projet pour mener à bien la mission de l'Église, au sens théologique de rassemblement du peuple de Dieu, au Canada. Quelques thèses qui remontent aux années 1950 et 1960 font aussi l'apologie de l'Église Unie. Elles insistent sur l'unité accrue rendue possible par cette initiative œcuménique et condamnent ceux et celles qui ont fait le choix de ne pas s'y joindre⁸. Les ouvrages produits depuis les années 1970 sont plus nuancés, mais ils contribuent tout de même au débat. En fait, de nombreux textes décrivent la formation de l'Église Unie selon la perspective des unionistes et omettent d'indiquer que les anti-unionistes ne se percevaient pas comme des dissidents⁹.

La position des presbytériens ayant refusé l'union n'est toutefois pas en reste dans l'historiographie. Elle est notamment défendue par N. Keith Clifford dans *The Resistance to Church Union in Canada*¹⁰. Ce livre entièrement consacré à une analyse approfondie de la controverse survenue chez les presbytériens a fait école puisqu'il s'agit de la première étude publiée à ce propos. Clifford y explique que les anti-unionistes ont eu pour objectif principal de préserver leur Église en tant

⁷ John Webster Grant, *The Canadian Experience of Church Union*, London, Lutterworth Press, 1967, 106 p.

⁸ John M. Buck, *The "Community Church" and Church Union: A Study of the Nature of the "Community Church" and its Contribution to Church Union in Canada*, M.Th. (Divinity), Université McGill, 1961, 108 p. ; Edgar F. File, *A Sociological Analysis of Church Union in Canada*, Ph. D., Boston University, 1961, 275 p. ; George M. Morrison, *"The United Church of Canada": Ecumenical or Economical Necessity ?*, B.D. (Divinity), Emmanuel College (Toronto), 1956, 136 p.

⁹ Barry Cahill *et al.*, *The Blue Banner: The Presbyterian Church of Saint David and Presbyterian Witness in Halifax*, Montreal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 2008, p. 9.

¹⁰ N. Keith Clifford, *The Resistance to Church Union in Canada, 1904-1939*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1985, 274 p.

qu'institution. Les auteurs de *The Blue Banner*¹¹, une monographie sur une église presbytérienne d'Halifax, vont plus loin en affirmant que cette lutte visait à sauvegarder une expression authentique de l'Église, au sens ecclésiologique, face aux unionistes dont le projet menaçait de la détruire. Pour eux, la création de l'Église Unie est un processus ayant causé une perturbation ainsi qu'une rupture au sein de l'Église presbytérienne du Canada.

Cela dit, cette tendance à la subjectivité ne semble pas avoir touché l'ensemble des chercheurs. La position des deux camps est effectivement présentée de façon assez neutre par quelques travaux plus récents, mais aussi par une œuvre phare : *Church union in Canada : its causes and consequences*¹². Dans cet ouvrage, Claris Edwin Silcox, un pasteur congrégationaliste, examine en détail le contexte et les événements qui ont mené à la formation de l'Église Unie. Une grande part des interprétations et des faits qu'il avance sont d'ailleurs encore reconnus comme exacts de nos jours. Il y tient des propos très nuancés, mentionne que la création de cette nouvelle église est à la fois une union et un schisme et circonscrit son plaidoyer en faveur de l'Église Unie dans un chapitre distinct à la toute fin du texte. Il existe donc des études qui se démarquent par leur neutralité, mais l'approche partielle adoptée par plusieurs auteurs constitue un élément déterminant et incontournable de la production historiographique au sujet de l'union.

¹¹ Cahill *et al.*, *The Blue Banner*.

¹² Silcox, *Church union in Canada*.

1.2 Un intérêt centré sur les causes et les objectifs de la formation de l'Église Unie

Bien qu'elle soit profondément divisée par un vif débat, cette historiographie renferme tout de même des points de convergence. À vrai dire, la plupart des chercheurs ont opté pour des objectifs de recherche similaires : identifier les causes et les buts derrière ce projet d'union interconfessionnelle ainsi que les raisons pour lesquelles une partie des presbytériens s'y est opposée. Seuls quelques articles et mémoires de maîtrise s'écartent de cette tendance générale. Ils analysent les réseaux d'influence qui soutiennent ou s'opposent au projet¹³; la controverse politique entourant l'adoption de la loi qui sanctionne l'Église Unie¹⁴; les enjeux identitaires chez les presbytériens¹⁵; ainsi que le processus de changement structurel par lequel les trois confessions sont parvenues à l'union¹⁶. Le reste de la production scientifique ne traite pas pour autant de problématiques complètement homogènes. Par contre, la question centrale demeure la même : par quoi s'expliquent l'élaboration et l'aboutissement de l'union?

Un premier ensemble de travaux décrit le contexte intellectuel, social et religieux à l'intérieur duquel l'Église Unie a pris forme, et identifie les éléments qui ont été propices à son émergence. De nombreux historiens se prononcent à ce sujet, mais

¹³ Douglas F. Campbell, « A Group, a Network and the Winning of Church Union in Canada: A Case Study in Leadership », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 25, n° 1 (1988), p. 41-66 ; Douglas F. Campbell, « Ecumenists and entrepreneurs: A study of coalition leadership », *Journal of Canadian Studies*, vol. 27, n° 3 (1992), p. 28-47 ; Roberta Clare, « The Role of Women in the Preservation of the Presbyterian Church in Canada: 1921-28 », dans William Klempa (dir.), *Burning Bush and a Few Acres of Snow*, Ottawa, Carleton University Press, 1994, p. 259-277 ; Jack Schoeman, *Ephraim Scott and Church Union*, M.A. (History), Queen's University, 2000, 142 p.

¹⁴ Ross D. Fair, « "Fraught With All Sorts of Dangers": Church, State, Politics, and the United Church of Canada Act, 1924 », *Journal of the Canadian Historical Association*, vol. 14, n° 1 (2003), p. 193-230.

¹⁵ R.J. Graham Kennedy, *The Question of Identity in The Presbyterian Church in Canada, 1900 to 1925*, M.Th., Knox College, 1984, 279 p.

¹⁶ Megan Ashcroft, *Social Drama and Sentiments of Affinity and Estrangement in the Construction of Canadian Identity: The Formation of The United Church of Canada*, M.A. (Religious Studies), University of Regina, 2010, 78 p.

John M. Buck¹⁷, Fanny Garber¹⁸, Kenneth Wayne Gunn-Walberg¹⁹ et Burkhard Kiesekamp²⁰ en font leur principal objet de recherche. Ils soutiennent que l'union a pris naissance dans un climat de collaboration interconfessionnelle accrue entre les organismes missionnaires nationaux et les églises locales des trois confessions au tournant du XX^e siècle. Étant donné qu'elles ont choisi de travailler de concert en mettant de l'avant leurs points communs plutôt que leurs dissemblances, le confessionnalisme leur serait progressivement apparu comme inutile et indésirable.

La grande majorité des ouvrages se consacrent cependant aux causes plus immédiates et, parallèlement, aux objectifs de la formation de l'Église Unie. Puisque le but de cette section n'est pas d'exposer le propos de l'ensemble de ces textes, examinons plutôt la synthèse qu'en font les deux plus récentes publications portant sur l'histoire de l'Église Unie : *A Church with the Soul of a Nation : Making and Remaking the United Church of Canada*²¹ et *The United Church of Canada : A History*²². D'abord, ces monographies montrent que l'union était conçue comme un outil pour mettre fin aux divisions confessionnelles afin de créer une Église qui favoriserait l'accomplissement de l'œuvre divine au Canada et l'avènement du Royaume de Dieu sur terre. Elles supposent aussi que l'intensification de l'immigration non protestante a fait naître une volonté chez les unionistes de construire une identité nationale forte et d'assurer le maintien d'un

¹⁷ Buck, *The "Community Church" and Church Union*.

¹⁸ Garber, « La fondation de l'Église Unie du Canada ».

¹⁹ Kenneth Wayne Gunn-Walberg, *The Church Union Movement in Manitoba 1902-1925: A Cultural Study in the Decline of Denominationalism within the Protestant Ascendancy*, Ph.D. (History), University of Guelph, 1971, 366 p.

²⁰ Burkhard Kiesekamp, *Community and Faith: The Intellectual and Ideological Bases of the Church Union Movement in Victorian Canada*, Ph. D. (History), University of Toronto, 1974, 331 p.

²¹ Airhart, *A Church with the Soul of a Nation*.

²² McIntire, « Unity among Many », p. 3-37.

consensus protestant au Canada anglais. Pour ce faire, ceux-ci estimaient qu'il était nécessaire de former une institution religieuse capable d'exercer une influence politique pour assurer la pérennité du caractère chrétien de la nation, qu'ils associaient exclusivement à un éthos anglo-protestant. De plus, Phyllis D. Airhart et C.T. McIntire croient que l'Église Unie visait à consolider les ressources nécessaires pour mettre de l'avant des programmes d'aide permettant de maintenir l'ordre social. Cette initiative avait été rendue nécessaire en raison de l'accentuation des problèmes sociaux causés par l'urbanisation et l'industrialisation depuis la fin du XIX^e siècle. Ils soutiennent finalement que l'union était une stratégie pour mettre fin à la compétition entre les confessions qui avait notamment mené à l'érection d'un trop grand nombre d'églises dans l'Ouest canadien comparativement aux besoins réels de la population. On espérait ainsi enrayer le gaspillage de ressources qui s'en suivait et investir les surplus dégagés pour combler les besoins des églises en difficulté financière.

Les recherches ayant pour objet principal les raisons de l'opposition de certains presbytériens se font moins nombreuses et apparaissent plus tardivement²³, au cours des années 1980. En dehors de *The Resistance to Church Union in Canada*, seuls quelques articles et un mémoire de maîtrise y sont exclusivement consacrés. Dans l'ensemble de ces textes, on reconnaît que les différences théologiques et culturelles des presbytériens avec les deux autres confessions en ont rebuté plus d'un. De surcroît, le fait que l'union ait dû être sanctionnée par une loi fédérale représentait une intervention civile dans le religieux qui était perçue par certains comme une menace à la liberté de culte. Tim

²³ N. Keith Clifford, « The Interpreters of the United Church of Canada », *Church History*, vol. 46, n° 2 (1977), p. 212.

Archibald²⁴ et James Cameron²⁵ ont aussi souligné que plusieurs presbytériens ont cherché à préserver leur tradition religieuse puisque celle-ci était intimement liée à leurs origines écossaises auxquelles ils étaient profondément attachés. Selon Douglas Campbell, le projet a aussi fait peu d'adeptes chez les presbytériens appartenant à l'élite puisque ceux-ci refusaient de mettre de côté leur affiliation à une Église qui favorisait, plus que toute autre au pays, leurs activités d'affaires et le maintien de leur statut social²⁶. Il semblerait finalement que certaines grandes églises presbytériennes bien nanties et situées en milieu urbain aient refusé l'union parce qu'elles n'en éprouvaient pas la nécessité économique.

La majorité des auteurs reconnaissent une certaine part de validité à l'ensemble de ces explications, mais ils ne s'entendent pas pour dire laquelle était prédominante. En effet, ils ne sont pas parvenus à une interprétation consensuelle des causes et des objectifs de l'unionisme ou de l'anti-unionisme. Dès 1972, John Webster Grant avait cerné la difficulté d'une pareille entreprise puisqu'il avançait que « the motives that led individuals to support or oppose union were so complex as to baffle anyone who attempts to analyse them²⁷ ». Le tout laisse croire qu'il s'agit là d'une question à laquelle il est peut-être vain d'espérer trouver une réponse concise et consensuelle, ce qui nous incite à laisser cette avenue de côté dans le cadre du présent mémoire.

²⁴ Tim F. Archibald, « Remaining Faithful: Church Union 1925 in the Presbytery of Pictou », *Canadian Society of Presbyterian History Papers* (1990), p. 20-38.

²⁵ James Cameron, « The Garden Distressed: Church Union and Dissent on Prince Edward Island, 1925 », *Acadiensis*, vol. 21, n° 2 (1992), p. 108-131.

²⁶ Douglas F. Campbell, « Presbyterians and the Canadian Church Union: A Study in Social Stratification », *Canadian Society of Presbyterian History Papers*, vol. 16 (1991), p. 16.

²⁷ John Webster Grant, *The Church in the Canadian Era: The First Century of Confederation*, vol. 3, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Limited, 1972, p. 109.

1.3 Le potentiel quasi inexploré des études à l'échelle locale

L'autre principal point commun de l'historiographie sur la formation de l'Église Unie est d'avoir adopté une approche essentiellement nationale du phénomène. Elle a tenté d'expliquer pourquoi une telle initiative a vu le jour au Canada à partir de sources comme les archives des comités nationaux responsables du projet, la correspondance de divers protagonistes ayant participé aux négociations, des textes publiés dans des journaux à grand tirage ainsi que les procès-verbaux qui consignent les débats et les motions des instances nationales ayant autorité sur chacune des confessions. Or, cette démarche a donné naissance à des interprétations qui sont parfois globalisantes et qui arrivent difficilement à refléter toutes les subtilités des étapes qui ont mené à l'union.

Quelques auteurs ont tout de même mis en relief les manières dont les différentes réalités régionales et provinciales du Canada peuvent avoir produit des contextes bien particuliers ayant significativement influencé le déroulement de l'union. En ce sens, les régions des Maritimes²⁸ et de l'Ouest canadien²⁹ ont fait l'objet d'études spécifiques pour illustrer comment elles se distinguent des grands centres que sont Ottawa, Montréal et Toronto, dont la littérature traite abondamment. Trois chercheurs ont circonscrit leurs travaux plus spécifiquement au cas d'une province. Kenneth Wayne Gunn-Walberg consacre sa thèse de doctorat à l'étude de l'union au Manitoba³⁰ tandis que la thèse de

²⁸ Twila F. Buttimer, "Great Expectations" *The Maritime Methodist Church and Church Union, 1925*, M.A. (History), University of New Brunswick, 1980, 218 p.

²⁹ N. Keith Clifford, « Church Union and Western Canada », dans D.L. Butcher *et al.* (dir.), *Prairie Spirit: Perspectives on The Heritage of The United Church of Canada in the West*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 1985, p. 283-295.

³⁰ Gunn-Walberg, *The Church Union Movement in Manitoba*.

James Cameron³¹ et le mémoire de Thomas Andrew Stinson³² portent respectivement sur les presbytériens de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse. À plus petite échelle, Tim Archibald³³ et John R. Cameron³⁴ étudient tous deux le rejet de l'union chez les presbytériens de Pictou en Nouvelle-Écosse.

Même si la plupart de ces travaux considèrent la pluralité des contextes régionaux au pays, ils omettent l'expérience des principales intéressées par la formation de l'Église Unie du Canada : les églises locales. Ce type de questionnement est pourtant pertinent, car, bien que l'union ait été mise en forme par les dirigeants des trois confessions, le projet a été soumis à l'approbation de la majorité églises locales concernées³⁵. La manière dont l'union a été vécue à l'échelle locale a néanmoins intéressé William H. H. Stewart qui y consacre un chapitre de son mémoire. Il y soutient que les éléments de l'argumentaire national ont été peu considérés par la plupart des églises. Cette affirmation est toutefois très peu valide puisque l'auteur ne précise pas sur quels faits il s'appuie³⁶. La formation de l'Église Unie à Kingston a été décrite par Bruce Cossar³⁷, mais ce dernier ne propose aucune analyse scientifique et se contente de narrer les événements.

³¹ James Cameron, *The Garden Distressed: Church union and Dissent on Prince Edward Island, 1904 to 1947*, Ph.D., Queen's University, 1989, 415 p.

³² Thomas Andrew Stinson, *"A Kind of Question That Raises Feeling": Nova Scotia Presbyterians and the Formation of the United Church of Canada*, M.A. (History), Dalhousie University, 1991, 190 p.

³³ Archibald, « Remaining Faithful ».

³⁴ John R. Cameron, *The Story of Church Union of 1925 in the Presbytery of Pictou*, B.D. (Divinity), Presbyterian College (Montreal), 1969, 254 p.

³⁵ Silcox, *Church union in Canada*, p. 282.

³⁶ William H. H. Stewart, *The Non-Theological Factors in the Church Union Movement in Canada*, M.Th., Emmanuel College (Toronto), 1965, p. 247.

³⁷ Bruce Cossar, « Church Union in Kingston », *The Canadian Society of Presbyterian History Papers* 2000, p. 1-13.

Le seul ouvrage digne de mention qui aborde le phénomène à l'échelle locale est *The Experience of Church Union Among the Presbyterians of Galt, Ontario*. Dans ce mémoire de maîtrise, William Haughton illustre que l'opinion mise de l'avant par les leaders laïques et les pasteurs a eu une influence déterminante sur la prise de position des congrégations. Il établit aussi que les enjeux strictement locaux de l'union ont considérablement orienté leur choix, peu importe qu'elles aient intégré ou non l'Église Unie. En mettant en évidence que les circonstances propres à chacune des quatre églises presbytériennes de Galt ont primé dans leur décision³⁸, Haughton montre la pertinence d'une étude à l'échelle d'une ville et apporte une contribution tout à fait originale à l'historiographie. Cela dit, cette recherche s'inscrit tout de même dans la foulée des ouvrages qui cherchent à déterminer les raisons derrière l'union et elle permet difficilement de discerner la contribution des églises locales à ce vaste projet national.

2. PROBLÉMATIQUE

2.1 Un renouvellement des questionnements à partir de l'historiographie

Certains travaux qui ont considéré l'union à plus large échelle contiennent cependant divers éléments qui permettent d'aborder la formation de l'Église Unie au niveau local sous un nouvel angle d'analyse. D'abord, la description que fait John R. Cameron de l'union dans le *Presbytery of Pictou* ne considère pas seulement les événements qui se déroulent à l'intérieur des frontières de cette unité administrative de la *Presbyterian Church in Canada*. L'auteur traite aussi des décisions du *Synod of the*

³⁸ William Robert Hugh Haughton, *The Experience of Church Union Among the Presbyterians of Galt, Ontario*, M.A. (Theology), Emmanuel College (Toronto), 2007, p. 97.

Maritime Provinces, l'instance à laquelle sont rattachés tous les consistoires³⁹ des Maritimes, et de la *General Assembly*, l'autorité presbytérienne nationale⁴⁰. Il relate même brièvement le parcours de quelques paroisses du *Presbytery of Pictou*. Bien que l'absence d'hypothèse compromette la valeur scientifique de ce travail, il est parmi les seuls dans l'historiographie à révéler que les églises locales n'évoluent pas en vase clos⁴¹. Le tout nous pousse à conclure que l'étude de l'adoption du projet d'union dans une congrégation ne peut s'effectuer sans prendre en compte le rôle des instances supra-locales desquelles elle relève. L'examen des relations des églises locales au sein de leurs réseaux hiérarchiques confessionnels est crucial pour saisir les mécanismes d'influence et de pouvoir qui y sont à l'œuvre.

Parmi les quelques historiens qui ne s'intéressent pas aux causes de l'union, deux abordent le phénomène à l'aide d'un cadre théorique issu de la sociologie. Dans *Social Drama and Sentiments of Affinity and Estrangement in the Construction of Canadian Identity: The Formation of The United Church of Canada*⁴², Megan Ashcroft s'appuie notamment sur le modèle élaboré par Bruce Lincoln⁴³ afin de déterminer comment l'union a été conçue et instituée. L'auteure y montre que les changements qui surviennent dans une société sont rendus possibles grâce à la propagation de discours de contestation. Pour être efficaces, ceux-ci doivent toutefois atteindre leur public cible et parvenir à le persuader de leur légitimité. À cet égard, Ashcroft soutient que le succès de

³⁹ Le terme anglais « presbytery » se traduit par « consistoire ».

⁴⁰ Voir le chapitre 2 pour davantage de détails sur la structure administrative des trois confessions.

⁴¹ Cameron, *The Story of Church Union*.

⁴² Ashcroft, *Social Drama and Sentiments of Affinity and Estrangement*.

⁴³ Bruce Lincoln, *Discourse and the Construction of Society: Comparative Studies of Myth, Ritual, and Classification*, New York, Oxford University Press, 1989, 238 p. Cité dans Ashcroft, *Social Drama and Sentiments of Affinity and Estrangement*, p. 77.

la création de l'Église Unie réside dans le fait que les unionistes invoquaient un large éventail d'arguments soulignant à la fois la portée économique, nationaliste et ecclésiologique du projet. Elle se démarque ici du reste de l'abondante littérature scientifique en observant « comment » survient l'union plutôt que « pourquoi ». Elle considère néanmoins trop peu un élément particulièrement intéressant de la théorie de Lincoln : l'idée voulant que les discours tirent aussi leur efficacité du degré d'autorité des groupes qui les diffusent⁴⁴. L'étude des rapports de force à diverses échelles nous apparaît comme un élément susceptible de mettre en perspective l'adhésion des membres des églises locales aux discours pro ou anti-unionistes.

Les lacunes du travail d'Ashcroft sont cependant partiellement comblées par deux articles de Douglas F. Campbell. Dans *Ecumenists and Entrepreneurs : A Study of Coalition Leadership*⁴⁵, il examine la collaboration entre des hommes issus des élites religieuses et économiques au sein du comité national responsable de l'élaboration du document fondateur de l'Église Unie. Avec *A Group, a Network and the Winning of Church Union in Canada : A Case Study in Leadership*⁴⁶, il observe la structure et les initiatives d'un réseau pancanadien d'unionistes presbytériens. Ce second article montre plus précisément que ces derniers ont fait partie d'une table ronde de discussion vers 1894 au Pine Hill Divinity College de Halifax. Ils se sont ensuite disséminés à travers le pays étant donné qu'ils se sont vu offrir de prestigieux postes de professeurs d'université ou de pasteurs, mais ils ont conservé des liens étroits. Campbell relève l'influence

⁴⁴ Ashcroft, *Social Drama and Sentiments of Affinity and Estrangement*, p. 43, 47 et 65.

⁴⁵ Campbell, « Ecumenists and entrepreneurs ».

⁴⁶ Campbell, « A Group, a Network and the Winning of Church Union in Canada ».

importante qu'ils ont été en mesure d'exercer en faveur de l'Église Unie grâce à leur contribution au comité de promotion de l'union, leurs vastes réseaux de contacts auprès de l'élite presbytérienne ainsi que leur position d'autorité vis-à-vis de leurs étudiants ou de leurs paroissiens. L'auteur insiste sur le fait que la fusion entre des Églises « does not just happen ; it is made to happen⁴⁷ » et qu'elle est souvent le fruit d'actions concertées. Il démontre ainsi la pertinence de problématiser l'union à l'aide des concepts de pouvoir, d'autorité et d'influence.

2.2 Principaux concepts : organisation religieuse, élites confessionnelles, autorité et agentivité

Afin d'éclairer le cadre conceptuel sur lequel s'appuient nos propos, notons d'abord que nous considérons les trois confessions à l'étude en tant qu'organisations religieuses. À l'instar des autres types d'organisations, celles-ci regroupent une variété d'acteurs qui cherchent à atteindre des objectifs communs sous une structure qui coordonne leurs actions⁴⁸. Le degré de hiérarchisation peut varier considérablement d'une organisation à l'autre, mais on y retrouve toujours une certaine forme d'autorité⁴⁹. Certains estiment néanmoins que l'Église est bien plus qu'une organisation puisqu'elle est le corps de Christ. Les figures d'autorité qui les dirigent tirent leur légitimité d'un élément surnaturel extérieur à l'organisation et prennent leurs décisions en conformité avec la volonté divine telle qu'exprimée dans la Bible⁵⁰. Cette conception théologique ne

⁴⁷ *Ibid*, p. 56

⁴⁸ Jean-Michel Morin, « Organisation », dans Pierre Ansart et André Akoun (dirs.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Le Robert et le Seuil, 1999, p. 376-378.

⁴⁹ Yves Alpe *et al.*, « Organisation », *Lexique de Sociologie (4^e édition)*, Paris, Dalloz, 2013, p. 263.

⁵⁰ John Niles Bartholomew, « A Sociological View of Authority in Religious Organizations », *Review of Religious Research*, vol. 23, n° 2, 1981, p. 128 et Vincent Roy Liburd, *A Study of Organizational Change in a Large, Religious Organization*, Ph.D., University of Maryland at College Park, 1996, p. 38.

fait toutefois pas l'unanimité chez les théoriciens, car plusieurs insistent pour dire que l'autorité au sein des organisations religieuses est avant tout de nature rationnelle et légale⁵¹. Nous souscrivons à cette position puisque les confessions constituent indéniablement des structures aux allures bureaucratiques.

Les trois groupes religieux engagés dans la formation de l'Église Unie ont un fonctionnement régi par un ensemble de normes codifiées qui confèrent une autorité à un groupe restreint d'individus que l'on peut décrire en tant qu'élites confessionnelles. Celles-ci assurent des fonctions administratives et exécutives au sein des divers conseils supra-locaux qui composent la structure décisionnelle des Églises⁵². Cette minorité dirigeante se distingue de la masse des fidèles de deux façons : elle détient des compétences particulières lui permettant d'exercer les fonctions qui lui sont confiées et elle dispose de divers types de ressources lui facilitant l'accès à ces positions. Le fait que ce groupe soit caractérisé par l'excellence et la prééminence nous permet à juste titre de les qualifier d'élites, car ces critères sont à la base de la définition même de ce concept⁵³.

Dans ce mémoire, nous désignerons donc comme élites confessionnelles tous ceux qui, pasteurs comme laïcs, composent les conseils chapeautant les églises locales. En contrepoint, tous les individus qui s'assemblent au sein d'une congrégation, sans

⁵¹ C.R. Hinings et Mia Raynard, « Organizational Form, Structure, and Religious Organizations », dans Michael Lounsbury, Nelson Phillips et Paul Tracey (dirs.), *Religion and Organization Theory*, United Kingdom, Emerald Group Publishing Limited, 2014, p. 69-171. L'autorité rationnelle et légale est un des trois types d'autorités de la typologie élaborée par le sociologue Max Weber. Les deux autres sont l'autorité fondée sur les traditions ou sur le charisme. Allan G. Johnson, « Authority », dans *The Blackwell Dictionary of Sociology: A User's Guide to Sociological Language*, Oxford (Angleterre), Blackwell, 2000, p. 22.

⁵² Pour une description détaillée de la structure des trois confessions à l'étude, voir le chapitre 2.

⁵³ Jacques Coenen-Huther, *Sociologie des élites*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 5-6.

égard à la fréquence de leur présence, seront englobés par le terme « fidèles »⁵⁴. Nous sommes consciente qu'une telle catégorisation entraîne une superposition des catégories puisque l'ensemble des gens appartenant aux élites confessionnelles est rattaché d'une manière ou d'une autre à une église locale. Ainsi, lorsque la précision sera nécessaire, nous distinguerons les pasteurs et les leaders laïques du reste des fidèles en mettant de l'avant qu'ils jouent alors le rôle d'élites religieuses locales. D'une situation à l'autre, nous déterminerons s'il vaut mieux parler d'élites religieuses locales ou confessionnelles en nous référant au niveau hiérarchique où s'exerce l'autorité des acteurs concernés.

La définition de l'autorité ne fait pas consensus chez les sociologues, mais ils s'entendent sur un point fondamental : l'autorité est une forme de pouvoir qui se distingue par son caractère légitime. Sans être incompatible avec toute forme de coercition, elle doit apparaître comme juste aux yeux de ceux et celles y sont soumis⁵⁵. Le pouvoir, quant à lui, peut être défini comme la capacité d'entreprendre des actions. On parle alors de *pouvoir de*. Tout au long de ce texte, le terme fera toutefois référence à la forme plus spécifique de *pouvoir sur*, qui renvoie à l'aptitude, sans connotation négative, d'un acteur d'arriver à ses fins malgré la résistance éventuelle d'autrui⁵⁶. Utilisé dans ce contexte, le pouvoir désigne avant tout une relation entre des acteurs et non un attribut qui peut être détenu⁵⁷. Bien qu'ils soient étroitement apparentés, les concepts de pouvoir et d'influence sont à ne pas confondre. L'influence correspond

⁵⁴ *Ibid.*, p. 17.

⁵⁵ « Legitimacy », dans Joseph M. Palmisano (dir.), *World of Sociology*, Detroit, Gale Group, 2001, p. 393.

⁵⁶ François Chazel, « Pouvoir », dans Pierre Ansart et André Akoun (dirs.), *Dictionnaire de sociologie*, p. 414-415.

⁵⁷ Robert Holcman, « Responsabilité, irresponsabilité, pouvoir. Réflexions sur la relation hiérarchique », *Revue française de gestion*, vol. 6, n° 196, (2009), p. 69.

strictement à l'action de persuader un individu ou un groupe et elle n'implique aucune forme de contrainte.

Même si le pouvoir est souvent exercé par un agent, ceci ne signifie pas qu'il s'agit d'un moyen qui puisse être détenu à proprement parler. Il est effectivement plus juste de comprendre le pouvoir comme une relation de négociation⁵⁸ puisque, quoi qu'il donne souvent lieu à des échanges inégaux, il n'agit pas sur des sujets totalement passifs. À ce titre, de nombreuses recherches en sciences humaines réalisées au cours des dernières années ont mis de l'avant le concept d'agentivité. Elles ont démontré que les individus ou les groupes qui sont assujettis trouvent la possibilité d'agir à même leur situation. Ils ne vont pas jusqu'à se libérer de ce qui les contraint, mais ils parviennent à y résister et à atteindre leurs objectifs tout en demeurant à l'intérieur des limites qui leur sont posées par les rapports de pouvoir⁵⁹. L'agentivité peut prendre forme dans une panoplie de contextes, y compris dans les organisations religieuses. Si la structure et les normes des confessions sont déterminées par les autorités nationales selon un processus dit *top-down*, les églises locales disposent tout de même d'une marge de manœuvre. Il n'est pas rare qu'elles exercent des pressions dites *bottom-up* lorsque les prescriptions des juridictions supérieures entrent en conflit avec la volonté exprimée par la communauté⁶⁰. Dans le cas qui nous intéresse, les rapports de force dans les trois

⁵⁸ Charles L. Muwonge, *Theocratic Governance and the Divergent Catholic Cultural Groups in the USA*, Ph.D. (Leadership and Counseling), Eastern Michigan University, 2012, p. 3 ; Jennifer A. Shaffer-Foster, *Settlement, Political and Social Transformation in Armagh, Northern Ireland*, Ph.D. (Anthropology), State University of New York at Buffalo, 2014, p. 35.

⁵⁹ « Agency », dans David Jary et Julia Jary (dirs.), *Collins Dictionary of Sociology*, Glasgow, HarperCollins, 2000, p. 9.

⁶⁰ Hinings et Raynard, « Organizational Form, Structure, and Religious Organizations », p. 172 ; Harry S. Stout et D. Scott Cormode, « Institutions and the Story of American Religion: A Sketch of a Synthesis »,

confessions sont résolument un élément fondamental de l'expérience vécue par les églises sherbrookoises à travers le processus de création de l'Église Unie.

3. TERRAIN D'ENQUÊTE ET PÉRIODISATION

En considérant tout l'intérêt scientifique d'aborder la formation de l'Église Unie au niveau local, nous avons décidé d'étudier ce phénomène à Sherbrooke, le chef-lieu des Cantons-de-l'Est. Du modeste hameau qu'elle constitue à sa fondation en 1802, cette localité se développe considérablement au XIX^e siècle pour devenir le plus important centre urbain de la région. Son grand potentiel hydraulique ainsi que son développement ferroviaire précoce en font un lieu de choix pour plusieurs industries. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, Sherbrooke s'industrialise et, par le fait même, s'urbanise⁶¹. Ceci lui permet notamment d'acquérir les multiples fonctions de service propres aux villes. Au début du XX^e siècle, l'économie de la ville est déjà intégrée à l'échelle continentale puisque la majorité des entreprises n'est plus contrôlée par la bourgeoisie locale, mais par des intérêts nationaux et internationaux⁶².

Ce développement urbain est tributaire de trois vagues d'immigration et de peuplement à avoir déferlé sur l'ensemble des Cantons-de-l'Est. Les loyalistes américains sont les premiers à s'établir dans la région à partir des années 1790 tandis que des immigrants en provenance des îles britanniques s'y installent entre 1830 et

dans Nicolas Jay Demerath *et al.* (dirs.), *Sacred Companies: Organizational Aspects of Religion and Religious Aspects of Organizations*, New York, Oxford University Press, 1998, p. 75.

⁶¹ Richard Choquette, *Les associations volontaires et le changement social : Sherbrooke, 1855-1909*, M.A. (Histoire), Université de Sherbrooke, 1987, p. 19-20.

⁶² Jean-Pierre Kesteman, *Histoire de Sherbrooke. Tome 3 : La ville de l'électricité et du tramway (1897-1929)*, Sherbrooke, GGC Éditions, 2002, p. 120.

1850⁶³. Ces deux groupes culturels sont à l'origine de l'existence d'une importante communauté anglophone à Sherbrooke. Or, à partir de 1850, les Canadiens français sont de plus en plus nombreux dans les Cantons-de-l'Est puisque les terres en bordure du Saint-Laurent qu'ils occupaient traditionnellement sont peu à peu saturées⁶⁴. La ville de Sherbrooke se retrouve ainsi composée à majorité de Canadiens français dès 1871. Leur présence ne cesse de s'accroître dans les décennies qui suivent, tant et si bien qu'ils représentent 71% des Sherbrookoïses en 1921⁶⁵. La communauté anglophone n'est pas pour autant en déclin, car elle bénéficie de la croissance soutenue que connaît la ville et augmente de 57% entre 1901 et 1931⁶⁶. De plus, même s'ils forment une minorité démographique, les anglophones n'y ont pas perdu leur influence. La bourgeoisie canadienne-anglaise détient encore un ascendant dans le domaine des affaires ainsi qu'en politique municipale et l'anglais trouve toujours une place dans la vie publique⁶⁷. Durant le premier quart du XX^e siècle, Sherbrooke est donc résolument biculturelle.

Les deux communautés de la ville se distinguent par la langue, mais aussi par la religion. Mis à part une minorité d'anglophones irlandais, les catholiques sont francophones et comptent pour 76% des 23 522 Sherbrookoïses en 1921. De leur côté, les protestants sont surtout des anglophones ou des allophones assimilés au groupe anglophone et se répartissent au sein d'une variété de confessions. On y retrouve 2 261 anglicans, 1 085 presbytériens, 922 méthodistes, 472 congrégationalistes, 185 baptistes,

⁶³ J. I. Little, *Évolution ethnoculturelle et identité régionale des Cantons-de-l'Est*, Société historique du Canada, vol. 13, Ottawa, 1989, p. 5 et 10-12.

⁶⁴ Little, *Évolution ethnoculturelle et identité régionale*, p. 17.

⁶⁵ Kesteman, *Histoire de Sherbrooke. Tome 3*, p. 267.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 110.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 120.

242 protestants dont la confession n'est pas spécifiée et 87 qui appartiennent à d'autres groupes⁶⁸. En dépit de leurs différences, les églises protestantes de Sherbrooke ont des relations très cordiales et collaborent par le biais de nombreuses associations non-confessionnelles, mais toutes exclusivement anglophones⁶⁹. Elles figurent également parmi les lieux de sociabilité notoires et forment des institutions bien établies dans la ville. Il ne s'agit donc pas d'un événement banal pour la communauté anglophone lorsque, en 1925, les congrégationalistes et les méthodistes intègrent l'Église Unie tandis que les presbytériens refusent.

Sherbrooke représente un terrain de choix pour notre recherche puisque l'union n'a pas du tout été étudiée au Québec. De plus, l'histoire religieuse des protestants de cette ville, qui se distingue par son caractère biculturel, demeure encore méconnue. Elle n'a été que très brièvement abordée par des ouvrages de synthèse⁷⁰ ou des études s'intéressant à l'installation de diverses confessions lors de la période pionnière des Cantons-de-l'Est⁷¹. Sherbrooke se démarque aussi parce qu'on y retrouve une seule église de chacune des trois confessions, ce qui, à la différence du travail de William Haughton, permettra de considérer l'expérience et l'apport de tous les groupes religieux concernés par l'union.

⁶⁸ Dominion Bureau of Statistics, *Sixth Census of Canada, 1921*, vol. 1, Ottawa, p. 758.

⁶⁹ Choquette, *Les associations volontaires et le changement social*, p. 121.

⁷⁰ Jean-Pierre Kesteman, *Histoire de Sherbrooke*, 4 vol., Sherbrooke, GGC Éditions, 2000-2002 et Jean-Pierre Kesteman, Diane Saint-Pierre et Peter Southam, *Histoire des Cantons-de-l'Est*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1998, 829 p.

⁷¹ J. I. Little, *Borderland Religion: The Emergence of an English-Canadian identity, 1792-1852*. Toronto, University of Toronto Press, 2004, 386 p. ; Françoise Noël-Smith, *The Establishment of Religious Communities in the Eastern Townships of Lower Canada, 1799 to 1851*, M.A. (History), Université McGill, 1976, 245 p.

Notre enquête s'étendra de 1902 à 1925 puisqu'il s'agit de la période qui est quasi unanimement reconnue par l'historiographie comme celle où l'Église Unie a été élaborée et mise en place⁷². 1902 fait office de date initiale puisque le projet est proposé le 18 septembre de cette année par la *General Conference* de la *Methodist Church, Canada*. Ce jour-là, les méthodistes ont déjà formé un *Committee on Church Union* et incitent les autres confessions à faire de même. Nous reconnaissons toutefois que ce moment est d'envergure nationale et qu'il ne marque pas nécessairement un tournant pour les Sherbrookoïses. Les périodes où l'union retient leur attention sont celles qui entourent les votes de 1912 et de 1915 ainsi que celle au cours de laquelle il y a controverse chez les presbytériens entre 1923 et 1925. Notre recherche remonte néanmoins jusqu'en 1902 puisque nous nous proposons aussi de mettre en lumière la place des églises locales par rapport aux décisions prises par les instances supérieures des trois confessions. Notons enfin que nous avons choisi 1925 en tant que date finale puisque l'Église Unie du Canada naît officiellement le 10 juin 1925.

4. SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

4.1 Les procès-verbaux et les publications officielles des confessions

Afin de documenter la relation entre autorité et agentivité qui s'est exprimée lors de la création de l'Église Unie, nous avons principalement eu recours aux procès-verbaux des instances administratives des trois confessions de 1902 à 1925. Nous y avons relevé l'ensemble des résolutions concernant l'union adoptées par les instances supra-locales dans le but d'identifier les principales étapes de l'élaboration du projet

⁷² Seuls deux auteurs préfèrent placer le début du mouvement vers l'union en 1899, date à laquelle les églises de l'Ouest canadien s'entendent pour éviter le chevauchement inutile des différentes confessions. McIntire, « Unity among Many », p. 15 ; Morrison, « *The United Church of Canada* », p. 7.

d'union. En partant du niveau régional vers le niveau national, il s'agit de la *Congregational Association of Quebec* et de la *Congregational Union of Canada* pour les congrégationalistes, de la *Montreal Conference* et de la *General Conference* pour les méthodistes ainsi que du *Presbytery of Quebec*, du *Synod of Montreal and Ottawa* et de la *General Assembly* pour les presbytériens⁷³. Pour cerner les compétences et les responsabilités de chacune de ces instances, nous avons aussi consulté les documents publiés par les confessions qui en détaillent le mode d'administration et qui font office de constitution⁷⁴.

À l'échelle locale, les rapports annuels et les listes de membres se sont montrés particulièrement utiles pour comprendre le fonctionnement des congrégations sherbrookoises. Ces documents nous ont permis de connaître la composition des conseils de direction des trois églises, soit le *Church Board* et les *Church Meetings* de la *Plymouth Congregational Church*, la *Session* de la *St. Andrew's Presbyterian Church* et le *Official Board* de la *Trinity Methodist Church*⁷⁵. À l'aide des procès-verbaux de ces instances, nous avons également identifié les moyens par lesquels les élites locales ont présenté les enjeux entourant l'union aux fidèles et, plus largement, documenté les moments forts du processus de formation de l'Église Unie.

⁷³ Notons que la seule juridiction qui échappe à notre corpus est le *District of Quebec* chez les méthodistes puisque les comptes rendus de ces réunions n'ont vraisemblablement pas été conservés. Il s'agit de l'instance régionale qui se situe entre l'église locale et la *Montreal Conference*.

⁷⁴ Ces documents sont dispersés dans divers centres d'archives. Ils se trouvent principalement aux *United Church in Canada Archives in Toronto*, au centre du Vieux-Montréal de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et aux *Presbyterian Church in Canada Archives*.

⁷⁵ Ces procès-verbaux sont conservés au Centre de ressources pour l'étude des Cantons-de-l'Est.

4.2 Le journal local

La deuxième source principale sur laquelle s'appuie notre enquête est le *Sherbrooke Daily Record* qui est publié quotidiennement à partir de 1897 et distribué dans l'ensemble des Cantons-de-l'Est. Il s'agit d'une publication indépendante de tout parti politique et qui ne possède pas de rubrique éditoriale. Nous avons dépouillé ce journal du 1^{er} janvier 1923 au 30 juin 1925 puisqu'il s'agit du moment où la mise en forme de l'Église Unie a le plus retenu l'attention publique, notamment en raison de la controverse qui a secoué l'Église presbytérienne. Les deux mois entourant les votes de 1910, 1912 et 1915 ont aussi été inclus. Nous avons ensuite sondé les années 1911 à 1922 en effectuant une recherche plein texte à l'aide des mots clés « church union » dans le catalogue numérique de Bibliothèque et Archives nationales du Québec⁷⁶. Le tout nous a permis de constituer un corpus d'environ 435 articles qui couvrent trois thèmes distincts.

D'abord, les principales activités des églises⁷⁷ annoncées dans la rubrique consacrée aux événements se déroulant à Sherbrooke ont été compilées pour tout 1924⁷⁸.

⁷⁶ Les exemplaires de 1923 à 1925 sont maintenant disponibles en format numérique, mais ils ne l'étaient pas au moment où nous avons effectué notre dépouillement. La période 1902 à 1910 n'a pas pu être incluse, car la numérisation du *Sherbrooke Daily Record* pour ces dates se fait toujours attendre. Nous avons néanmoins consulté ce journal en ciblant quelques événements importants en lien avec l'union survenus au cours de ces neuf années.

⁷⁷ Pour documenter cet aspect, nous avons également inclus les deux autres principaux groupes protestants de Sherbrooke : les anglicans et les baptistes. Le tout nous a permis de dresser un portrait de la communauté protestante dans son ensemble.

⁷⁸ Nous avons retenu 1924 pour étudier la vie religieuse à Sherbrooke étant donné que nous souhaitons dresser un portrait de la collaboration interconfessionnelle au moment où elle pouvait être la plus marquée. Cette année nous semblait tout indiquée puisque l'historiographie a démontré que la coopération entre églises protestantes s'est accrue tout au long du premier quart du XX^e siècle. Nous n'avons cependant préféré 1924 à 1925 puisque les vives tensions vécues chez les presbytériens au cours de l'année où l'Église Unie a été inaugurée sont susceptibles d'avoir occasionné une diminution des pratiques interconfessionnelles par rapport aux années précédentes. Grant, *The Church in the Canadian Era*, p. 105 ; Silcox, *Church union in Canada*, p. 230-241.

Nous avons complété les informations contenues dans la centaine d'articles repérés à l'aide des procès-verbaux des conseils de direction des trois églises et de la *Sherbrooke Ministerial Association*, un regroupement de pasteurs visant la coordination des activités des églises⁷⁹. En combinant ces sources, nous avons pu mieux saisir la vie religieuse et les activités interconfessionnelles de la communauté protestante sherbrookoise à l'aube de l'union. Près de 200 articles du *Sherbrooke Daily Record* nous renseignent également quant aux développements importants dans le processus d'adoption du projet. Ils témoignent d'éléments qui sont parfois complètement absents des procès-verbaux des églises, comme la formation de groupes de pression pro et anti-union à Sherbrooke. Grâce à eux, nous avons donc été en mesure de reconstituer la chronologie des événements locaux et de les placer en perspective de ce qui s'est déroulé à l'échelle nationale. Finalement, ce journal renferme de nombreux textes qui plaident en faveur de l'une ou l'autre des positions au sujet de l'union. Les 135 comptes rendus des conférences qui défendaient un point de vue, publicités payées par les groupes de pression et lettres d'opinion des lecteurs publiées dans la rubrique *Letters to the Editor* contiennent de précieuses informations pour cerner l'ampleur du débat à Sherbrooke. Ces données sont par ailleurs les seules que nous ayons soumises à une étude quantitative. Le logiciel *Microsoft Excel* nous a permis de créer des tableaux croisés dynamiques qui nous ont servi à établir la quantité ainsi que la provenance géographique des textes argumentatifs publiés dans les médias à travers le temps.

⁷⁹ Ces procès-verbaux sont conservés au Centre de ressources pour l'étude des Cantons-de-l'Est.

4.3. La correspondance des groupes pro et anti-union

Les groupes de pression actifs entre 1923 et 1925 représentent d'importants acteurs locaux de la controverse chez les presbytériens. Les unionistes du *Union Committee* (UC) de Sherbrooke n'ont pas laissé de procès-verbaux, mais nous avons pu découvrir quelques 40 lettres les concernant dans la correspondance des secrétaires du *Church Union Committee* (CUC) du Québec et du *Committee on Church Union* (CCU) de Toronto. Ces documents forment un corpus particulièrement précieux puisqu'ils laissent transparaître les stratégies d'action des unionistes sherbrookoïses et les conflits auxquels ceux-ci ont été confrontés avec leurs adversaires. En mettant au jour ces tensions, ils pallient la propension des procès-verbaux des congrégations à occulter les différends⁸⁰ à cause du style descriptif et synthétique dans lequel ils sont rédigés.

La documentation est malheureusement beaucoup moins abondante du côté des anti-unionistes. Ils n'ont pas laissé de procès-verbaux et la correspondance de la *Presbyterian Church Association* (PCA) ainsi que celle de la *Presbyterian Women's League* (PWL) de Montréal demeure introuvable. Nous sommes seulement parvenue à retracer sept lettres en lien avec Sherbrooke à partir de la correspondance torontoïse. Il se trouve cependant que quelques initiatives de la PWL sherbrookoïse ont fait l'objet d'une couverture détaillée par le *Sherbrooke Daily Record*. Heureusement, le croisement de ces sources dévoile suffisamment d'informations pour envisager sa contribution au débat sur le bien-fondé de la création de l'Église Unie et, ainsi, mettre en exergue la place des églises locales dans ce vaste mouvement national. Tout comme l'ensemble des

⁸⁰ Cette remarque nous a été inspirée par : Jacques Pycke, *La Critique historique : un long chemin à parcourir entre le témoignage et la synthèse*, Louvain-la-Neuve (Belgique), Bruylant-Academia, 2000, p. 48.

sources textuelles utiles au présent mémoire, ces documents ont été traités de manière qualitative à l'aide des fonctions d'indexation de l'outil documentaire du Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ) réalisé à partir du logiciel *File Maker Pro*. Cette démarche nous a permis de reconstituer le fil des événements en lien avec l'union, mais aussi de décrire la structure décisionnelle des trois églises, ce que nous étudions justement dans le chapitre 2.

CHAPITRE 2

LES ÉGLISES LOCALES DANS LA STRUCTURE CONFESSIONNELLE : UNE AUTONOMIE CIRCONSCRITE AUX ENJEUX LOCAUX

INTRODUCTION

Avant le dernier quart du XIX^e siècle, les confessions qui participent à la création de l'Église Unie du Canada ne constituent pas des institutions pancanadiennes unifiées. Chaque grande famille confessionnelle compte plutôt une variété de filiales dont la présence en sol canadien avait d'abord été rendue possible grâce à diverses sociétés missionnaires britanniques et américaines. Ces organisations se distinguent les unes des autres par leur étendue géographique et/ou par leur appartenance à un courant religieux distinct. Dans la foulée de la Confédération de 1867, plusieurs confessions deviennent progressivement indépendantes de celles qui les avaient originellement installées au pays¹. Parallèlement, une série d'unions menant à la création de structures nationales mettent fin aux divisions intra-confessionnelles à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Ainsi, la *Presbyterian Church in Canada* est formée en 1875 par la réunion du *Synod of the Presbyterian Church of the Lower Provinces*, le *Synod of the Presbyterian Church of the Maritime Provinces in Connection with the Church of Scotland*, la *Canada Presbyterian Church* et le *Synod of the Presbyterian Church of Canada in*

¹ Brian Clarke, « English-Speaking Canada From 1854 », dans Terrence Murphy et Roberto Perin (dirs.), *A Concise History of Christianity in Canada*, Toronto, Oxford University Press, 1996, p. 267.

*Connection with the Church of Scotland*². Du côté des méthodistes, l'union se réalise en deux temps. La *Wesleyan Methodist Church* s'unit d'abord à la *New Connexion Church* en 1874. La *Methodist Episcopal Church*, la *Primitive Methodist Church* et la *Bible Christian Church* se joignent ensuite à elles en 1884 pour former la *Methodist Church, Canada*³. Il faut attendre 1906 pour voir apparaître la *Congregational Union of Canada* issue de la *Congregational Union of Quebec and Ontario* et à laquelle les églises appartenant à la *Congregational Union of Nova-Scotia and New-Brunswick* se joindront progressivement entre 1906 et 1925⁴.

Ces unions constituent des moments déterminants pour l'élaboration de la structure et du fonctionnement des confessions. Comme elles réunissent diverses organisations possédant chacune leur manière de concevoir la distribution des responsabilités, il ne s'agit pas là de simples fusions administratives. La création de ces églises nationales a été marquée par des négociations, parfois complexes, visant à trouver un terrain d'entente entre les parties. Citons en exemple les méthodistes chez qui les wesleyens et les épiscopaliens privilégiaient un pouvoir central fort dirigé par le clergé, alors que les trois autres groupes préféraient que les laïcs puissent également occuper des positions d'autorité⁵. La structure administrative des confessions unifiées est donc à la fois le fruit de traditions et de dispositions imaginées par les élites ayant orchestré ces unions.

² John S. Moir, *Enduring Witness: A History of the Presbyterian Church in Canada*, Don Mills (Ontario), The Presbyterian Church in Canada, 1987, p. 130-131.

³ Semple, *The Lord's Dominion*, p. 195 et 201.

⁴ *The Canadian Congregational Year Book*, vol. 34, Toronto, Congregational Publishing Co., 1906-1907, p. 21 et 204 et vol. 52, 1924, p. 5 et 105.

⁵ Semple, *The Lord's Dominion*, p. 196-198.

Spécifions cependant que les constitutions ainsi élaborées ne représentent pas les seuls éléments qui ont un effet structurant sur les rapports de pouvoir au sein des confessions. Selon Mark Chaves, ces organisations religieuses sont en réalité des « dual-structures » formées à la fois des conseils qui détiennent l'essentiel des capacités décisionnelles, ce qu'il désigne comme la « religious authority structure », et de diverses associations confessionnelles (comités missionnaires, organisations de tempérance, maisons d'édition, etc.)⁶, qu'il nomme la « agency structure⁷ ». Les églises locales interagissent d'ailleurs plutôt différemment avec ces deux entités. Si elles fournissent des ressources essentielles au fonctionnement de la « agency structure », tels des dons ou des fidèles qui contribuent à leurs activités, elles font l'objet d'un contrôle, plus ou moins marqué d'une confession à l'autre, de la part de la « religious authority structure » qui régit l'accès à et les conditions d'exercice de la spiritualité⁸.

Dans ce chapitre, nous nous intéresserons spécifiquement aux « religious authority structures » des trois confessions à l'étude, car nous chercherons avant tout à mettre en relief la place qu'occupent les congrégations au sein de leur structure confessionnelle respective. Cette analyse vise à révéler l'étendue de l'influence et du pouvoir général des églises locales dans le but de contextualiser leur engagement spécifique dans la formation de l'Église Unie. Nous ferons la démonstration que le champ d'action des églises méthodistes et presbytériennes comme Trinity et

⁶ Notons que ces organisations sont intégrées à la structure de la *Methodist Church, Canada* et de la *Presbyterian Church in Canada*, mais qu'elles sont entièrement séparées de la *Congregational Union of Canada*. Silcox, *Church union in Canada*, p. 147.

⁷ Mark Chaves, « Denominations as Dual Structures: An Organizational Analysis », dans Nicolas Jay Demerath *et al.* (dirs.), *Sacred Companies: Organizational Aspects of Religion and Religious Aspects of Organizations*, New York, Oxford University Press, 1998, p. 178-179.

⁸ *Ibid.*, p. 182.

St. Andrew's est essentiellement circonscrit au niveau local. Si l'église congrégationaliste Plymouth a la possibilité d'intervenir dans les affaires régionales et nationales de sa confession, la majorité de ses responsabilités concernent avant tout la congrégation.

Nous aborderons, dans un premier temps, le fonctionnement général des trois confessions. L'analyse de leurs documents constitutionnels⁹ permettra d'en identifier la structure hiérarchique supra-locale et de décrire les rôles dévolus à chacun des comités qui les composent. Nous pourrons ainsi mieux envisager les rapports de pouvoir internes ainsi que le degré de centralisation de l'autorité. Nous nous projetterons ensuite à plus petite échelle afin d'observer en détail le fonctionnement interne des trois églises sherbrookoises. Nous examinerons d'abord les mécanismes d'adhésion à titre de membre ainsi que la composition et le mandat des divers comités locaux. Une fois ce portrait dressé, il sera possible d'envisager la latitude accordée aux principaux décideurs des églises locales en lien avec les responsabilités qui ont le plus d'impact sur celles-ci, soit la gestion des ressources financières, immobilières et humaines.

⁹ Nous avons choisi d'avoir recours aux textes constitutionnels qui ont été publiés entre 1909 et 1911. En privilégiant les versions qui se situent le plus près possible du milieu de la période à l'étude, nous estimons être plus susceptible de dresser un portrait représentant fidèlement la réalité administrative et hiérarchique des confessions propre au début et à la fin du processus d'union.

⁹ McIntire, « Unity among Many », p. 8 et 9.

1. LES STRATÉGIES DE GOUVERNANCE ET LEURS EFFETS SUR LA CENTRALISATION DES CONFESSIONS

Au moment de l'union en 1925, le Canada compte 4 797 églises méthodistes et 4 512 églises presbytériennes pour seulement 174 assemblées congrégationalistes¹⁰. Cette différence marquée a sans contredit un effet majeur sur la façon qu'ont ces trois groupes d'orienter et de coordonner leurs activités. L'appareil administratif requis pour encadrer plus de 4 500 congrégations n'est assurément pas le même que pour moins de 200. En règle générale, plus la taille d'une organisation religieuse est grande, plus elle requiert une structure administrative complexe, ce qui se traduit souvent par une bureaucratisation¹¹. Les grandes organisations sont aussi plus susceptibles d'être centralisées par souci d'efficacité. Même s'il permet d'inférer quelques tendances générales, le critère de la taille ne suffit pas pour déterminer précisément à quel point les confessions qui participent à la formation de l'Église Unie sont centralisées. Afin d'y parvenir, nous procéderons donc ici à une analyse qualitative de leur hiérarchie supra-locale.

1.1 Le rôle des conseils supra-locaux : appareil hiérarchique ou lieu de collaboration

Les confessions méthodiste et presbytérienne sont relativement similaires sur le plan administratif. Elles sont toutes deux constituées de quatre niveaux d'instances qui s'imbriquent les unes dans les autres en fonction de l'étendue géographique qu'elles desservent. Ainsi, la *General Conference* des méthodistes, supervise les 12 *Annual*

¹⁰ *Ibid.*, p. 8 et 9.

¹¹ James G. Jr. Hougland et James R. Wood, « Determinants of Organizational Control in Local Churches », *Journal for the Scientific Study of Religion*, vol. 18, n° 2 (1979), p. 135.

Conferences qui sont divisées en *District Meetings* (141 au total) qui à leur tour supervisent tous les *Official Boards* des églises locales du territoire qu'ils couvrent. Du côté des presbytériens, la *General Assembly*, regroupe les 8 *Synods* qui réunissent des *Presbyteries* (78 au total) qui eux-mêmes sont formés des *Sessions* des congrégations¹². Dans les deux systèmes, chaque conseil a autorité, bien que parfois de manière partielle, sur tous ceux qu'il chapeaute.

Le tableau 1 indique qu'environ la moitié des délégués de ces instances supra-locales sont des pasteurs. L'autre moitié est composée de laïcs chez les méthodistes et d'anciens¹³ chez les presbytériens. L'administration de ces deux confessions n'est ainsi pas uniquement l'apanage de membres du clergé, mais il n'en demeure pas moins qu'elle est formée d'une élite. En effet, les laïcs qui accèdent à ces comités sont, dans la grande majorité des cas, des hommes qui disposent d'un capital social, économique et/ou culturel substantiel qui leur confère le prestige et, surtout, le temps libre nécessaire afin de s'y engager¹⁴. La plupart du temps, ces représentants sont choisis par l'instance qui leur est immédiatement inférieure. Le choix des délégués laïques au niveau régional et national échappe entièrement aux fidèles des églises locales qui ne font pas partie d'un *Official Board* ou d'une *Session*. Ceci est cependant conforme au mandat de ces instances supra-locales. Elles n'ont en aucun cas pour objectif de veiller à consulter et représenter les congrégations, mais bien de former des

¹² Silcox, *Church union in Canada*, p. 148.

¹³ Les anciens sont des hommes vertueux qui sont élus à vie par les membres de la congrégation à laquelle ils appartiennent afin de veiller au bien-être spirituel et social de leurs coreligionnaires. *Rules and Forms of Procedure in the Church Courts of the Presbyterian Church in Canada*, art. 49-51 et 70, fonds BF, PCCA.

¹⁴ Semple, *The Lord's Dominion*, p. 198.

entités administratives qui supervisent les finances, la constitution, la nomination au pastorat, la doctrine et la liturgie.

TABLEAU 1
Synthèse de la composition des instances administratives
de la *Methodist Church, Canada* et de la *Presbyterian Church in Canada*
selon l'étendue de leur juridiction

Juridiction	Église méthodiste		Église presbytérienne	
	Nom des instances	Composition	Nom des instances	Composition
Nationale	<i>General Conference</i>	1/12 des pasteurs et des leaders laïcs. Élus par les <i>Annual Conferences</i> .	<i>General Assembly</i>	1/6 des pasteurs et des anciens qui forment les <i>Presbyteries</i> . Élus par les <i>Presbyteries</i> .
Régionale	<i>Annual Conferences</i>	Tous les pasteurs du territoire couvert et un nombre égal de laïcs. Ces derniers sont élus par les <i>District Meetings</i> .	<i>Synods</i>	Tous les pasteurs et les anciens qui forment les <i>Presbyteries</i> du territoire couvert.
Régionale	<i>District Meetings</i>	Tous les pasteurs du territoire couvert et un nombre égal de laïcs. Ces derniers sont élus par les <i>Official Boards</i> .	<i>Presbyteries</i>	Tous les pasteurs du territoire couvert et un ancien par église. Ces derniers sont élus par les <i>Sessions</i> .
Locale	<i>Official Board</i>	Le pasteur, les laïcs qui exercent un rôle spirituel et un représentant de chaque comité (école du dimanche, administration, etc.).	<i>Sessions</i>	Le pasteur et les anciens de la congrégation.

Sources : *Rules and Forms of Procedure in the Church Courts of the Presbyterian Church in Canada*, art. 67, 74, 84, 97 et 110, fonds BF, PCCA ; *The Doctrine and Discipline of the Methodist Church 1910*, art. 84, 120, 131, 158 et 165, fonds P601, BAnQ-VM.

À l'inverse, les instances nationales et provinciales congrégationalistes constituent des structures de concertation visant à promouvoir la collaboration à l'interne et non des juridictions qui sont investies d'une quelconque forme d'autorité¹⁵. Chacune des églises locales est représentée par son pasteur ainsi qu'un ou deux délégués laïques au sein de la *Congregational Union* au niveau national et dans une des associations provinciales. Elles choisissent d'en être membres de leur propre gré et elles n'y sont aucunement soumises¹⁶. Cette souveraineté des églises locales constitue le plus important point distinctif de la politique interne des congrégationalistes. La loi qui encadre la *Congregational Union of Canada* adoptée en 1910 stipule par ailleurs que :

*The Union shall recognize the complete autonomy of the local churches, and shall have no power to assume, in relation to them, any legislative or administrative authority whatever, or to become a court of appeal, except at the request of a church or churches*¹⁷.

La seule décision coercitive qu'il est donné à cette organisation de prendre est celle d'exclure une congrégation ou un pasteur dont elle juge les actions inacceptables, mais ceci ne lui confère aucun droit de regard direct sur les activités de ses membres¹⁸.

1.2 Des instances nationales toutes-puissantes

Le tout contraste fortement avec l'autorité dont disposent les instances supérieures méthodistes et presbytériennes. La constitution des presbytériens est on ne peut plus claire : « The General Assembly being the supreme court of the church, its

¹⁵ En considérant le caractère décentralisé et collaboratif des conseils congrégationalistes, nous reconnaissons que les termes tels « instance » ou « autorité » ne sont pas les plus exacts pour qualifier ces organisations. Nous avons cependant choisi d'utiliser les mêmes termes pour désigner les conseils supra-locaux des trois confessions dans le but d'alléger le texte.

¹⁶ *The Canadian Congregational Year Book*, vol. 51, 1923, p. 6 et vol. 38, 1910-1911, p. 49-50.

¹⁷ *Act to incorporate the Congregational Union of Canada*, L.C., 1910, c. 86, art. 6.

¹⁸ Silcox, *Church union in Canada*, p. 146.

decisions are final.¹⁹ » Quant à elle, la *General Conference* jouit de la capacité à se prononcer « upon any measure which may seem necessary for the general interests of the Church²⁰ » et dispose de la pleine capacité d'établir les règlements qui régissent la confession²¹. Ces instances ont toutefois une existence ponctuelle : les presbytériens tiennent leur conférence nationale une fois par année et les méthodistes tous les quatre ans.

Entre ces réunions qui durent quelques jours²², les affaires des Églises sont laissées à divers comités exécutifs nommés par les conseils nationaux²³. La *Congregational Union* possède aussi une organisation chargée d'administrer le conseil entre les rencontres annuelles, mais son autorité est limitée aux affaires internes qui n'ont, en théorie, aucune influence sur les églises locales²⁴. De leur côté, les membres des comités méthodistes et presbytériens détiennent un levier de pouvoir considérable, car, selon l'historienne Phyllis Airhart, ils sont à l'origine de la grande majorité des propositions qui sont adoptées lors des assemblées nationales. Les délégués qui assistent à ces réunions disposent souvent de bien peu d'influence en dehors de leur capacité à

¹⁹ *Rules and Forms of Procedure in the Church Courts of the Presbyterian Church in Canada*, art. 122, fonds BF, PCCA.

²⁰ *The Doctrine and Discipline of the Methodist Church 1910*, art. 101, fonds P601, BAnQ-VM.

²¹ *Ibid.*, art. 91.

²² *The Doctrine and Discipline of the Methodist Church 1910*, art. 132, fonds P601, BAnQ-VM ; *Rules and Forms of Procedure in the Church Courts of the Presbyterian Church in Canada*, art. 110.1 et 110.3, fonds BF, PCCA.

²³ *The Doctrine and Discipline of the Methodist Church 1910*, art. 101, fonds P601, BAnQ-VM ; *Rules and Forms of Procedure in the Church Courts of the Presbyterian Church in Canada*, art. 131, fonds BF, PCCA.

²⁴ *The Canadian Congregational Year Book*, 1923, p. 7.

voter pour ou contre les résolutions présentées²⁵. Cette centralisation exécutive est particulièrement marquée chez les méthodistes²⁶ puisque, en dehors des réunions quadriennales, les affaires nationales tiennent essentiellement entre les mains des 12 pasteurs et des 12 laïcs du *General Conference Special Committee* qui ont la capacité de se prononcer sur tout ce qui « could not have been foreseen at the meeting of the of the General Conference »²⁷.

Ce comité exécutif est d'ailleurs sous la direction du *General Superintendent* qui prend des décisions en lien avec les questions qui ne sont pas suffisamment importantes ou trop pressantes pour être réglées dans le cadre d'une réunion. Le surintendant est celui qui dispose de la plus grande autorité personnelle dans l'Église méthodiste. Élu pour une période de huit ans par la *General Conference* et sans restriction quant au nombre de mandats auxquels il est éligible, le surintendant veille sur les dossiers qui touchent l'ensemble de la confession. Il préside la *General Conference* ainsi que tous les comités exécutifs qui y sont rattachés. Il supervise aussi les conseils inférieurs afin de s'assurer qu'ils respectent bien les résolutions adoptées par la *General Conference*. Les enjeux régionaux et locaux relèvent avant tout des *Annual Conferences*, mais le surintendant peut parfois être appelé à y intervenir²⁸.

²⁵ Phyllis D. Airhart, « Condensation and Heart Religion: Canadian Methodists as Evangelicals, 1884-1925 », dans G.A. Rawlyk (dir.), *Aspects of the Canadian Evangelical Experience*, Montreal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 1997, p. 94.

²⁶ Silcox, *Church union in Canada*, p. 148.

²⁷ *The Doctrine and Discipline of the Methodist Church 1910*, art. 101, fonds P601, BAnQ-VM.

²⁸ Silcox, *Church union in Canada*, p. 149 et *The Doctrine and Discipline of the Methodist Church 1910*, art. 94 à 97, fonds P601, BAnQ-VM.

L'autorité des organisations nationales méthodistes et presbytériennes n'est toutefois pas absolue, car leurs constitutions prévoient diverses mesures de freins et contrepoids. Il s'avère notamment impossible pour la *General Conference* de modifier la doctrine d'une manière contraire aux énoncés préalablement adoptés et elle a besoin de l'appui des trois quarts des délégués qui la composent pour apporter toute modification à la constitution²⁹. Les méthodistes disposent également d'une cour d'appel qui peut annuler certaines décisions des comités spéciaux de la *General Conference*, des *Annual Conferences* et du *General Superintendent*. La *General Conference* demeure cependant l'autorité suprême puisqu'elle est habilitée, encore une fois par le biais d'un vote aux trois quarts, à refuser les verdicts rendus en cour d'appel³⁰. La *General Assembly* de l'Église presbytérienne n'a pas non plus carte blanche quant à ses décisions. Pour prévenir toute dérive autoritaire, l'adoption permanente de règlements ayant un impact sur la doctrine, la discipline, l'administration ou la liturgie doit être entérinée par la majorité des *Presbyteries*. Cette disposition, qu'on nomme le *Barrier Act*, est un élément central de la politique presbytérienne qui a été instaurée par l'Église d'Écosse en 1697³¹.

1.3 La contribution essentielle des conseils intermédiaires

Le pouvoir des *Presbyteries* ne tire pas uniquement son origine de leur rôle de contrepoids à la *General Assembly*, mais aussi de diverses responsabilités indispensables qui leur sont conférées. Ils sont notamment habilités à autoriser la formation de nouvelles congrégations, à procéder à l'ordination des pasteurs et à veiller à ce que ceux-

²⁹ *The Doctrine and Discipline of the Methodist Church 1910*, art. 91, fonds P601, BAnQ-VM.

³⁰ *Ibid.*, art. 109.3.

³¹ *Rules and Forms of Procedure in the Church Courts of the Presbyterian Church in Canada*, art. 121.1, fonds BF, PCCA.

ci aient une conduite adéquate³². Leur pendant méthodiste en termes de responsabilités n'est pas leur homologue géographique, c'est-à-dire les *District Meetings*, mais bien les *Annual Conferences*. Celles-ci sont investies de fonctions très similaires, à la différence qu'elles gèrent aussi des fonds qui sont mis en commun par les congrégations et ensuite redistribués selon les besoins de chacune d'elles. De plus, les pasteurs des *Annual Conferences* forment une *Ministerial Session* à qui revient l'exclusivité de se prononcer sur la consécration et la discipline des ministres. Comme les délégués laïcs en sont exclus, les pasteurs ne sont jugés que par leurs pairs³³. Les instances intermédiaires congrégationalistes, c'est-à-dire les associations provinciales, ont également des responsabilités importantes. Bien que leur rôle consiste avant tout à favoriser la collaboration entre les congrégations, elles sont notamment chargées de l'examen des candidats au pastorat, sans pour autant être aptes à discipliner ces derniers une fois qu'ils sont en poste³⁴.

À l'inverse des *Synods* et des *District Meetings*, qui sont surtout des organes de consultation et de transmission d'informations à l'interne, les *Annual Conferences*, les *Presbyteries* et les *Associations* constituent des instances administratives à qui on confie un rôle fondamental. Par exemple, la capacité d'ordonner les pasteurs n'est pas banale. Le fait que cette responsabilité repose sur des instances intermédiaires nous inspire deux constats. Ceci montre, d'une part, que l'Église méthodiste et l'Église presbytérienne ne sont pas exclusivement contrôlées par leurs instances supérieures. Chez les

³² *Ibid.*, art. 75.

³³ *The Doctrine and Discipline of the Methodist Church 1910*, art. 113, 119, 144 et 174, fonds P601, BAnQ-VM.

³⁴ *The Canadian Congregational Year Book*, vol. 38, 1910-1911, p.48-49.

congrégationalistes, le tout témoigne plutôt d'une certaine forme de centralisation. Le fait que leur clergé tire sa légitimité des conseils supra-locaux illustre que cette confession, malgré qu'elle conçoive l'autonomie des églises locales comme essentielle, n'est pas pour autant dépourvue de toute forme de contrôle institutionnel.

1.4 Envisager la centralisation à partir de la structure hiérarchique et administrative : une démarche imparfaite

Nous avons jusqu'à maintenant pu formuler des constats généraux sur le fonctionnement de la « religious authority structure » des confessions, mais il n'est pas toujours aisé de comparer les confessions entre elles selon leur mode de gouvernance. À cet égard, les chercheurs utilisent très fréquemment des typologies puisqu'elles sont utiles pour mettre en lumière les différences de structure et de fonctionnement. Il existe plusieurs systèmes de classement, mais la majorité d'entre eux ont pour point commun de s'articuler autour du degré de centralisation des organisations. Parmi les modèles récurrents dans la littérature, on retrouve celui qui classe les confessions en trois grandes catégories : épiscopales, presbytériennes et congrégationalistes³⁵. Les structures épiscopales sont celles où la capacité à décider est restreinte à une hiérarchie ecclésiastique au sein de laquelle on retrouve normalement des évêques (ex. anglicans, catholiques). Les confessions dites presbytériennes sont plutôt dirigées par un groupe de décideurs élus (ex. méthodistes, presbytériens). Le type congrégationaliste désigne des

³⁵ Les deux dernières catégories de cette typologie portent le même nom que deux confessions protestantes, mais on peut y inclure une variété de courants religieux qui ne portent pas forcément ce nom.

organisations démocratiques où les églises locales et leurs membres sont au cœur du processus de prise de décision (ex. baptistes, congrégationalistes)³⁶.

À partir des observations énoncées plus haut, nous pouvons affirmer que les congrégationalistes canadiens appartiennent, sans trop de surprise, à la catégorie « congrégationaliste » en raison de l'indépendance marquée qu'ils accordent à l'église locale. Ils forment sans aucun doute la confession la plus décentralisée des trois. L'Église méthodiste et l'Église presbytérienne sont, pour leur part, toutes deux de type « presbytérien », car leur administration repose sur une hiérarchie de comités dont la composition n'est pas imposée d'en haut. Cette typologie s'avère très utile pour tracer un portrait général, mais elle ne permet pas de mener une analyse raffinée puisque ses catégories sont trop vastes. Par exemple, dans le cas qui nous intéresse ici, l'Église méthodiste possède manifestement davantage de structures administratives qui sont investies d'une autorité centrale forte, comme le *General Superintendent* et le *General Conference Special Committee*, que l'Église presbytérienne, mais ces différences ne sont pas mises en valeur par la typologie en question.

2. L'AUTORITÉ INDÉNIABLE DES CONGRÉGATIONS SUR LES AFFAIRES LOCALES

Celle-ci a par ailleurs fait l'objet de nombreuses critiques dans des travaux plus récents. Plusieurs spécialistes des théories des organisations religieuses la considèrent incomplète et estiment que d'autres indicateurs doivent être pris en compte afin de

³⁶ Danijel Časni, « Church in a Democratic Society and Democracy in Churches of the Baptist Union in Croatia ». *KAIROS - Evangelical Journal of Theology*, vol. X, n° 1 (2016), p. 92-94 ; James D. Davidson, Joseph A. Schlangen et William V. D'Antonio, « Protestant and Catholic Perceptions of Church Structure », *Social Forces*, vol. 47, n° 3 (1969), p. 315.

décrire adéquatement le rôle des églises locales³⁷. En fait, les rapports de force qui se situent aux niveaux hiérarchiques supérieurs de la confession sont plutôt éloignés de la réalité des églises locales et n'ont pas forcément un impact concret sur l'autonomie de ces dernières. Quelques auteurs soulignent notamment qu'il est tout aussi primordial de considérer le niveau de contrôle que les congrégations ont sur leurs ressources que de déterminer le lieu de la capacité décisionnelle³⁸. L'examen des principales responsabilités des églises de Sherbrooke apparaît donc essentiel pour compléter l'analyse des rapports de force intra-confessionnels.

2.1 L'église locale : une microstructure complexe

Il se trouve néanmoins que les églises locales ne forment pas des blocs monolithiques. Jusqu'ici, notre analyse s'est appuyée sur une définition générale qui ne fait aucune distinction entre les divers éléments qui la constituent : le pasteur, les administrateurs, les directeurs de comités, les fidèles assidus et ceux qui assistent aux cultes de manière irrégulière, etc. Les congrégations ont pourtant un fonctionnement interne bien particulier qu'il est primordial de scruter attentivement afin de mettre en relief les relations de pouvoir qui s'y articulent.

³⁷ Hougland et Wood, « Determinants of Organizational Control », p. 133 ; Paul D. Sullins, « An Organizational Classification of Protestant Denominations », *Review of Religious Research*, vol. 45, n° 3 (2004), p. 128 ; Peter K. Takayama et Lynn Weber Cannon, « Formal Polity and Power Distribution in American Protestant Denominations », *The Sociological Quarterly*, vol. 20, n° 3 (1979), p. 329.

³⁸ Randolph L. Cantrell, James F. Krile et George A. Donohue, « Parish Autonomy: Measuring Denominational Differences », *Journal for the Scientific Study of Religion*, vol. 22, n° 3 (1983), p. 277-278 ; Paul Di Maggio, « The Relevance of Organization Theory to the Study of Religion », dans Nicolas Jay Demerath et al. (dirs.), *Sacred Companies: Organizational Aspects of Religion and Religious Aspects of Organizations*, New York, Oxford University Press, 1998, p. 13.

2.1.1 L'adhésion en tant que membre comme source d'agentivité

L'affiliation volontaire à une congrégation à titre de membre est un élément fondamental du fonctionnement des trois confessions à l'étude. Il ne suffit pas de naître de parents ayant eux-mêmes adhéré à une église locale, de recevoir un ou des sacrements et/ou de participer au culte pour être considéré comme un membre à part entière. L'engagement est essentiel pour y jouir d'une pleine reconnaissance. Ceux qui fréquentent assidûment une congrégation n'ont d'ailleurs pas forcément le statut de membre. Dans un même lieu de culte, on retrouve à la fois des gens qui assistent simplement aux offices³⁹, des personnes qui, sans être officiellement membres, donnent régulièrement de l'argent ainsi que des membres en bonne et due forme⁴⁰. Devenir membre est le fruit d'une décision du fidèle. Ce choix représente à la fois une promesse de rechercher la pleine communion avec les autres croyants et une affirmation publique de sa foi. Il confère des droits et des privilèges, comme celui de voter sur certains dossiers ou d'être élu au sein de comités. Cet engagement implique aussi des devoirs qui consistent, en résumé, à prendre activement part à la vie religieuse et sociale de la congrégation ainsi qu'à la soutenir financièrement⁴¹.

³⁹ Cette catégorie inclut aussi les enfants et les adolescents dont les parents sont membres, mais qui ne sont pas encore eux-mêmes.

⁴⁰ Les données démographiques des églises Plymouth, St. Andrew's et Trinity sont malheureusement trop incomplètes pour nous permettre d'établir leur composition exacte. À vrai dire, nous ignorons tout du nombre total de personnes qui fréquentent ces églises. Le recensement nous permet d'identifier combien de Sherbrookoïses ont déclaré appartenir à l'une ou l'autre des confessions. Par contre, il inclut un nombre inconnu d'enfants et de personnes qui n'assistent pas aux services religieux. Ces données seraient par ailleurs incomplètes puisqu'il est plausible que certains fidèles des églises sherbrookoïses vivent à l'extérieur du district de recensement de la ville. Si les rapports annuels compilent toujours le nombre de membres, on y inclut souvent plusieurs individus qui ont déménagé et qui ne se sont toujours pas retirés de la liste. En considérant tous ces facteurs, nous avons conclu que toute analyse quantitative serait assurément trop inexacte ou approximative pour être d'intérêt à notre démarche.

⁴¹ *The Doctrine and Discipline of the Methodist Church 1910*, art. 533, fonds P601, BAnQ-VM ; *Rules and Forms of Procedure in the Church Courts of the Presbyterian Church in Canada*, art. 2, 13 et 14, fonds BF, PCCA.

Il existe deux cas de figure pour l'ajout de croyants à la liste des membres parmi les trois confessions présentes à Sherbrooke. Lorsqu'il y a demande de transfert d'une autre congrégation, même d'une confession différente, la procédure est relativement simple. Les candidats n'ont qu'à présenter une lettre émise par leur ancienne église locale attestant qu'ils en étaient membres et qu'ils sont sans reproches⁴². La congrégation qui les accueille procède ensuite à l'admission selon les dispositions qui lui sont propres. Ceux et celles qui n'ont encore jamais appartenu à une congrégation doivent passer par un processus plus complexe. Les aspirants méthodistes sont en probation durant au moins trois mois et leur candidature doit être recommandée par le *Leader's Meeting*, un comité qui veille au bien-être moral et spirituel de la communauté. L'admission a lieu lors d'une courte cérémonie qui se déroule devant les autres membres et au cours de laquelle ceux-ci peuvent émettre une objection s'ils estiment qu'un individu ne devrait pas rejoindre leur congrégation⁴³. Dans l'Église presbytérienne, les aspirants doivent d'abord s'entretenir avec le pasteur qui se charge ensuite de soumettre leur candidature à la *Session*. Ce conseil, qui représente la plus haute instance locale, procède à la nomination lorsqu'il est « satisfied of the applicants' knowledge of Divine truth⁴⁴ ». Pour sa part, l'église Plymouth donne bien peu de détails sur sa politique d'admission des nouveaux membres dans sa constitution hormis le fait qu'elle les accueille, contrairement aux deux autres congrégations sherbrookoises, par un « vote of

⁴² Circuit Register (1924-1937), fonds UC002, CRCE ; Minutes of the Church Meetings, 13 avril 1906 et 30 décembre 1914, p. 347 et 417, fonds UC001, CRCE et *Rules and Forms of Procedure in the Church Courts of the Presbyterian Church in Canada*, art. 9 à 13 et 63, fonds BF, PCCA.

⁴³ *The Doctrine and Discipline of the Methodist Church 1910*, art. 71 et 187, fonds P601, BAnQ-VM.

⁴⁴ *Rules and Forms of Procedure in the Church Courts of the Presbyterian Church in Canada*, art. 63, fonds BF, PCCA.

the members of the Church present at any meeting of the Church.⁴⁵ » À partir des procès-verbaux des réunions des membres, nous avons identifié un cas où l'admission a été précédée par une approbation des candidatures par le *Board of Deacons*, dont le rôle ressemble à celui du *Leader's Meeting*, et par un cours donné par le pasteur⁴⁶. Il nous est néanmoins impossible de certifier qu'il s'agit là de la pratique habituelle.

Les constitutions méthodistes et presbytériennes ainsi que celle de l'église Plymouth ne suggèrent pas d'âge minimum pour devenir membre. Les enfants qui fréquentent ces congrégations sont généralement baptisés en jeune âge et sont appelés à confirmer leur foi à l'adolescence. Il s'avère difficile d'estimer l'âge autour duquel se produit l'adhésion à titre de membre, car les registres des trois églises n'indiquent pas l'âge des individus qui y sont inscrits. Nous savons toutefois que les méthodistes insistent pour que, après leur catéchuménat, « all the young people, who give evidence of such attainment [true repentance and decision for Christ], shall, after examination by the pastor, be publicly received into the membership of the Church⁴⁷ ». Des statistiques compilées à l'occasion du vote sur l'union de 1912 révèlent d'ailleurs que 9,5% du total des membres de la *Montreal Conference* étaient alors âgés de moins de 18 ans⁴⁸. L'adhésion à titre de membre apparaît donc ne pas y être strictement réservée aux adultes.

⁴⁵ Minute of the Church Meetings, By-laws Congregational Church of Sherbrooke, 20 janvier 1917, p. 441, fonds UC001, CRCE.

⁴⁶ *Ibid.*, 25 février 1914, p. 416.

⁴⁷ *The Doctrine and Discipline of the Methodist Church 1910*, art. 75, fonds P601, BAnQ-VM.

⁴⁸ Montreal Conference report of vote, 1912, collection UCCCU, series I, section II, UCCAT.

Bien qu'il subsiste un flou en ce qui concerne le critère de l'âge chez les congrégationalistes et les presbytériens, il apparaît clairement qu'aucune des trois confessions ne fait de discrimination liée au genre. Les femmes sont tout autant encouragées à devenir membres de leur église locale que les hommes. Elles sont même plus nombreuses que ces derniers à prendre cette décision⁴⁹, car elles comptent pour 62,9% des effectifs de l'église Trinity en 1921, 61,8% à St. Andrew's entre 1922 et 1926 et 64,0% à Plymouth en 1911⁵⁰. Toutefois, le statut de membre ne leur donne pas exactement les mêmes privilèges qu'aux hommes. Elles ont tout autant qu'eux la possibilité de se prononcer lorsqu'une question est soumise à un vote général, mais elles n'ont pas accès à la grande majorité des postes de direction des divers comités locaux.

2.1.2 *Les conseils de direction et les comités administratifs : des lieux de pouvoir hermétiques?*

Cette exclusion est loin d'être banale puisque ces instances sont celles qui sont à la tête des congrégations de Sherbrooke. Même si les pasteurs sont généralement investis d'une autorité personnelle plutôt considérable, la plupart des décisions sont prises de manière collégiale. Les conseils de direction des églises locales, auxquels les pasteurs siègent systématiquement, sont le maillon central de cette structure. Non seulement la *Session* de St. Andrew's et le *Official Board* de Trinity ont-ils la capacité d'intervenir

⁴⁹ L'historiographie a démontré que, au XIX^e siècle, les femmes protestantes, tant en Europe qu'en Amérique du Nord, étaient généralement plus nombreuses que les hommes à participer à la vie religieuse de leur église locale et à en être membres. Le tout s'explique entre autres par le fait que la piété est alors un trait de personnalité hautement valorisé chez les femmes. Hannah M. Lane, *Methodist Church Members, Lay Leaders, and Socio-economic Position in Mid-nineteenth Century St. Stephen, New Brunswick*, Ph.D. (History), University of New Brunswick, 2004, p. 186.

⁵⁰ Circuit Register (1924-1937), fonds UC002, CRCE ; Communion Roll and Register (1922-1927), fonds PC008, CRCE. Les listes de membres ne déclarent pas le sexe de ceux et celles qui y sont inscrits, mais nous avons été en mesure d'inférer cette information à partir des prénoms. Seuls 5% des individus ont dû être mis de côté à cause de l'impossibilité de déterminer hors de tout doute leur sexe.

dans la grande majorité des affaires spirituelles et temporelles, mais ils représentent également l'autorité locale suprême. La situation est légèrement différente pour le *Church Board* de Plymouth, car la pleine souveraineté revient aux *Church Meetings*. Ces réunions, auxquelles tous les membres de l'église sont conviés, sont un passage obligé pour toute décision majeure. Elles ont lieu aussi souvent que nécessaire et au minimum une fois l'an pour la publication des rapports annuels et l'élection des divers officiers. Les presbytériens tiennent aussi des réunions générales pour discuter de dossiers importants avec l'ensemble de la congrégation, mais la *Session* conserve le dernier mot. Chez les méthodistes, les fidèles ne sont que très rarement convoqués en dehors des réunions annuelles⁵¹.

Les trois conseils de direction ont des rôles très semblables, mais leur structure ainsi que leur composition diffèrent considérablement. Le *Church Board* de Plymouth est celui dont le processus de recrutement suscite le plus la participation des membres. Les sept diacres, le trésorier, le secrétaire et les douze autres membres élus⁵² qui le composent sont tous soumis au vote de la congrégation. La majorité de ces postes sont attribués pour une période d'un an. Les seuls sièges semi-permanents sont occupés par les sept diacres qui sont élus à vie⁵³. La *Session* presbytérienne s'avère légèrement plus centralisée puisqu'elle n'est composée que d'anciens. Tout comme les diacres

⁵¹ Minutes of the Church Meetings, By-laws Congregational Church of Sherbrooke, 20 janvier 1917, p. 445-446, fonds UC001, CRCE ; *Rules and Forms of Procedure in the Church Courts of the Presbyterian Church in Canada*, art. 19 à 22 et 49 à 73, fonds BF, PCCA ; Silcox, *Church union in Canada*, p. 150.

⁵² 6 de ces 12 personnes doivent se retirer chaque année et ceux qui les remplacent sont élus parmi une liste de candidats qualifiés. Ces derniers sont au nombre de 81 lors de l'élection de 1925, ce qui représente 32,9% des 246 membres de l'église. Church Board Annual Election, 22 janvier 1925, fonds UC001, CRCE et Annual Reports for the Year Ending December 31st 1925, fonds UC001, CRCE.

⁵³ Minutes of the Church Meetings, By-laws Congregational Church of Sherbrooke, 20 janvier 1917, p. 442-445, fonds UC001, CRCE.

congrégationalistes, ceux-ci sont aussi élus à perpétuité⁵⁴. À l'opposé, tous les membres du *Official Board* des méthodistes sont renouvelés annuellement, mais la plupart d'entre eux sont nommés à l'intérieur même de ce conseil⁵⁵. Seuls les présidents des diverses associations (aide aux missionnaires, groupes de jeunes, etc.) qui sont appelés à y siéger sont choisis à l'externe étant donné qu'ils sont élus par les membres de leurs propres comités.

Il est aussi pertinent d'observer par qui ces postes sont occupés et durant combien de temps puisqu'il s'agit là d'un autre indicateur important du degré de centralisation de ces conseils. Les rapports annuels de St. Andrew's montrent que sa *Session* est l'instance où les individus restent le plus longtemps, car tous ses membres sont élus à vie. Bien que des anciens doivent être ajoutés de temps à autre pour remplacer ceux qui quittent pour diverses raisons et que leur nombre total augmente proportionnellement à la taille de la congrégation, seules 24 personnes différentes occupent ce rôle entre 1910 et 1924⁵⁶. Au cours de ces 15 années, ce conseil est composé d'une moyenne de treize personnes par année et la durée médiane du mandat d'un individu est de six ans⁵⁷. Un plus grand nombre de personnes différentes ont l'opportunité de faire partie du *Church Board* de Plymouth et du *Official Board* de Trinity pour la même période. En fait, ces conseils regroupent respectivement une

⁵⁴ Silcox, *Church union in Canada*, p. 149.

⁵⁵ Minutes of the Joint Official Board, 4 mai 1922, p. 227- 231, fonds UC002, CRCE.

⁵⁶ Il nous a été impossible d'observer la composition des conseils de direction des églises de Sherbrooke pour l'ensemble de la période à l'étude en raison de l'absence de rapports annuels avant 1910.

⁵⁷ Annual Reports, 1910-1924, fonds PC008, CRCE.

moyenne de vingt et de quatorze membres par année tandis que la médiane du temps total qu'un individu y siège est de trois ans dans les deux cas⁵⁸.

Le tableau 2 permet de comparer plus en détail le roulement des effectifs des conseils de Plymouth et de Trinity. Le *Official Board* est manifestement l'instance où une plus grande proportion de personnes différentes a la chance de siéger puisqu'aucun membre n'y reste plus de dix ans et que près des trois quarts y demeurent pendant cinq ans ou moins. Les délégués du *Church Board* de Plymouth reviennent plus fréquemment d'une année à l'autre. Un peu plus du dixième d'entre eux y siègent pendant onze ans ou plus. Parmi ces membres indétronables, on compte F.S. Rugg qui fait partie du conseil pendant treize ans, dont quatre au cours desquelles il est à la fois secrétaire et diacre.

TABLEAU 2
Répartition, en pourcentage, des membres des conseils directeurs
des trois églises sherbrookoises en fonction du nombre total d'années
où ils ont été en poste entre 1910 et 1924¹

Nombre d'années en poste	Conseil		
	<i>Church Board</i> de Plymouth	<i>Session</i> de St. Andrew's	<i>Official Board</i> de Trinity
1-5	67,7%	33,3%	73,3%
6-10	21,5%	50,0%	26,7%
11 et plus	10,8%	16,7%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Rapports annuels des églises Plymouth, St. Andrew's et Trinity de 1910 à 1924.

¹ Soulignons que les rapports annuels à partir desquels nous avons établi ces statistiques sont manquants pour 1918 et 1919 à Plymouth et pour 1916 et 1917 à Trinity. Afin d'équilibrer la taille de l'échantillon des trois églises, nous avons volontairement omis les données de St. Andrew's pour 1917 et 1918. Ces deux années nous apparaissent les plus significatives statistiquement, car elles marquent un tournant en termes d'effectifs dans la Session. Celle-ci compte environ 9 membres entre 1910 et 1917 et 17 à partir de 1918.

⁵⁸ Annual Reports, 1910-1924, fonds UC001, CRCE et Annual Reports, 1910-1924, fonds UC002, CRCE.

Ces deux instances, contrairement à la *Session* des presbytériens, n'ont visiblement rien d'une oligarchie. Or, il n'en demeure pas moins que la possibilité de faire partie des conseils de direction des églises sherbrookoises n'est pas accessible à tous. Nous avons déjà évoqué les restrictions qui sont imposées aux femmes⁵⁹, mais les statistiques présentées ci-haut illustrent également que certains hommes ont pu ne jamais y siéger notamment à cause des limites créées par le processus de nomination. L'historiographie souligne par ailleurs que l'engagement dans l'église locale était généralement l'apanage des fidèles issus de classe moyenne et de la bourgeoisie⁶⁰.

Les conseils de direction ne représentent cependant pas les seuls lieux de pouvoir dans l'église locale. Les enjeux mineurs sont confiés à divers comités de moindre envergure. Ainsi, l'administration des affaires temporelles, plus spécifiquement des finances et de ce qui concerne le bâtiment, est assurée par le *Board of Managers* à St. Andrew's et le *Board of Trustees* à Plymouth et à Trinity. L'autre responsabilité importante déléguée à des comités complémentaires est de porter assistance au pasteur dans ses fonctions d'encadrement spirituel. À cet effet, des groupes d'hommes particulièrement pieux et qui ont une conduite exemplaire sont formés. Les

⁵⁹ Chez les méthodistes, ce n'est qu'à partir de 1918 que les femmes peuvent être admises au sein des conseils de direction, mais uniquement à titre de membres *ex-officio*. Quatre femmes figurent officiellement sur la liste du *Official Board* de Trinity en 1918. Le 3 septembre 1920, madame Ruth Edney, présidente de la *Women's Auxiliary* de la congrégation, est la première femme à assister à une réunion. Le procès-verbal qui en a été conservé ne mentionne toutefois aucune intervention de sa part. À Plymouth, mademoiselle M.J. Mitchell accède au *Church Board* en 1924 par sa nomination à titre de surintendante de l'école du dimanche, mais elle ne participe à aucune réunion. Clare, « The Role of Women », p. 261 ; Annual Reports, 1910-1924, fonds UC002, CRCE ; Minutes of the Joint Official Board, 3 septembre 1920, p. 213-214, fonds UC002, CRCE ; Minutes of the Church Board, 14 janvier 1924 au 10 décembre 1925, fonds UC001, CRCE.

⁶⁰ Lynne Sorrel Marks, *Revivals and Roller Rinks: Religion, Leisure and Identity in Late Nineteenth Century Small Town Ontario*, Toronto, University of Toronto Press, 1996, p. 79 et Clarke, « English Speaking Canada From 1854 », p. 287.

congrégationalistes disposent d'un *Board of Deacons* élus par les membres de la congrégation et les méthodistes ont un *Leader's Meeting* ainsi qu'un *Local Preacher's Meeting* dont les représentants sont nommés par le pasteur. Chez les presbytériens, cette tâche est centralisée étant donné qu'elle relève des anciens qui font partie de la *Session*. Les églises comptent aussi plusieurs comités et associations qui ne sont pas directement intégrés à la structure administrative, mais qui rendent de précieux services à leurs fidèles. Ces organisations se démarquent d'ailleurs du reste des instances plus formelles en ce que de nombreuses femmes y participent activement. Parmi les incontournables, on compte l'école du dimanche, la chorale et les groupes qui amassent des fonds afin de répondre à une variété de besoins à l'intérieur de la congrégation. Il existe aussi des groupes ayant une orientation plus sociale, comme les associations de femmes ou de jeunes⁶¹.

2.2 Quelques indicateurs de l'autonomie congrégationnelle

Au vu de ce qui précède, il apparaît évident que l'autorité à l'intérieur des confessions ne réside pas uniquement au sein de la structure hiérarchique qui chapeaute les églises locales, car celles-ci possèdent les instances nécessaires afin d'exercer un contrôle considérable sur leurs affaires internes⁶². Le degré d'autonomie dont elles disposent en la matière n'est toutefois pas le même d'une confession à l'autre. Selon Randolph Cantrell, James Krile et George Donohue, les principaux indicateurs de l'autonomie congrégationnelle sont le contrôle exercé sur la gestion des finances, le

⁶¹ Annual Reports, 1910-1925, fonds UC001, CRCE ; Annual Reports, 1902-1925, fonds UC002, CRCE et Annual Reports, 1910-1924, fonds PC008, CRCE.

⁶² Paul Di Maggio, « The Relevance of Organization Theory », p. 13.

choix du pasteur, la propriété du bâtiment et l'admission des membres⁶³. Nous ne reviendrons pas sur le dernier aspect puisque nous avons déjà montré que les églises de Sherbrooke bénéficient d'une grande latitude à sujet. Cela dit, nous nous intéresserons aux trois autres éléments dans le but de cerner avec encore plus de précision la place qu'occupent les congrégations à l'étude dans leur confession respective.

2.2.1 Les responsabilités formelles accordées par les constitutions

Le domaine administratif pour lequel les trois églises dont il est ici question apparaissent jouir de l'autonomie la plus marquée est celui des finances. Le *Board of Managers* de St. Andrew's et les *Boards of Trustees* de Plymouth et Trinity ne sont soumis à aucun contrôle externe. En consultant les rapports des trésoriers, nous avons pu constater qu'ils ont l'entière liberté d'attribuer les revenus, provenant en très large majorité des dons des fidèles, aux principaux postes de dépenses que sont les salaires, l'électricité et le chauffage, l'entretien du bâtiment, les assurances et l'hypothèque. Ils n'ont cependant pas autorité sur l'ensemble des finances des congrégations, car les divers comités et associations disposent chacun de leur budget individuel. Ils nomment un trésorier pour administrer les revenus générés par leurs collectes de fonds ou les cotisations de leurs membres. Par ailleurs, les églises locales entretiennent un lien économique peu contraignant avec les instances confessionnelles. Elles contribuent aux fonds généraux pour soutenir les missions, les collèges religieux, les œuvres de charité et les dépenses administratives générales, ce qui représente en moyenne 28,4% du budget annuel de St. Andrew's, 27,7% de celui de Trinity et seulement 10,8% de celui de

⁶³ Cantrell, Krile et Donohue, « Parish Autonomy », p. 278.

Plymouth⁶⁴. Ces montants ne proviennent cependant pas du budget d'opération des églises, mais bien d'offrandes mis à part spécifiquement à cette fin par les fidèles⁶⁵. Le bon fonctionnement des confessions est ainsi largement tributaire de la générosité de ces derniers. Il n'est d'ailleurs pas anodin que plusieurs rapports annuels de l'église St. Andrew's, qui sont distribués massivement aux des fidèles, portent l'inscription suivante au verso :

Are You a Regular Contributor? This church is maintained by voluntary contributions. The ideal way is systematic giving by envelope. You will be allotted, on application, a box with one envelope for each Sunday. The Treasurer will keep record of your contributions, and will acknowledge the amount contributed in the next annual report⁶⁶.

Les finances des églises locales sont donc manifestement davantage à la merci de la volonté des fidèles à effectuer des dons que de l'ingérence des instances supra-locales.

Parallèlement à cela, l'influence que peuvent avoir les membres sur le choix de leur pasteur, étant donné le rôle fondamental dont celui-ci est investi, constitue un facteur déterminant de l'autonomie locale. Les églises congrégationalistes sont sans contredit celles qui disposent du plus de contrôle à cet égard⁶⁷. À Plymouth, le ministre est choisi dans le cadre d'un *Church Meeting*. Il est redevable uniquement à sa

⁶⁴ La proportion est probablement moins élevée chez les congrégationalistes parce que leur appareil administratif est beaucoup moins imposant étant donné le caractère décentralisé de cette confession ainsi que le fait qu'elle regroupe moins de 200 églises et non plus de 4000 comme c'est le cas pour les méthodistes et les presbytériens.

⁶⁵ Annual Reports, 1910-1925, fonds UC001, CRCE ; Annual Reports, 1902-1925, fonds UC002, CRCE et Annual Reports, 1910-1924, fonds PC008, CRCE.

⁶⁶ Annual Reports for the Year Ending December 31st 1920, quatrième de couverture, fonds PC008, CRCE.

⁶⁷ Les églises congrégationalistes jouissent plus généralement d'une grande latitude en ce qui concerne leur fonctionnement interne, car leur confession de foi ainsi que leur constitution sont adoptées par les membres eux-mêmes. Hannah M. Lane, « Tribalism, Proselytism and Pluralism; Protestants, Family and Denominational Identity in Mid-Nineteenth-Century St. Stephen, New Brunswick », dans Nancy Christie (dir.), *Households of Faith: Family, Gender and Community in Canada, 1760-1969*, Montreal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 2002, p. 116.

congrégation et personne de l'extérieur ne peut le démettre de ses fonctions⁶⁸. La démarche est relativement similaire du côté des presbytériens puisque la sélection du pasteur revient également à l'ensemble des membres. Le *Presbytery* a toutefois la possibilité d'intervenir et de discipliner le pasteur si sa conduite pose problème. À vrai dire, toute plainte d'une église locale relative à son pasteur ne peut être traitée à l'interne et doit impérativement être acheminée à cette instance⁶⁹. Pour leur part, les méthodistes ont un fonctionnement beaucoup plus centralisé puisque les pasteurs de l'ensemble des églises locales sont désignés par les *Annual Conferences*. Ces conseils possèdent un *Stationing Committee* dont le rôle est d'assurer le suivi des effectifs pastoraux et de les répartir en s'assurant qu'aucun pasteur ne demeure au même endroit pendant plus de quatre ans⁷⁰. Cette façon de faire contraste vivement avec les deux autres confessions où les ministres restent en poste jusqu'à ce qu'ils démissionnent, prennent leur retraite ou soient renvoyés.

La politique méthodiste se distingue aussi de celle des presbytériens et des congrégationalistes en ce qui concerne la propriété des bâtiments. Malgré qu'un *Board of Trustees* soit en charge des biens immobiliers de Trinity, l'ensemble des édifices méthodistes au Canada sont incorporés au sein d'une seule entité légale en vertu de la constitution de la *Methodist Church, Canada* adoptée en 1884⁷¹. Si les fiduciaires sont en mesure d'effectuer des opérations d'entretien et de rénovations majeures, ils ne

⁶⁸ Minutes of the Church Meetings, By-laws Congregational Church of Sherbrooke, 20 janvier 1917, p. 441, fonds UC001, CRCE.

⁶⁹ *Rules and Forms of Procedure in the Church Courts of the Presbyterian Church in Canada*, art. 14 et 65, fonds BF, PCCA.

⁷⁰ *The Doctrine and Discipline of the Methodist Church 1910*, art. 127 et 145.5, fonds P601, BAnQ-VM.

⁷¹ *Act reflecting the Union of certain Methodist Churches therein named*, L.C., 1884, c. 106, art. 4 et Silcox, *Church union in Canada*, p. 148.

peuvent disposer complètement des propriétés selon leur bon vouloir. Les bâtiments de Plymouth et de St. Andrew's sont également détenus par des fiduciaires. À St. Andrew's, ils jouissent d'une grande liberté décisionnelle et ne sont soumis qu'à l'autorité de la *Session*. Les fiduciaires de Plymouth ont une latitude similaire, hormis le fait qu'ils ne peuvent procéder à l'acquisition, l'aliénation ou à l'hypothèque de biens immobiliers sans l'accord préalable des membres de la congrégation⁷². En effectuant un survol des responsabilités accordées aux églises locales, nous constatons qu'il existe des différences marquées entre les méthodistes et les presbytériens sur le plan de leur gouvernance. L'aspect résolument collaboratif et intégré de la structure méthodiste, parfois qualifié de « connexionalism » en anglais, laisse moins de latitude aux congrégations, ce qui la rend plus centralisée que celle des presbytériens.

2.2.2 *Les initiatives extra-constitutionnelles : l'exemple de la collaboration interconfessionnelle*

Il est cependant essentiel de considérer que les rôles que jouent les églises locales ne sont pas tous attentivement codifiés par des constitutions ou des politiques. À cet égard, Penny Edgell Becker a montré que les congrégations possèdent des caractéristiques qui leur sont propres et que la hiérarchie confessionnelle ne cherche pas forcément à contrôler⁷³. Il serait plutôt fastidieux de recenser tous les domaines dans lesquels les églises locales de Sherbrooke sont en mesure de faire preuve d'agentivité. Pour illustrer notre propos, nous nous en tiendrons donc à un exemple particulièrement

⁷² Minutes of the Church Meetings, By-laws Congregational Church of Sherbrooke, 20 janvier 1917, p. 444-445, fonds UC001, CRCE.

⁷³ Penny Edgell Becker, *"How We Do Things Here": Culture and Conflict in Local Congregations*, Ph.D. (Sociology), University of Chicago, 1995, p. 11-12.

probant : leur autonomie en ce qui concerne les activités interconfessionnelles dans la communauté protestante.

Bien qu'elles appartiennent à des confessions religieuses différentes, les églises sherbrookoises n'ont aucun problème à collaborer étroitement les unes avec les autres. Sans y être directement incitées par aucune instance supérieure, elles entretiennent notamment des liens par l'entremise de certains offices religieux qu'elles tiennent en commun. Certaines de ces rencontres constituent d'ailleurs des traditions et reviennent d'une année à l'autre. Les méthodistes et les presbytériens ont l'habitude de se visiter à l'occasion de leur anniversaire respectif qui a lieu au mois d'octobre, et ce, pour l'ensemble de la période à l'étude. L'église St. Andrew's ferme ses portes et s'assemble avec l'église Trinity le dimanche où la fondation de cette dernière est célébrée et vice versa⁷⁴. Les églises Plymouth et Trinity tiennent aussi leur culte dominical en commun pendant les mois de juillet et d'août. En vertu d'une entente renouvelée presque chaque année entre 1907 et 1925, les deux pasteurs se partagent les offices durant l'été, ce qui leur permet de prendre un mois de vacances chacun⁷⁵.

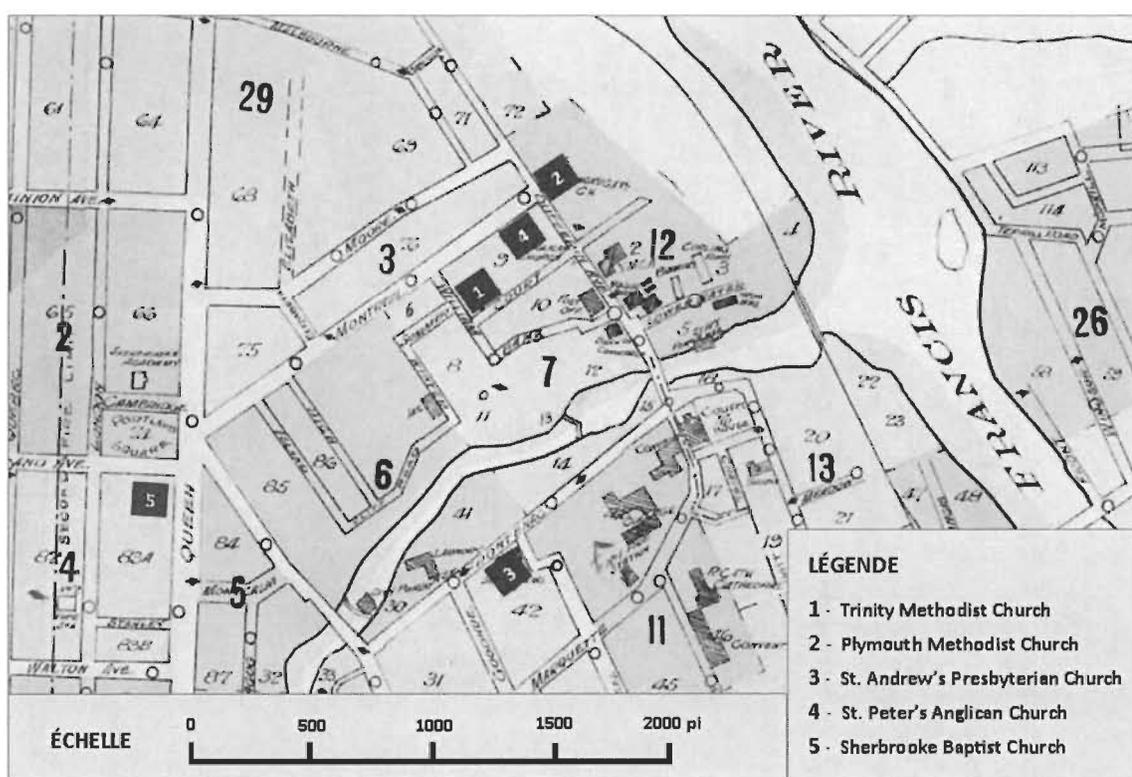
Cette collaboration n'est par ailleurs pas restreinte aux trois confessions qui intègrent l'Église Unie. Elle inclut également les églises baptiste et anglicane ainsi que la citadelle de l'Armée du Salut de la ville, car l'ensemble des protestants sherbrookoises

⁷⁴ « Anniversary Sunday at the Methodist Church », *Sherbrooke Daily Record*, 29 septembre 1902, p. 1 et 4 ; Minutes of the Session, 6 octobre 1923, p. 128, PC008, CRCE.

⁷⁵ Nous ignorons les raisons pour lesquelles les congrégationalistes et les presbytériens collaborent de manière récurrente avec les méthodistes, mais pas entre eux. Minutes of the Joint Official Board, 10 mai 1907, p. 37-38, fonds UC002, CRCE et « Rev. Mr. Bentley to Preach Tomorrow », *Sherbrooke Daily Record*, 12 juillet 1924, p 4.

se rassemble lors de quelques occasions particulières. La célébration de l'Action de grâce en commun semble être une tradition annuelle⁷⁶. Des réunions ouvertes à tous et présidées chaque soir par un pasteur différent sont également tenues durant la semaine qui précède Pâques à partir de 1921⁷⁷. Nous n'avons pas remarqué de tradition annuelle pour les offices du Noël et du Nouvel An, mais nous savons qu'ils ont été célébrés en commun au moins en 1924⁷⁸.

CARTE 1
Emplacement des églises protestantes¹ de Sherbrooke en 1917



Adaptée de : Charles Edward Goad, Insurance plan of Sherbrooke, Que. [Document cartographique], 1 : 6000, Toronto, Chas. E. Goad Co., 1917, coupure 1 de 34.

¹ La carte exclut la citadelle de l'Armée du Salut ainsi que la mission anglicane St. Paul, car il nous a été impossible de localiser la première, et la seconde était située à l'écart du secteur ici représenté. Elle se trouve à l'angle des rues Fairmount et McManamy.

⁷⁶ « United Thanksgiving Service », *Sherbrooke Daily Record*, 11 novembre 1924, p. 5.

⁷⁷ « United Services », *Sherbrooke Daily Record*, 31 mars 1924, p. 4 et « Ministerial Association Meeting », *Sherbrooke Daily Record*, 3 mars 1925, p. 4.

⁷⁸ « United Services on Xmas and New Year's Days », *Sherbrooke Daily Record*, 18 décembre 1924, p. 4.

Le moment le plus important de l'année où les diverses confessions sont réunies est la *Week of Prayer for Christian Unity* qui a lieu tous les mois de janvier depuis 1908. À cette occasion, les églises de la ville tiennent généralement des services qui sortent de l'ordinaire. En 1924, une réunion de prière est tenue chaque soir dans une église différente et il y a échange de pasteur, sauf chez les anglicans et l'Armée du Salut, pour l'office du dimanche⁷⁹. Soulignons au passage que ces célébrations interconfessionnelles ont fort probablement pu être favorisées par le fait que, comme l'illustre la carte 1, la majorité des églises étaient situées à moins de 750 mètres les unes des autres. En dehors de ces offices en commun, les églises collaborent aussi de façon marquée dans le cadre de diverses œuvres sociales et religieuses. Plusieurs comités sont formés afin de concerter les œuvres en lien avec la tempérance, l'aide au chômage ou le service social en général⁸⁰. Les congrégations joignent aussi ponctuellement leurs efforts pour tenir des « Evangelistic Services ». Pendant deux semaines, un évangéliste invité dirige des rencontres publiques dans les églises protestantes, sauf chez les anglicans, avec principal objectif de susciter des conversions. Cette organisation regroupe les pasteurs protestants qui, sur une base volontaire, souhaitent favoriser « a true unity between men of the different churches represented, by occasional meetings for the purpose of spiritual and intellectual culture, as well as mutual counsel and encouragement⁸¹. » Dans le cadre de réunions mensuelles qui se tiennent d'octobre à mai, les pasteurs échangent sur divers sujets en lien avec la foi et coordonnent les initiatives d'aide sociale et les activités religieuses qui sont d'intérêt pour l'ensemble de la communauté protestante de la ville.

⁷⁹ « The Week of Prayer », *Sherbrooke Daily Record*, 4 janvier 1924, p. 5 et « Church Notices », *Sherbrooke Daily Record*, 12 janvier 1924, p. 4.

⁸⁰ Minutes of the Sherbrooke District Ministerial Association, 1909-1917 et 1919-1924, fonds UC023, CRCE.

⁸¹ Minutes of the Sherbrooke District Ministerial Association, 1909-1917, p. 1, fonds UC023, CRCE.

Le cas de Sherbrooke n'est cependant pas exceptionnel puisqu'on retrouve des *Ministerial Associations* ailleurs au pays⁸². En outre, les instances congrégationalistes, méthodistes et presbytériennes nationales tiennent un discours qui encourage fortement la collaboration⁸³. Les relations interconfessionnelles étroites qu'entretiennent les congrégations de Sherbrooke ne sont donc pas audacieuses ou innovantes. Il n'en demeure pas moins que les activités que nous avons évoquées et auxquelles les Sherbrookoïses semblent tenir puisqu'ils les perpétuent sont rendues possibles par des initiatives qui proviennent uniquement des églises locales. Elles ne sont ni prescrites ni interdites par les autorités confessionnelles.

CONCLUSION

Au terme de ce survol des caractéristiques hiérarchiques, administratives et constitutionnelles des confessions ayant participé à la formation de l'Église Unie, le premier constat qui s'impose est que toutes trois ont un mode de gouvernance qui leur est propre. Ainsi, la place qu'occupent les églises locales dans la « religious authority structure » varie forcément d'un groupe à l'autre. Si les congrégations méthodistes et presbytériennes ont un statut similaire, étant soumises à une autorité relativement centralisée autour de la *General Conference* et de la *General Assembly*, les églises congrégationalistes sont, pour leur part, davantage souveraines. Considérer le degré de centralisation des confessions est toutefois largement insuffisant pour décrire avec précision l'expérience réelle des églises locales.

⁸² Semple, *The Lord's Dominion*, p. 417.

⁸³ Silcox, *Church union in Canada*, p. 234-242 ; Clifford, *The Resistance to Church Union*, p. 126.

Il s'avère effectivement primordial de prendre en compte la nature des fonctions qu'elles exercent afin de dresser un portrait crédible de l'étendue de leur autorité. N'étant pas elles-mêmes dépourvues de hiérarchie interne, les églises sont des structures complexes où divers acteurs entrent en relation les uns avec les autres. Ceux-ci s'efforcent notamment de contrôler les principaux secteurs d'autonomie locale dévolus aux congrégations : la gestion des ressources financières, immobilières et humaines. Le spectre d'action qui est à leur portée n'est cependant pas systématiquement déterminé par des dispositions constitutionnelles. Nous avons pu constater que les églises locales de Sherbrooke ont pris l'initiative d'entretenir une collaboration interconfessionnelle dynamique, et ce, en dehors de toute prescription ou interdiction explicite.

De surcroît, en considérant le fonctionnement des églises locales en plus de la centralisation des confessions, des différences claires et significatives apparaissent entre les Églises méthodiste et presbytérienne. Les deux se distinguent surtout en ce que la structure méthodiste privilégie une gestion plus intégrée des ressources des congrégations. Le fait d'avoir montré que les églises Plymouth, St. Andrew's et Trinity ont, somme toute, peu d'influence ou d'autorité sur les décisions confessionnelles sera par ailleurs essentiel pour la suite du mémoire. Nous pourrons ainsi nous référer à ces observations générales pour contextualiser l'analyse plus spécifique de la contribution de ces églises locales aux diverses étapes de l'élaboration du projet d'union.

CHAPITRE 3

LE RÔLE DE SECOND ORDRE DES ÉGLISES LOCALES DANS L'ÉLABORATION ET L'ADOPTION INITIALE DU PROJET D'ÉGLISE UNIE (1902-1915)

INTRODUCTION

Le 7 septembre 1902, trois délégués presbytériens assistent à la *General Conference* de l'Église méthodiste du Canada qui se tient à Winnipeg. Parmi eux se trouve William Patrick, le directeur du collège presbytérien du Manitoba. Bien que son rôle ne consiste qu'à présenter les hommages de l'Église presbytérienne, il prend la liberté d'affirmer la nécessité d'une union interconfessionnelle au Canada¹. Ce discours est perçu par bon nombre d'historiens comme l'élément déclencheur du long processus ayant mené à la création de l'Église Unie. Il faut cependant considérer que cette idée n'était nullement inédite. La possibilité d'une union interconfessionnelle faisait l'objet de discussions au sein de l'élite des principales confessions protestantes canadiennes depuis les années 1880. Néanmoins, les pourparlers n'avaient pas permis de trouver un terrain d'entente au sujet de l'épiscopat. Les anglicans étaient profondément attachés à cette tradition, mais les églises non-conformistes la rejetaient assez catégoriquement. Aucune initiative en vue d'une union n'avait donc émané des négociations. Malgré cet échec, les diverses confessions avaient continué à se rapprocher en encourageant notamment les offices religieux interconfessionnels ainsi que la diminution de la

¹ Clifford, *The Resistance to Church Union*, p. 13.

compétition sur le champ missionnaire². Les congrégationalistes, les méthodistes et les presbytériens avaient également poursuivi de manière informelle la discussion au sujet d'une éventuelle union au cours des années 1890. Ainsi, l'allocution de Patrick en 1902 ne nous semble pas aussi déterminante que ce que plusieurs auteurs prétendent. Prononcée à une époque où le sujet est dans l'air depuis un moment, elle constitue un appel à l'unité parmi d'autres qui, de surcroît, demeure sans réponse officielle.

En effet, la résolution adoptée par la *General Conference* le 18 septembre 1902³ qui lance la discussion interconfessionnelle quant à l'union ne contient aucune référence à la suggestion effectuée par William Patrick quelques jours plus tôt⁴. Cette initiative de la part des méthodistes nous apparaît d'ailleurs être le point de départ de la longue aventure qui se clora vingt-trois ans plus tard par la formation de l'Église Unie :

1. [...] This General Conference is of the opinion that the time is opportune for a definite, practical movement concentrating attention and aiming at the practical organic unity [...] of the Presbyterian, Congregational and Methodist Churches in Canada [...].

3. That a representative committee [...] be appointed to receive communications on the subject of the foregoing resolutions from the Churches named [, confer with committees that may be appointed by such Churches, and report to the next General Conference⁵.

Cette résolution permet la création d'un comité chargé de considérer la possibilité d'une union avec les congrégationalistes et les presbytériens. Elle encourage aussi les conseils nationaux de ces confessions à former des comités similaires. Ce faisant, l'Église

² Semple, *The Lord's Dominion*, p. 419-420.

³ Gunn-Walberg, *The Church Union Movement in Manitoba*, p. 69.

⁴ Airhart, *A Church with the Soul of a Nation*, p. 320.

⁵ Resolutions re Church Union, Methodist General Conference, p. 1-2, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

méthodiste met d'emblée ce projet entre les mains des instances supérieures⁶. Celles-ci exerceront une autorité et une influence importante sur la formation de l'Église Unie, car elles seront pratiquement les seules à participer au projet au cours des huit premières années⁷ et conserveront un rôle prépondérant par la suite. La participation des congrégations méthodistes et presbytériennes de Sherbrooke demeurera essentiellement subordonnée aux prérogatives des conseils nationaux. L'église Plymouth jouira d'une plus grande autonomie, mais sans pour autant agir comme moteur principal de ce projet.

Ce chapitre propose de démontrer le caractère résolument *top-down* de l'élaboration et de l'adoption initiale de l'union. Nous examinerons d'abord les principales étapes menant à la création de la *Basis of Union*, soit le texte qui fera office de constitution et de confession de foi de l'Église Unie, par un comité interconfessionnel *ad hoc* entre 1904 et 1908. Nous porterons plus particulièrement attention à la composition de ce comité de même qu'à la nature de ses échanges avec les élites confessionnelles et le grand public. Nous aborderons ensuite le processus par lequel la constitution est entérinée par les groupes qui avaient manifesté leur intérêt à participer à cette union au début de la décennie. La seconde partie du chapitre sera consacrée à l'analyse détaillée de la consultation des fidèles effectuée à l'interne par les trois confessions, car elle scrutera les événements qui entourent les référendums de 1910, 1912 et 1915. Nous évaluerons ainsi les objectifs de cette démarche, l'orientation du discours entendu par les Sherbrookoïses en lien avec le projet, les principaux acteurs locaux de la discussion et le déroulement des scrutins.

⁶ Clifford, *The Resistance to Church Union*, p. 14.

⁷ Silcox, *Church union in Canada*, p. 133.

1. LE PROJET D'UNE ÉLITE : LA *BASIS OF UNION* (1902-1911)

Lors de leurs réunions annuelles de 1903, les congrégationalistes et les presbytériens répondent à l'appel des méthodistes. Ils nomment des comités ayant pour mandat de communiquer avec les autres confessions dans le but d'évaluer leur intérêt commun envers le projet d'union⁸ et ceux-ci se réunissent le 21 avril 1904. Le révérend W.I. Shaw, directeur du collège méthodiste de Montréal, participe à cette réunion. Il a l'intention de proposer que :

[...] a simple inquiry being sent down through all the membership, or at least through the Official Boards, "Do you wish your representative to negotiate at once for organic union?" If the answer to this is general and affirmative, it will be a mandate to proceed. If it is not we ought not to proceed⁹.

S'il a bel et bien présenté cette idée à ses collègues, elle a vraisemblablement été rejetée. Lors de leur première réunion, les comités des trois confessions se mettent plutôt d'accord pour que le projet soit sous la gouverne des instances confessionnelles nationales et ne prévoient aucunement de sonder si les fidèles sont en faveur de telles négociations. La création de l'Église Unie est bel et bien amorcée lorsque la *General Assembly* et la *Congregational Union of Quebec and Ontario*¹⁰ donnent leur assentiment à la résolution ci-dessous à l'été 1904¹¹.

While recognizing the limitations of our authority as to any action that would commit our respective Churches [...] we feel free, nevertheless, to say that we are of one mind, that organic union is both desirable and practicable and we commend the whole subject to the sympathetic and favorable consideration of the

⁸ *Ibid.*, p. 125.

⁹ « Are Churches Ready for Union ? », *Sherbrooke Examiner*, 22 avril 1904, p. 1.

¹⁰ La *Congregational Union of Canada* porte encore le nom de *Congregational Union of Quebec and Ontario* en 1904. Voir l'introduction du chapitre 2.

¹¹ Resolutions re Church Union, Joint Committee on Church Union, p. 3, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

*chief assemblies of the Churches concerned for such further action as they may deem wise and expedient*¹².

1.1 Les travaux en vase clos du *Joint Committee on Church union*

Dès lors, le projet devient la responsabilité d'une organisation parallèle à la structure des trois confessions : le *Joint Committee on Church Union* (JCCU). Ce dernier est composé des trois *Committees on Church Union* mis en place par les instances nationales et réunit 40 méthodistes, 40 presbytériens ainsi que 10 congrégationalistes¹³. Il est donc intimement lié aux juridictions supérieures puisque tous ses membres siègent aux deux comités à la fois. La principale contribution du JCCU à l'union est d'avoir concilié la hiérarchie et les croyances de trois traditions protestantes distinctes dans la *Basis of Union*. Ce document fondateur est élaboré par cinq sous-comités dont chacun est responsable d'une section : la doctrine, la politique organisationnelle, les pasteurs, l'administration et les aspects légaux¹⁴.

L'ensemble de cette première étape de la formation de l'Église Unie se réalise à peu près en vase clos. Le JCCU se réunit une fois l'an au mois de décembre à Toronto entre 1904 et 1908 et mène ses travaux de façon autonome. Lors de la première réunion, la majorité des discussions se déroulent même à huit clos. Un article du *Sherbrooke Daily record* rapporte : « It was then decided to exclude the public and to give out no

¹² Resolutions re Church Union, Joint Committee on Church Union, p. 2, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

¹³ Silcox, *Church union in Canada*, p. 126 ; Campbell, « Ecumenists and entrepreneurs », p. 31.

¹⁴ Les sous-comités portent les titres suivants en langue originale : « Doctrine », « Polity », « The Ministry », « Administration » et « Law ». Resolutions re Church Union, Joint Committee on Church Union, p. 6, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

statement until the close of the conference¹⁵ ». L'essentiel des communications du JCCU avec les membres des églises se résume à l'envoi de rapports au terme de chacune des cinq réunions. Le comité suggère notamment, après sa première réunion, de faire parvenir à tous les pasteurs « a statement giving the history of the movement to the present time, and the action thus far of the Joint Committee¹⁶ ». Le JCCU entre toutefois en dialogue avec le grand public en 1907 lorsqu'il recommande la publication de rapports tirés des procès-verbaux « for the information of the churches concerned, and to afford opportunity for suggestions from individuals, church courts or congregations¹⁷ ».

Nous n'avons cependant identifié aucune trace de réponse à cette invitation dans les procès-verbaux des trois congrégations de Sherbrooke¹⁸. La première hypothèse susceptible d'expliquer ce constat est celle voulant que la requête du JCCU n'ait tout simplement pas été acheminée aux fidèles. En fait, ce comité n'est pas le seul responsable de la diffusion des résultats de ses travaux. Ceux-ci sont plutôt relayés aux autorités confessionnelles qui ont l'entière latitude de les transmettre à leur guise. Cela dit, les instructions des comités nationaux ne sont pas systématiquement respectées par les instances qui leur sont subordonnées. Par exemple, en juin 1907, la *General Assembly* propose à tous les fidèles intéressés par les travaux du JCCU de formuler des

¹⁵ « Question of Church Union », *Sherbrooke Daily Record*, 22 décembre 1904, p. 1.

¹⁶ Resolutions re Church Union, Joint Committee on Church Union, p. 6, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

¹⁷ *Ibid.*, p. 15.

¹⁸ La première référence à l'union ne survient que le 16 février 1910 dans les procès-verbaux de l'église Plymouth, le 5 février 1912 à Trinity et le 17 février 1912 du côté de St. Andrew's. Le tout correspond aux moments où les églises locales sont appelées à voter. Minutes of the Church Meetings, 1902-1910, p. 300-377, fonds UC001, CRCE ; Minutes of the Joint Official Board, 1903-1912, p. 2-92, fonds UC002, CRCE et Minutes of the Session, 1902-1912, p. 4-282, fonds PC008, CRCE.

suggestions¹⁹. Les membres du *Presbytery of Quebec* reçoivent même, en septembre 1907, une lettre du *Committee on Church Union* les invitant à faire part de leur opinion. Or, au mois de décembre de la même année, le consistoire décide finalement de ne pas soumettre de recommandations sous prétexte que les travaux du JCCU sont pratiquement parachevés²⁰. Il n'était pourtant pas trop tard puisque la *General Assembly* renouvèle son invitation à émettre des suggestions en juin 1908²¹.

Dans l'éventualité où l'invitation du JCCU a bel et bien été transmise aux Sherbrookoïses, nous sommes portée à croire qu'elle a suscité peu d'intérêt en raison du peu d'informations dont disposaient les fidèles à cette étape du processus. Claris Edwin Silcox soutient que : « In the first general period of preparing the "Basis", there is no evidence of any serious educational effort to encourage a study of the issues involved in the rank and file of the membership of the church.²² » À Sherbrooke, la couverture médiatique entourant les travaux du JCCU est plutôt succincte. Un total de sept articles qui résument à grands traits l'avancement des négociations sont publiés en première page lors des cinq réunions entre 1904 et 1908, mais leur contenu n'a visiblement pas pour objectif de présenter en détail aux lecteurs les enjeux en lien avec l'union²³. Les

¹⁹ Resolutions re Church Union, Presbyterian General Assembly, p. 11, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

²⁰ Procès-verbaux du Quebec Presbytery, 3 décembre 1907, p. 21, fonds P602, BAnQ-VM.

²¹ Resolutions re Church Union, Presbyterian General Assembly, p. 12, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

²² Silcox, *Church union in Canada*, p. 133.

²³ Nous avons dépouillé les sept jours suivant le début de chacune des réunions. Afin de bien documenter la couverture médiatique, il aurait été utile de mettre la main sur l'ensemble des articles publiés entre décembre 1904 et décembre 1908. Cela dit, une telle tâche aurait nécessité que nous parcourions plus de 1200 exemplaires du journal local, ce qui nous était impossible faute de temps. Articles du *Sherbrooke Daily Record* en page 1 : « Church Union Met Opposition », 21 décembre 1904 ; « Question of Church Union », 22 décembre 1904 ; « Progress Towards Church Union », 23 décembre 1904 ; « Union of Church Drawing Nearer », 21 décembre 1905 ; « Church Union is Closer », 23 décembre 1905 ;

efforts des diverses instances supra-locales pour informer les fidèles demeurent également plutôt modestes²⁴. Les autorités méthodistes et presbytériennes publient quelques rapports qu'elles demandent aux pasteurs de présenter à leurs fidèles²⁵. La *General Conference* incite aussi ses églises locales à consacrer une journée de prière au projet d'union en novembre 1906 « for Divine direction and blessing in this matter²⁶ ».

Pour leur part, la *Congregational Union* et la *Congregational Association of Quebec* n'adoptent aucune résolution visant à informer d'une manière ou d'une autre les congrégations qu'elles représentent. À l'instar des instances régionales et provinciales des autres confessions, elles abordent la question de l'union uniquement dans le cadre de débats et de discussions à l'interne²⁷. Les fidèles de l'église Plymouth ont toutefois l'opportunité d'être un tant soit peu informés sur le sujet grâce à deux sermons et une allocution de leur pasteur, F.J. Day, au printemps 1904²⁸. Ayant assisté à la réunion du JCCU du mois avril, ce dernier a vraisemblablement pu mettre sa congrégation au fait

« The Question of Church Union », 14 décembre 1906 ; « Progress is Made Towards Church Union », 15 décembre 1908.

²⁴ Nous avons repéré les initiatives visant à informer les fidèles à partir d'une compilation préexistante des résolutions du *Congregational Union*, de la *General Assembly* et de la *General Conference* en lien avec l'union. Comme nous ne connaissons pas le protocole exact employé pour réaliser cette compilation, nous ignorons si l'ensemble des résolutions reliées de près ou de loin a été inclus ou si certaines d'entre elles ont été laissées de côté. Advenant que le second scénario soit vrai, il ne serait pas impossible que nous sous-estimions les efforts déployés par les autorités confessionnelles pour informer leurs fidèles.

²⁵ Resolutions re Church Union, Presbyterian General Assembly, p. 8-9 et Methodist General Conference, p. 4, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

²⁶ Resolutions re Church Union, Methodist General Conference, p. 4, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

²⁷ Procès-verbaux du Quebec Presbytery, 3 décembre 1907, p. 22, fonds P602, BANQ-VM ; Procès-verbaux de la Montreal Conference, 3, 6 et 7 juin 1904, p. 521-522, 529 et 639, fonds P601, p. 132 et 190, fonds P600, BANQ-VM.

²⁸ Les deux sermons ont pour titre « Steps Towards Church Union » et « The Signs of the Times Regarding Church Union ». Extraits du *Sherbrooke Examiner* : 16 avril 1904, p. 5 ; 22 avril 1904, p. 5 ; 15 juin 1924, p. 4.

des derniers développements en lien avec le projet d'union²⁹. Cela dit, le révérend Day quitte Sherbrooke en 1905 et il nous a été impossible de déterminer si son successeur, George Ellery Read, a lui aussi tenu les fidèles au courant des travaux du JCCU³⁰. Considérant que les Sherbrookoïses ne semblent pas avoir osé se prononcer sur les travaux du JCCU, il apparaît néanmoins que ni les initiatives du révérend Day ni les rapports diffusés n'ont été suffisants pour permettre aux fidèles d'acquiescer une compréhension satisfaisante des enjeux en lien avec l'union.

1.2 L'entérinement par les instances supra-locales : une décision non unanime

En décembre 1908, le JCCU dépose sa version finale de la *Basis of Union* et la soumet aux églises pour approbation. La formulation de l'extrait suivant tiré d'une résolution du comité montre qu'on ne s'attend pas à ce que les conseils supérieurs discutent à savoir si l'union est souhaitable, mais plutôt qu'ils apposent leur sceau sur le résultat des travaux du JCCU :

*The Joint Committee regard their work as now substantially completed. They commit it to the Grand Head of the Church for His blessing and to those portions of His Church which they represent with confident hope of their approval.*³¹

Le comité est manifestement confiant que les confessions recevront positivement la *Basis of Union*, ce qui s'explique probablement par le fait que les instances nationales ont clairement manifesté leur appui au projet à plusieurs reprises depuis 1902. En effet, elles affirment toutes trois dès 1904 que l'union est « desirable and practicable³² ». De

²⁹ Sans titre, *Sherbrooke Examiner*, 18 avril 1904, p. 4.

³⁰ Le révérend G. E. Read succède au révérend F.J. Day entre mai et septembre 1905. Minutes of the Church Board, 10 mai 1905 et 21 septembre 1905, p. 41 et 44, fonds UC001, CRCE.

³¹ Resolutions re Church Union, Joint Committee on Church Union, p. 20, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

³² *Ibid.*, p. 2.

plus, toutes les *General Assemblies* tenues entre 1904 et 1910³³ ainsi que la *General Conference* de 1906³⁴ approuvent le travail effectué par le JCCU et se montrent très enthousiastes vis-à-vis de l'union.

Cet engouement marqué ne signifie par contre pas que l'élaboration de l'Église Unie ait fait l'unanimité au sein des instances supra-locales. Le fait que les résultats des votes liés à chacune des résolutions ainsi que le contenu des débats soient absents des procès-verbaux donne la fausse impression que les décisions sont plutôt consensuelles. Pourtant, ces documents contiennent plusieurs indications qui permettent de conclure que ce projet n'était pas exempt d'opposition. Citons notamment l'exemple des congrégationalistes qui ont accordé leur appui à l'union, mais qui n'étaient pas pour autant en accord avec la déclaration de foi rédigée par le JCCU. Ceux-ci expriment, en 1906, qu'ils préféreraient que ce texte soit « simpler [...] and should lay greater emphasis on Christian experience and conduct³⁵ ». Cette requête ne leur sera pas accordée, mais la *Basis of Union* prévoira un compromis : les ministres du culte ne seront pas tenus de souscrire officiellement aux doctrines de l'Église Unie pour y exercer leur pastorat³⁶. Du côté des presbytériens, la controverse qui sera si vive dans les années 1920 commence déjà à poindre dans la première décennie du XX^e siècle. Lors de

³³ Resolutions re Church Union, Presbyterian General Assembly, p. 16, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

³⁴ Resolutions re Church Union, Methodist General Conference, p. 3, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

³⁵ Resolutions re Church Union, Congregational Union, p. 6, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

³⁶ Clifford, *The Resistance to Church Union*, p. 28. La tradition congrégationaliste veut que les églises locales ne soient pas contraintes d'adhérer à une déclaration de foi commune, chacune étant libre de formuler sa propre doctrine. Lane, « Tribalism, Proselytism and Pluralism », p. 116.

la *General Assembly* de 1908, le ministre presbytérien Robert Campbell³⁷ propose le premier amendement ouvertement anti-union par lequel il s'oppose à une résolution approuvant le dernier rapport du JCCU. Campbell, qui estime que «there is unmistakable opposition in our Church to the further prosecution of the negotiations for organic union», demande, sans succès, que le JCCU se contente de favoriser la collaboration interconfessionnelle plutôt que de mettre de l'avant le projet d'union³⁸.

Le résultat des votes sur la *Basis of Union* par les instances méthodistes et presbytériennes demeure assurément l'illustration la plus éloquente de l'absence d'unanimité au sujet de l'union. Par chance, le nombre de voix exprimées pour ou contre l'adoption de ce document a été consigné dans les procès-verbaux, ce qui nous permet d'en connaître précisément le taux d'appui. Il nous est impossible en revanche de départager, parmi les individus qui s'opposent, ceux qui considèrent que la *Basis of Union* mériterait d'être retravaillée de ceux qui sont contre l'idée même d'une union interconfessionnelle. Nous pouvons malgré tout effectuer quelques observations. D'abord, la *General Conference* approuve la *Basis of Union* à 220 contre 35 (86,3% d'appuis)³⁹ tandis que des 194 délégués de la *Montreal Conference*, 140 sont pour et 54 sont contre (72,2% d'appuis)⁴⁰. L'historiographie prétend parfois que les méthodistes

³⁷ Robert Campbell est l'un des premiers opposants à la formation de l'Église Unie (Clifford, *The Resistance to Church Union*, p. 26). Figure importante des communautés presbytériennes montréalaise et canadienne, il a été secrétaire de la *General Assembly* de 1892 à 1921. Dan Shute, « Campbell, Robert », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 15, Université Laval/University of Toronto, [En ligne] http://www.biographi.ca/fr/bio/campbell_robert_15F.html, publié en 2005, page consultée le 29 décembre 2017.

³⁸ Resolutions re Church Union, Presbyterian General Assembly, p. 13, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

³⁹ Resolutions re Church Union, Methodist General Conference, p. 8, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

⁴⁰ Procès-verbaux de la Montreal Conference, 6 juin 1911, p. 213, fonds P601, BAnQ-VM.

ont quasi unanimement appuyé le projet⁴¹, ce qui, visiblement, n'est pas le cas de ces deux instances qui affichent un taux d'opposition de 13,7% et de 27,8%. Nous constatons aussi que la question est encore plus controversée chez les presbytériens. La *General Assembly* vote en faveur de la *Basis of Union* à 180 contre 73 (71,2% d'appuis)⁴². Pour sa part, le *Presbytery of Quebec* adopte le document de justesse. Les membres du conseil sont divisés : 9 sont pour et 9 sont contre. La décision finale revient donc au président qui tranche en faveur⁴³.

Au-delà de l'absence évidente de décision unanime, la sanction de la *Basis of Union* par les méthodistes et les presbytériens apparaît marquée par un processus résolument hiérarchisé. À vrai dire, les instances supérieures votent en premier chez ces deux confessions. Ce n'est qu'après que ces dernières aient accordé leur assentiment à la *Basis of Union* en 1910 que les conseils régionaux ont l'occasion de voter. La *Montreal Conference* vote le 6 juin 1911 après avoir demandé l'avis des districts sous sa juridiction⁴⁴. De son côté, le *Presbytery of Quebec* vote le 6 décembre 1910⁴⁵ en conformité avec le *Barrier Act* qui prévoit que les consistoires doivent approuver l'union pour permettre officiellement à la *General Assembly* d'aller de l'avant avec un tel projet⁴⁶.

⁴¹ Gunn-Walberg, *The Church Union Movement in Manitoba*, p. 83.

⁴² Resolutions re Church Union, Presbyterian General Assembly, p. 16, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

⁴³ Procès-verbaux du Quebec Presbytery, 6 décembre 1910, p. 111, fonds P602, BAnQ-VM.

⁴⁴ Resolutions re Church Union, Methodist General Conference, p. 7, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT ; Procès-verbaux de la Montreal Conference, 5 juin 1911 et 6 juin 1911, p. 204-205 et 213, fonds P601, BAnQ-VM.

⁴⁵ Procès-verbaux du Quebec Presbytery, 6 décembre 1910, p. 111, fonds P602, BAnQ-VM.

⁴⁶ Il n'est pas nécessaire d'obtenir le vote des synodes, car, comme nous l'avons vu au chapitre 2, ils sont formés de l'ensemble des délégués qui composent les presbytères qu'ils chapeautent.

2. LES RÉFÉRENDUMS DE 1910, 1912 ET 1915 : LA CONSULTATION DES ÉGLISES LOCALES AUX CONDITIONS DES JURIDICTIONS NATIONALES

Les congrégationalistes ont, pour leur part, recours à un procédé de ratification plus décentralisé que les deux autres confessions. En 1909, la *Congregational Union* soumet la *Basis of Union* aux églises sans se prononcer auparavant sur le document : « It now remains to decide whether organic union on the basis prepared by the Joint Committee is desirable and practicable [...] this must be determined in the Congregational way by the votes of the churches⁴⁷ ». Comme nous l'avons exposé au chapitre 2, l'église locale est souveraine chez les congrégationalistes, ce qui explique que la décision leur revienne en premier lieu. La *Congregational Union* ne tiendra d'ailleurs jamais de scrutin sur la *Basis of Union*. Lorsque les votes des membres des églises sont compilés, cette instance juge que l'appui exprimé par 78% des voix signifie qu'elle doit se conformer à la volonté exprimée d'aller de l'avant⁴⁸. Elle réaffirme que son rôle est avant tout de représenter les intérêts des congrégations et non de prendre des décisions pour elles.

La situation est passablement différente pour les méthodistes et les presbytériens puisque leurs constitutions respectives ne les contraignent pas à consulter les églises locales. Ces confessions choisissent tout de même de tenir un vote auprès des congrégations en 1912. L'Église presbytérienne sonde d'ailleurs à nouveau ses membres en 1915 puisque le projet d'union n'avait pas recueilli suffisamment d'appui en 1912 pour qu'elle entame officiellement les démarches. Le fait que ces églises locales soient

⁴⁷ Resolutions re Church Union, Congregational Union, p. 11, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 13.

appelées à voter tire en partie son origine de la promesse qu'avait faite le JCCU en 1904 : « no final step could be taken until ample opportunity had been given to consider the whole question in the courts of the various Churches and by the people generally⁴⁹. » Les référendums de 1910, 1912 et 1915 ont donc constitué des moments forts de la participation des églises locales à la création de l'Église Unie. Le tout est particulièrement vrai pour les méthodistes qui, contrairement aux deux autres confessions, ne seront pas appelés à voter de nouveau au cours des années 1920.

2.1 La prédominance de la position pro-union des instances supérieures

Par contre, ce processus de consultation n'a pas forcément permis aux congrégations de donner leur avis sur l'union en étant complètement émancipées de l'influence des autorités confessionnelles. Une part importante de l'information diffusée auprès des églises locales provenait des instances nationales qui n'hésitaient pas à se montrer ouvertement favorables au projet. En 1911, la *General Conference* prépare un document officiel à distribuer à chaque famille méthodiste au pays. Cette brochure contient les instructions détaillées pour le vote dans chacune des églises (2 pages), un résumé des travaux ayant mené à la rédaction de la *Basis of Union* (4 pages) ainsi qu'une copie de celle-ci (10 pages)⁵⁰. La première et la dernière section s'avèrent plutôt neutres, car elles sont destinées à permettre aux fidèles de se forger une opinion sur l'Église Unie et sa constitution proposée en toute connaissance de cause. La portion qui

⁴⁹ Resolutions re Church Union, Joint Committee on Church Union, p. 7, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

⁵⁰ Documents approved by the General Conference of the Methodist Church as a Basis of Union, collection UCCCU, series I, section II, UCCAT.

présente les étapes de l'élaboration de l'union adopte néanmoins une posture plus partisane.

À première vue, on pourrait être tenté d'affirmer qu'elle est tout aussi neutre que le reste, car elle est essentiellement composée de retranscriptions des principales résolutions du JCCU et des conseils nationaux entre 1899 et 1908. La subjectivité de cette section réside non pas dans ce qu'elle affirme, mais dans ce qu'elle omet de mentionner. Elle ne contient aucune référence à l'opposition qu'a rencontrée le projet, aux critiques soulevées par rapport à la *Basis of Union* ou aux alternatives proposées à l'union, comme la fédération⁵¹. Puisqu'il néglige d'exposer les deux côtés de la médaille, ce document peut difficilement fournir aux fidèles l'ensemble des informations nécessaires à une prise de position éclairée. Il demeure impossible de déterminer si cette brochure a été diffusée à Sherbrooke, malgré la volonté clairement exprimée par la *General Conference*, car les sources à notre disposition n'en font aucune mention. Cela dit, il se peut fort bien qu'elle ait été distribuée sans que ce détail soit consigné dans les procès-verbaux du *Official Board*.

À l'inverse, nous savons que la *Session* de l'église presbytérienne de Sherbrooke décide de mettre à la disposition de ses membres, deux semaines avant le vote de 1912, un « official pamphlet setting forth the Basis of Church Union as proposed and giving a synopsis of official action therein to date.⁵² ». Nous ignorons la teneur exacte de cette brochure, mais à en lire la courte description, nous pouvons supposer qu'elle avait un

⁵¹ *Ibid.*, p. 2-5.

⁵² Minutes of the Session, 17 février 1912, p. 282, fonds PC008, CRCE.

contenu assez similaire à celle distribuée par les méthodistes, les instructions pour le vote en moins. La méthode employée pour transmettre de l'information aux fidèles varie peu lors du second vote de 1915. La *General Assembly*, dont le décret est relayé par le *Presbytery of Quebec*⁵³, demande d'envoyer les documents suivants aux églises : « printed copies of the Basis of Union, the appendix on Law, and the foregoing resolutions together with a short statement representing both sides of the Union question not to exceed 500 words each.⁵⁴ » Ce dernier élément est une nouveauté par rapport à 1912. Cet ajout s'explique par la structuration de l'opposition à l'union au cours de la période qui sépare les deux premiers référendums. Quelques anti-unionistes intègrent le *Committee on Church Union* presbytérien quelques mois après le vote de 1912⁵⁵, ce qui leur confère un levier considérable pour s'assurer que leur position soit présentée au grand public en 1915.

Du côté de congrégationalistes, la diffusion d'informations avant le vote de 1910 passe plutôt par une allocution. Le *Committee on Church Union* de la *Congregational Union* demande à chaque pasteur de présenter la question de l'union en chaire le 23 janvier 1910 et d'assurer un suivi par la suite. Le comité se charge de fournir la littérature pertinente⁵⁶. Nous n'avons pas identifié de sermon dans le journal de Sherbrooke à cette date, mais le révérend George Ellery Read de l'église Plymouth a

⁵³ Procès-verbaux du Quebec Presbytery, 7 septembre 1915, p. 111, fonds P602, BAnQ-VM.

⁵⁴ Resolutions re Church Union, Presbyterian General Assembly, p. 31, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

⁵⁵ Clifford, *The Resistance to Church Union*, p. 60 et 65.

⁵⁶ Procès-verbaux de la *Congregational Association of Quebec*, 19 octobre 1909, p. 132 et 190, fonds P600, BAnQ-VM.

abordé ce sujet le dimanche 13 février 1910⁵⁷. Peut-être a-t-il suivi les directives avec quelques semaines de retard? Quoi qu'il en soit, ceci illustre qu'une part substantielle des informations en lien avec l'union auxquelles les fidèles ont eu accès provenait des autorités confessionnelles. Ainsi, malgré que les congrégationalistes aient exprimé leur désir d'accorder une grande autonomie décisionnelle aux églises locales, l'approbation de la *Basis of Union* n'a pas forcément constitué un processus entièrement indépendant de l'influence des élites de cette organisation. Ce constat s'applique également aux méthodistes et aux presbytériens dont la capacité d'envisager de manière critique les enjeux en lien avec l'union a fort probablement été minée par la partialité des informations auxquelles ils ont eu accès.

2.2 Les Sherbrookoïses : un public relativement passif

On ne saurait néanmoins affirmer que les périodes d'information qui ont précédé les votes des trois congrégations à l'étude ont complètement été dirigées d'en haut, car nous avons identifié des initiatives locales chez les congrégationalistes et les presbytériens de Sherbrooke. Le 16 février 1910, l'église Plymouth organise un *Church Meeting* auquel tous les membres sont conviés. Selon le compte rendu qu'en a fait le *Sherbrooke Daily Record*, la réunion n'aurait cependant pas suscité beaucoup d'intérêt⁵⁸. Nous ignorons combien de personnes y ont assisté, mais nous savons que seuls sept hommes y ont fait part de leur opinion et que les propos exprimés semblent avoir été plutôt consensuels⁵⁹. Malgré la faible participation, il s'agissait là d'une opportunité

⁵⁷ « City News », *Sherbrooke Daily Record*, 12 février 1910, p. 4.

⁵⁸ « Church Union was Discussed », *Sherbrooke Daily Record*, 19 février 1910, p. 4.

⁵⁹ Minutes of the Church Meetings, 16 février 1910, p. 377, fonds UC001, CRCE.

privilégiée pour les fidèles de prendre activement part à la discussion et d'exercer leur jugement critique par rapport à l'union.

En 1915, les dirigeants de l'église St. Andrew's apparaissent soucieux de permettre à ceux qui fréquentent les services dominicaux de peser le pour et le contre d'un tel projet. Le pasteur Alfred Bright, appuyé par la *Session*⁶⁰, prend l'initiative d'inviter un collègue de Montréal afin d'exposer les arguments en faveur de l'union le dimanche 28 novembre⁶¹ tandis qu'il présente lui-même la position adverse, qui est la sienne, le dimanche suivant⁶². Or, il n'est pas absolument impossible que le révérend Bright ait tenté d'influencer ses membres en exposant ses arguments en deuxième, ce qui lui a permis de répliquer aux arguments pro-union sans que son propre plaidoyer puisse être critiqué. En 1912, un journaliste du *Sherbrooke Daily Record* avait observé que « No effort is being made to influence the members one way or the other. The matter is placed before them and they are asked to vote according to their own judgment⁶³ », mais ce vote s'était tenu avant l'arrivée du révérend Bright à Sherbrooke. Celui-ci avait pu adopter une attitude moins objective. L'historiographie a effectivement démontré que certains pasteurs ont exercé une influence considérable sur la prise de position de leur congrégation⁶⁴. Dans le cas qui nous intéresse ici, étant donné que le journal local n'a pas publié de compte rendu de ces événements, il s'avère difficile

⁶⁰ Minutes of the Session, 9 novembre 1915, p. 412, fonds PC008, CRCE.

⁶¹ « At the Churches – St. Andrew's Church », *Sherbrooke Daily Record*, 27 novembre 1915, p. 4.

⁶² « At the Churches – St. Andrew's Church », *Sherbrooke Daily Record*, 4 décembre 1915, p. 4.

⁶³ « Will vote on Church Union », *Sherbrooke Daily Record*, 19 février 1912, p. 5.

⁶⁴ Archibald, « Remaining Faithful », p. 23 ; John R. Cameron, *The Story of Church Union*, p. 213-214 ; Douglas F. Campbell, « Ministers, Their Congregations and the Church Union of 1925: A Study of Church Politics », Working Paper n° 12, AR5 C3P6, The Presbyterian Church in Canada Archives, p. 2-3 ; Haughton, *The Experience of Church Union*, p. 3 ; Silcox, *Church union in Canada*, p. 212-213 et 275 ; Stewart, *The Non-Theological Factors*, p. 242.

d'évaluer les intentions ou le degré de partialité des sermons prononcés. Nous ignorons aussi combien de personnes ont entendu ces discours, mais le fait qu'ils aient été livrés dans le cadre du culte du dimanche permet de supposer que le débat entourant l'union a rejoint un assez grand nombre de presbytériens.

Les arguments pour et contre l'union ont aussi été abordés en dehors du cadre institutionnel des églises et la presse a constitué un relai important pour cette discussion. Selon N. Keith Clifford, nombreux sont ceux qui ont fait parvenir des lettres aux rubriques du courrier des lecteurs de différents journaux à travers le Canada⁶⁵. Nous n'avons toutefois relevé que six exemples dans le *Sherbrooke Daily Record* pour 1912 et 1915⁶⁶. La seule lettre identifiée en 1912 est celle du méthodiste sherbrookoïse William Burden⁶⁷. Il s'agit là d'une des rares traces que nous avons relevées des échanges chez les méthodistes de Sherbrooke avant la tenue du vote. Pourtant, Burden affirme que : « Almost every day we are reading in the press letters from the pen of some of the best and wisest men, in the negotiating churches [...] »⁶⁸. Silcox abonde dans le même sens lorsqu'il commente cette période une vingtaine d'années plus tard : « The religious⁶⁹ and secular press, moreover, kept up a running discussion of the whole undertaking [...] »⁷⁰.

⁶⁵ Clifford, *The Resistance to Church Union*, p. 75.

⁶⁶ Nous avons consulté le *Sherbrooke Daily Record* du 5 février au 15 mars 1912 (vote le 3 mars) et du 1^{er} novembre au 31 décembre 1915 (vote le 21 décembre). Un dépouillement plus étendu aurait peut-être permis d'identifier davantage de lettres et d'articles. Or, nous avons choisi de circonscrire notre recherche aux six semaines entourant le vote afin de recueillir les opinions exprimées lors de cette période où la participation de l'ensemble des fidèles était particulièrement sollicitée.

⁶⁷ William Burden est membre du *Official Board* de l'église Trinity. Annual Report of the Methodist Church Sherbrooke – Year Ending 30th April 1912, p. 5, fonds UC002, CRCE.

⁶⁸ « Letters to the editor – Church Union », *Sherbrooke Daily Record*, 14 mars 1912, p. 4.

⁶⁹ Silcox fait ici référence à divers périodiques publiés par les confessions ou de manière indépendante. Nous avons choisi de ne pas inclure ces publications dans notre corpus de sources puisque nous n'avons aucun moyen de déterminer si elles étaient distribuées et lues à Sherbrooke.

⁷⁰ Silcox, *Church union in Canada*, p. 133.

Puisque l'abondance de ces publications semble indéniable, nous supposons donc que l'essentiel de cette discussion publique a eu lieu à plus large échelle au sein de journaux à grand tirage, mais qui ont très bien pu être diffusés à Sherbrooke⁷¹. Par ailleurs, la plupart des lettres publiées dans le *Sherbrooke Daily Record* ne proviennent pas de cette ville ni de la région des Cantons-de-l'Est. Le seul auteur sherbrookoïse que nous avons repéré en 1915 est le révérend presbytérien Alfred Bright. Les quatre autres demeurent à Québec, Montréal, Lancaster et Toronto⁷². Soulignons aussi que l'espace médiatique sherbrookoïse sur la question de l'union a surtout été occupé par des pasteurs, car ces derniers signent quatre des six lettres ouvertes. À ce stade de l'adoption du projet, rares sont donc les fidèles sherbrookoïses à avoir participé activement à la discussion publique⁷³.

2.3 Les questions référendaires : un obstacle à l'expression de l'opinion populaire

L'essentiel de la participation des membres des églises locales s'est plutôt déroulé dans le cadre des référendums de 1910, 1912 et 1915 grâce auxquels les fidèles ont eu l'occasion de faire entendre leur voix. En revanche, les paramètres des votes ont passablement restreint cette prise de parole. La principale limite réside dans la formulation des questions qui empêche toute distinction entre l'opinion sur la *Basis of Union* et celle sur la désirabilité même de l'union : il faut accepter ou refuser les deux en

⁷¹ Vu l'impossibilité de déterminer exactement quels journaux étaient disponibles à Sherbrooke, nous avons laissé ces sources de côté.

⁷² *Acts and Proceedings of the Forty-First General Assembly of the Presbyterian Church in Canada*, Toronto, Murray Printing Company, 1915, p. 659 ; Articles du *Sherbrooke Daily Record* : « Letters to the editor – Church Union: Profit and Loss – A Warning to Presbyterians », 22 octobre 1915, p. 5 ; « Letters to the editor – Church Union », 26 octobre 1915, p. 5 ; « Letters to the editor – The Vote on Church Union », 23 novembre 1915, numéro de page inconnu ; « Letters to the editor – Church Union in Canada », 26 novembre 1915, numéro de page inconnu.

⁷³ Ceux-ci ont tout à fait pu s'intéresser à cette question en privé, mais nous n'avons malheureusement pas accès à des sources qui permettraient de documenter cet aspect de leur contribution.

bloc. À vrai dire, la *Congregational Union* soumet cette question : « Are you in favor of the Canadian Congregational Churches entering into the proposed union on basis of union drafted by the Joint Committee ? »⁷⁴ et la *General Conference* demande : « Are you in favor of Organic Union between the Methodist, Presbyterian and Congregational Churches upon the proposed Basis of Union ? »⁷⁵ En 1912, le bulletin de vote des presbytériens contient deux questions distinctes⁷⁶. Or, pour une raison qui nous échappe, elles sont combinées lors du second vote : « Are you in favour of Union with the Methodist and Congregational Churches of Canada on the Basis of Union approved by the General Assembly of 1915 ? »⁷⁷.

Ce type d'amalgame empêche notamment les membres de l'église Plymouth de Sherbrooke de se dire à la fois en faveur de l'union et contre la *Basis of Union*. Ceux qui étaient présents au *Church Meeting* du 16 février 1910 avaient convenu de manière assez consensuelle que « the creed was too lengthy, and sought to define with too much minuteness some doctrinal points about which there must always be a large liberty of interpretation ». Ils étaient tout de même d'avis que l'union est « highly desirable »⁷⁸, mais le résultat du vote, soit 39 « non » et 7 « oui »⁷⁹, occulte cette subtilité, car les membres ont visiblement choisi de se prononcer avant tout sur la *Basis of Union*. À

⁷⁴ Resolutions re Church Union, Congregational Union, p. 11, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

⁷⁵ Documents approved by the General Conference of the Methodist Church as a Basis of Union, p. 1, collection UCCCU, series I, section II, UCCAT.

⁷⁶ Resolutions re Church Union, Presbyterian General Assembly, p. 20, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

⁷⁷ Resolutions re Church Union, Presbyterian General Assembly, p. 31, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

⁷⁸ « Church Union was Discussed », *Sherbrooke Daily Record*, 19 février 1910, p. 4.

⁷⁹ Statement showing results of preliminary test-vote in regard to Union with the Methodist and Presbyterian Churches in the Proposed Basis of Union, collection UCCCU, UCCAT.

l'inverse, aux dires du méthodiste Nathanael Burwash⁸⁰, certains ont choisi de voter « oui » alors qu'ils n'approuvaient pas la *Basis of Union* dans le but de ne pas nuire à la cause plus générale de l'union⁸¹. Dans un cas comme dans l'autre, on constate que le choix des questions représente un obstacle non négligeable à la capacité des fidèles d'exprimer leur opinion de manière nuancée.

Malgré tout, cette importante lacune n'apparaît pas liée à une volonté explicite de bâillonner les fidèles, car les trois confessions leur offrent la possibilité d'émettre des suggestions. Les congrégationalistes peuvent transmettre des propositions de modifications à la *Basis of Union* simultanément avec les bulletins de vote tandis que les presbytériens et les méthodistes sont invités, en 1912, à formuler des « suggestions or alternatives ». Bien qu'il soit difficile d'évaluer la portée réelle des commentaires ainsi recueillis, le *Committee on Church Union* de la *General Assembly* affirme les avoir considérés dans la conception de la version amendée de la *Basis of Union* qu'il présente en 1915⁸². L'impact de ces suggestions est pratiquement nul chez les méthodistes puisqu'on prévoit qu'elles ne seront prises en compte que si « the vote now being taken by the negotiating churches be considered not sufficiently decisive to finally determine the matter. »⁸³ Les suggestions recueillies n'ont fort probablement pas été considérées, car le référendum de 1912 se solde par une majorité d'appuis à la *Basis of Union*. En

⁸⁰ Théologien méthodiste de renom, il est chancelier et recteur du Victoria College à Toronto au moment du vote de 1912. Marguerite Van Die, « Burwash, Nathanael », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 14, Université Laval/University of Toronto, [En ligne] http://www.biographi.ca/fr/bio/burwash_nathanael_14F.html, publié en 1998, page consultée le 29 décembre 2017.

⁸¹ Silcox, *Church union in Canada*, p. 169.

⁸² Resolutions re Church Union, Presbyterian General Assembly, p. 29-30, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

⁸³ Documents approved by the General Conference of the Methodist Church as a Basis of Union, p. 1, collection UCCCU, series I, section II, UCCAT.

somme, les différents votes engagent incontestablement les congrégations dans le processus de création de l'Église Unie, mais le tout se déroule selon les conditions posées par les juridictions nationales.

2.4 Des référendums qui suscitent peu la participation populaire

La participation à l'échelle locale n'est pas uniquement tributaire du cadre élaboré par les conseils supérieurs. Les fidèles y exercent aussi une large part d'agentivité puisque la décision de participer ou non au référendum leur revient. À cet égard, le taux de participation a considérablement varié d'une congrégation à l'autre à Sherbrooke, mais aucune d'entre elles n'a pu obtenir le suffrage de la majorité de ceux qui avaient le droit de voter. En 1910, à l'église Plymouth, seuls 46 des 165 membres (27,9 %) participent au scrutin, tandis que les moyennes provinciale (43,8%) et nationale (46,2%) chez les congrégationalistes sont respectivement de 43,8% et de 46,2%⁸⁴. Nous supposons que ces taux plutôt faibles sont partiellement dus au fait que ce référendum n'avait rien de définitif. Il s'agit d'un « tentative vote, this vote not to be regarded as final, but simply as an aid to discussion, and as testing the attitude of the denomination to the question of Union. »⁸⁵ Il est donc fort probable que plusieurs fidèles, sachant que le résultat du vote engagerait leur église en rien, aient décidé de s'abstenir parce qu'ils ne se sentaient pas aptes à se prononcer ou parce qu'ils ne se sentaient pas interpellés par le projet d'union à ce stade.

⁸⁴ Statement showing results of preliminary test-vote in regard to Union with the Methodist and Presbyterian Churches in the Proposed Basis of Union, collection UCCCU, UCCAT.

⁸⁵ Resolutions re Church Union, Congregational Union, p. 13, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

Le cas de l'église Trinity est celui qui s'avère le plus complexe à décrire. En fait, nous n'avons identifié aucune trace d'un vote de l'ensemble de cette église en 1912. Nous avons uniquement pu découvrir que les membres du *Official Board* ont répondu « oui » à la question dans une proportion de 16 contre 3 le 5 février 1912⁸⁶. L'absence de résultats dans les sources consultées ne signifie pas nécessairement que les méthodistes sherbrookoïses n'ont pas voté, car ces données n'étaient pas systématiquement consignées dans les procès-verbaux. À défaut d'avoir des résultats plus précis pour l'église Trinity, ceux qui amalgament les congrégations des instances supra-locales peuvent nous donner quelques pistes. Les adhérents de plus de 18 ans et les membres votent dans une proportion de 65,4% dans le *District of Quebec* et de 64,8% dans la *Montreal Conference*⁸⁷. Nous ignorons les raisons exactes pour lesquelles la participation est substantiellement moins élevée chez les congrégationalistes que chez les méthodistes. Par contre, ces derniers ont eu le souci d'inciter les fidèles à participer en grand nombre. Les instructions pour le vote transmises par la *General Conference* prévoient que « every member of the Church whom it is possible to reach » se voit remettre un bulletin de vote et que le « Official Board shall make such arrangements as will secure the fullest possible vote »⁸⁸, ce sur quoi la *Congregational Union* n'a pas insisté.

Cela dit, il est également possible que le tout n'ait eu aucun impact, car la *General Assembly* prend des dispositions similaires en préparation des scrutins, mais les taux de participation de l'église St. Andrew's avoisinent la moyenne provinciale et

⁸⁶ Minutes of the Joint Official Board, 5 février 1912, p. 92, fonds UC002, CRCE.

⁸⁷ Montreal Conference report of vote, 1912, collection UCCCU, series I, section II, UCCAT.

⁸⁸ Documents approved by the General Conference of the Methodist Church as a Basis of Union, p. 1, collection UCCCU, series I, section II, UCCAT.

nationale des congrégationalistes. En fait, environ 45 % des membres votent en 1912 et 47 % en 1915⁸⁹. Ces chiffres sont légèrement en deçà de la moyenne presbytérienne nationale qui est de 55% en 1912 et de 54,3% en 1915⁹⁰. Encore une fois, nous ne sommes pas en mesure d'expliquer cette situation étant donné que les sources à notre disposition ne nous permettent pas d'envisager les motivations intrinsèques des individus. Nous pouvons néanmoins noter que ces taux de participation inférieurs à la moitié ne sont vraisemblablement pas liés au fait qu'on ait trop rapidement procédé au vote. Lors des deux référendums, les bulletins de vote ont été remis aux fidèles lors d'un service du dimanche et ceux-ci se sont vu allouer deux semaines pour les compléter⁹¹. Ces dispositions, qui n'avaient pas été prescrites par la *General Assembly*, montrent que les dirigeants de l'église St. Andrew's étaient soucieux de donner la chance au plus grand nombre de s'exprimer. Rappelons toutefois que l'opinion exprimée par les presbytériens sherbrookoïses a fort possiblement été modelée par les leaders locaux. Si l'on prend en compte que le pasteur Alfred Bright s'installe à St. Andrew's au printemps 1915⁹², il n'est pas anodin que les fidèles de cette église aient appuyé l'union à 176 voix contre 27 en mars 1912 (151 pour et 13 contre spécifiquement sur la *Basis of Union*), mais que 201 personnes aient voté « non » et seulement 64 « oui » en décembre

⁸⁹ Nous avons calculé ces proportions à l'aide du nombre total de membres déclarés dans les rapports annuels dont la date se rapproche le plus du moment de la prise du vote. Ces statistiques demeurent approximatives puisque le nombre de membres a pu changer entre le vote et la publication des rapports annuels. De plus, il est impossible de comparer ce résultat à ceux englobant toutes les églises du *Presbytery of Quebec* et du *Synod of Montreal and Ottawa* puisque nous ignorons combien de personnes au total avaient la possibilité de voter. Minutes of the Session, 3 mars 1912 et 21 décembre 1915, p. 383 et 415, fonds PC008, CRCE ; Annual Report 1912 et Annual Report 1914, p. 5 et 7, fonds PC008, CRCE.

⁹⁰ Silcox, *Church union in Canada*, p 173.

⁹¹ Minutes of the Session, 9 novembre 1915, p. 421, fonds PC008, CRCE ; « In Favour of Church Union », *Sherbrooke Daily Record*, 4 mars 1912, p. 1.

⁹² Minutes of the Session, 5 mai 1915, p. 398, fonds PC008, CRCE.

1915⁹³. Les églises locales ont donc elles-mêmes été le théâtre de rapports de pouvoir internes confrontant les élites religieuses locales à la masse des fidèles.

CONCLUSION

Dès les étapes préliminaires de son élaboration, l'Église Unie apparaît comme un projet relevant des élites confessionnelles, car les conseils suprêmes des confessions agissent en tant que protagonistes importants en donnant le feu vert au projet en 1904. De plus, la *Basis of Union* est quasi strictement conçue par un groupe restreint de dirigeants qui ne mettent pas en place des moyens suffisants afin que les fidèles soient adéquatement informés des enjeux liés à leurs travaux. La *General Assembly* de 1909 et la *General Conference* de 1910 jouent également un rôle déterminant en accordant leur approbation à la constitution proposée sans auparavant sonder l'opinion des fidèles. Soulignons toutefois que le tout est parfaitement conforme à leur politique interne respective. En effet, seuls les congrégationalistes exigent que les églises locales soient les seules habilitées à se prononcer pour valider un tel projet. Les congrégations méthodistes et presbytériennes se voient tout de même accorder la possibilité d'exprimer leur point de vue sur l'union afin que les instances supérieures en tiennent compte avant de se commettre définitivement à intégrer l'Église Unie.

Les églises locales disposent cependant de peu d'autonomie dans le processus de consultation populaire puisque celui-ci se déroule plutôt conformément à la volonté des instances confessionnelles. D'abord, une large part des informations au sujet de l'union transmises aux fidèles provient des conseils nationaux et présente uniquement la position

⁹³ *Ibid.*, 3 mars 1912 et 21 décembre 1915, p. 383 et 415.

pro-union en des termes très favorables. Les quelques initiatives recensées à Sherbrooke ayant pour but de présenter la question ne sont cependant pas moins partiales. De surcroît, la formulation des questions référendaires a largement limité la capacité des votants à exprimer leur opinion de manière nuancée. L'unique choix que les Sherbrookoïses ont effectué de manière entièrement souveraine a été celui de participer ou non au scrutin.

Cette limitation à l'autonomie décisionnelle locale n'a néanmoins pas les mêmes conséquences d'une congrégation à l'autre. Le référendum représente l'unique opportunité pour l'église Trinity de donner son avis avant d'être intégrée à l'Église Unie par une résolution de la *General Conference*. À l'opposé, les membres de l'église Plymouth sont assurés qu'ils seront de nouveau consultés quand viendra le temps de prendre une décision finale et qu'ils se prononceront spécifiquement sur le sort de leur église. À St. Andrew's, la situation aurait dû être similaire à celle de Trinity. Par contre, la légitimité de la *General Assembly* de prendre une telle décision sera remise en cause dès 1916, ce qui mènera à une vive controverse dont l'Église presbytérienne ne ressortira pas indemne.

CHAPITRE 4

LA CONTROVERSE PRESBYTÉRIENNE (1923-1925) : SOURCE DE L'ENGAGEMENT SANS PRÉCÉDENT DES ÉGLISES LOCALES

INTRODUCTION

La participation des presbytériens à l'Église Unie paraît confirmée en 1916 lorsque, à l'issue du second vote des fidèles, 81,9% des délégués de la *General Assembly* se prononcent en faveur du projet¹. Les congrégationalistes et les méthodistes, prêts respectivement depuis 1910 et 1914, n'attendaient que les presbytériens². Du côté de ces derniers, l'opposition ne se fait toutefois que plus insistante à l'issue de la résolution de 1916. Quelques figures anti-unionistes éminentes mettent par ailleurs sur pied la *Presbyterian Church Association* (PCA) en 1916 afin de concerter leurs efforts. La controverse devient rapidement si vive que la *General Assembly* de 1917 demande qu'une trêve soit observée d'ici la fin de la guerre mondiale en cours depuis 1914 :

[...] that controversy on the matter of organic Union be dropped by all parties; that no attempts be made at the present time to set forth in detail the action appropriate to a future period, but that the Church patiently await the new light which it may receive by Divine guidance through the growing experience of the people and the lessons of the war³.

¹ Resolutions re Church Union, Presbyterian General Assembly, p. 37, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

² Resolutions re Church Union, Congregational Union, p. 13 et Methodist General Conference, p. 11, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

³ Resolutions re Church Union, Presbyterian General Assembly, p. 42, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

Pour éviter de jeter de l'huile sur le feu, la *General Assembly* ne fait aucune mention du projet d'union entre 1918 et 1920. Ce n'est qu'en 1921 qu'elle réitère, avec l'appui de 79,5% des délégués, l'engagement pris en 1916 en ajoutant qu'elle mettra en œuvre les mesures nécessaires pour que l'union se réalise « as expeditiously as possible⁴ ». Cette décision marque cependant la reprise des hostilités puisque la trêve de quatre ans n'a rien changé à la position des deux camps. Bien que les anti-unionistes reconnaissent l'autorité de la *General Assembly* pour la gestion des affaires internes, ils remettent en question sa capacité à prendre une décision qui fasse disparaître l'église presbytérienne sans consensus général. Les unionistes insistent plutôt sur le fait que les consistoires ont donné leur appui au projet deux fois plutôt qu'une, ce qui, en vertu du *Barrier Act*, confère le droit à la *General Assembly* de procéder à l'union⁵.

À leurs yeux, c'est avec une entière légitimité que le *Committee on Church Union* (CCU) de l'Église presbytérienne entame, dès 1921, les diverses démarches légales nécessaires à la création de la nouvelle Église⁶. Le tout n'empêche toutefois pas les élites confessionnelles qui s'opposent à l'union de faire valoir leur point de vue. Persuadés que ces enjeux concernent l'ensemble des fidèles, ils cherchent activement à engager le plus grand nombre de presbytériens dans leur lutte. Le CCU emboîte le pas, lui aussi conscient de l'importance d'influencer l'opinion publique⁷. Ces deux groupes deviendront ainsi rapidement les figures de proue de la controverse au sujet de l'union. Ils étendront leur influence partout au pays en mettant en place de multiples filiales

⁴ *Ibid.*, p. 42 et 44.

⁵ Kennedy, *The Question of Identity in The Presbyterian Church in Canada*, p. 133-135.

⁶ Moir, *Enduring Witness*, p. 218.

⁷ Airhart, *A Church with the Soul of a Nation*, p. 44.

locales supervisées par leurs bureaux nationaux établis à Toronto. Ce faisant, le conflit qui avait été jusqu'ici principalement circonscrit au sein des hautes sphères presbytériennes est transposé au niveau local. Ainsi, contrairement à ce qu'on a pu observer au cours de la phase préparatoire, les fidèles de l'église St. Andrew's de Sherbrooke jouissent d'une certaine agentivité lors des dernières étapes du projet. Le caractère local de la gestion des enjeux en lien avec l'union est surtout avéré à partir de juillet 1924, l'année précédente ayant davantage été marquée par l'influence des groupes pro et anti-union supra-locaux.

Afin de démontrer le tout, ce chapitre reconstituera d'abord la controverse qui entoure l'ensemble du processus menant à l'adoption du *Act incorporating The United Church of Canada*⁸ telle qu'elle a été vécue à Sherbrooke. Nous examinerons les principales stratégies employées par les groupes de pression entre mai 1923 et juillet 1924 ainsi que les initiatives émanant directement des congrégations. Dans un second ordre d'idées, nous décrirons les événements entourant le référendum de février 1925 par lequel les membres de l'église St. Andrew's déterminent si leur congrégation fera partie ou non de l'Église Unie du Canada. Nous porterons plus spécifiquement notre attention sur les acteurs du vif débat qui précède le vote, le déroulement de ce dernier ainsi que sur les stratégies des groupes de pression après la divulgation des résultats.

1. UN DÉBAT NATIONAL TRANSPOSÉ SUR LA SCÈNE LOCALE

Le conflit au sujet de l'union n'éclate pas au lendemain de la *General Assembly* de 1921. Si l'animosité est alors ravivée, il faut attendre l'été 1922 avant que les

⁸ *Act incorporating The United Church of Canada*, L.C., 1924, c. 100.

anti-unionistes commencent sérieusement à se préoccuper des actions du CCU et du *Joint Committee on Church Union* (JCCU) qui travaillent notamment à l'élaboration de la loi destinée à encadrer la formation de l'Église Unie⁹. Achievé en septembre de cette même année¹⁰, ce document déclenche l'ire de ceux qui s'opposent à l'union. La PCA, en dormance depuis 1918, est donc réactivée en octobre 1922 en Ontario et en novembre dans le *Synod of Montreal and Ottawa*, tandis que l'organisation nationale est mise en place en janvier 1923. Ses membres sont bien décidés à tirer profit du temps restant avant la *General Assembly* de juin 1923, moment où le projet de loi sera présenté pour approbation.

1.1 À l'aube de la *General Assembly* de juin 1923 : la tension monte

Cette période est particulièrement chargée pour les anti-unionistes parce qu'ils doivent à la fois se réorganiser, fonder des filiales partout au pays, mener une campagne pour influencer l'opinion des presbytériens canadiens, empêcher l'adoption de cette législation qu'ils jugent injuste et amasser des fonds pour soutenir leurs activités¹¹. Sur ce dernier aspect, ils bénéficient de la précieuse contribution de la *Presbyterian Women's League* (PWL) qui naît à Montréal en janvier 1923 grâce à l'initiative de presbytériennes qui désirent ardemment contribuer à la lutte contre l'union. Selon Roberta Clare, la fondation d'une organisation indépendante à la PCA leur est nécessaire puisque la structure patriarcale de l'Église presbytérienne empêche alors les femmes

⁹ Clifford, *The Resistance to Church Union*, p. 122. Une loi prévoyant l'incorporation de l'Église Unie du Canada est nécessaire afin que les titres de propriété, les fonds communs aux confessions ainsi que leurs diverses institutions (ex. les collèges) soient formellement détenus par la nouvelle Église lorsqu'elle sera officiellement créée. Silcox, *Church union in Canada*, p. 253.

¹⁰ Clifford, *The Resistance to Church Union*, p. 129.

¹¹ *Ibid.*, p. 129-130.

d'exprimer librement leur opinion¹². Celles-ci ne rejettent pas pour autant la PCA. À vrai dire, elles auraient voulu pouvoir faire siéger une représentante à son conseil exécutif, mais leurs collègues masculins ont jugé que ce comité devait être composé « of qualified men only¹³ ».

Frances McCaskill, la secrétaire de la PWL montréalaise, procède donc de manière parfaitement autonome à la création de nombreuses sections locales dans diverses villes au Québec et en Ontario¹⁴. Elle effectue notamment une présentation le 26 avril 1923 à Sherbrooke au terme de laquelle plusieurs presbytériennes conviennent de se joindre au mouvement anti-unioniste¹⁵. Il s'agit de la première action que nous avons identifiée dans cette ville en lien avec la controverse au sujet de l'union. L'article de journal qui rapporte l'événement ne précise pas toutefois si cette réunion a été organisée d'après l'initiative de Sherbrookoises ou par madame McCaskill elle-même. Il n'en demeure pas moins qu'on ne peut nier la contribution essentielle de l'organisatrice montréalaise à la mise en place d'une PWL locale. Une fois fondée, cette organisation est par contre libre de mener les actions qu'elle souhaite, puisque les PWL ne sont pas organisées hiérarchiquement. L'association originellement fondée à Montréal guide les autres au besoin, mais chacune des filiales est entièrement autonome¹⁶.

¹² Clare, « The Role of Women », p. 263.

¹³ *Ibid.*, p. 267.

¹⁴ Clifford, *The Resistance to Church Union*, p. 133.

¹⁵ L'identité des membres de cette filiale de la PWL demeure malheureusement inconnue. « Women's League to be Organized in Sherbrooke », *Sherbrooke Daily Record*, 27 avril 1923, p. 12.

¹⁶ Minutes of the Women's League, Toronto Branch and Minutes of the St. Andrew's Church Women's Association, 26 mars 1923. Cité dans : Clare, « The Role of Women », p. 267.

La section sherbrookoise apparaît avoir été particulièrement active au cours du premier mois suivant sa création. En date du 6 juin 1923, elle compte 170 membres¹⁷ et a déjà tenu deux réunions, dont l'une au cours desquelles le Montréalais W.D. Tait a prononcé une allocution contre l'union à titre de conférencier invité¹⁸. Elle semble donc avoir bien suivi le conseil initial de madame McCaskill : « The only way we can help [...] is to interest the people in the problem and to give them information¹⁹. » Il est d'ailleurs fort probable que ce ne soient pas là les seules initiatives entreprises par la PWL de Sherbrooke, car il a été documenté que ce type d'organisation a eu recours à une variété de moyens de pression. Plusieurs filiales ont mené des collectes de fonds particulièrement rentables dans le but de financer à la fois leurs activités et celles de la PCA²⁰. Elles se sont également consacrées à la sollicitation directe en faisant signer des pétitions anti-union et en distribuant ce qui s'apparente à des cartes de membre de la PCA. Le fait de détenir une telle carte représentait un engagement à demeure fidèle à l'Église presbytérienne²¹.

Vu l'absence de documentation interne sur les actions de la PWL de Sherbrooke, il est assez complexe de commenter la nature et la portée de ses activités. Les initiatives rapportées dans le journal local ne reflètent fort probablement pas l'ensemble du travail qui a été effectué. La couverture médiatique demeure cependant un excellent indicateur des moments forts de la lutte de la PWL. Le fait que le *Sherbrooke Daily Record* ne

¹⁷ Lettre de Mrs. J.J. McCaskill à D.J. Fraser, 2 juin 1923, fonds PCA, PCCA.

¹⁸ « Discussed Question of Church Union », *Sherbrooke Daily Record*, 12 mai 1923, p. 4 et « Rev. Mr. Bright on the Ideals of Presbyterianism », *Sherbrooke Daily Record*, 25 mai 1923, p. 4.

¹⁹ « Women's League to be Organized in Sherbrooke », *Sherbrooke Daily Record*, 27 avril 1923, p. 12.

²⁰ Clifford, *The Resistance to Church Union*, p. 134.

²¹ Silcox, *Church union in Canada*, p. 193.

contienne aucune autre référence à ce groupe après juin 1923 révèle que la majorité de ses activités s'est déroulée lors du premier mois. La désignation, par la PCA, d'un organisateur responsable de superviser la lutte anti-unioniste dans chaque synode au pays dès l'automne 1923 explique en partie cette situation. Le bureau torontois de la PCA insiste pour dire que cette décision n'a aucunement pour objectif de mettre fin aux activités des PWL : « there was not the slightest intention in suggesting such organizers of interfering in any way with the work of the Women's League²² ». En revanche, cette restructuration a tout de même pour conséquence de soumettre le travail des PWL à l'autorité de la PCA²³. Ainsi, la PWL sherbrookoise ne disparaît pas après juin 1923, mais il est fort probable qu'elle ait poursuivi la lutte en soutenant les activités de la PCA plutôt qu'en mettant en place des initiatives autonomes comme elle l'avait fait à ses débuts.

Par ailleurs, la PWL n'est pas la seule source d'agitation à Sherbrooke. Les sections locales de la PCA et du CCU ne sont pas encore présentes dans la ville au printemps et à l'été 1923, mais plusieurs lettres d'opinion et résumés des conférences des deux camps sont publiés dans le journal local, le plus souvent par l'initiative d'individus ou de groupes de pression qui proviennent de l'extérieur de la ville²⁴. L'événement phare est la conférence du révérend A.J. MacGilivray de Guelph en

²² Lettre de J.W. MacNamara à Mrs. J.J. McCaskill, 27 septembre 1923, fonds PCA, PCCA.

²³ Précisions toutefois que cette décision n'est pas forcément mal accueillie par les PWL. Frances McCaskil se dit soulagée de savoir que des organisateurs ayant la légitimité qu'elle n'avait pas prennent le relai, ce qui lui permettra de « go back to the preserving of fruit and vegetables and the health and welfare of my husband rather than that of preserving the Presbyterian Church in Canada²³. » Lettre de Frances McCaskill à J.W. MacNamara, 24 septembre 1923, fonds PCA, PCCA.

²⁴ Articles du *Sherbrooke Daily Record* : « Presbyterian Women and Church Union », 10 mai 1923, p. 6 ; « Church Union, Two Ideals », 19 mai 1923, p. 6 ; « Opponents of Church Union are Answered », 5 juin 1923, p. 6 ; « Church Union Again », 5 juin 1923, p. 7 et « The Union of Churches », 7 juin 1923, p. 6.

Ontario qui a lieu le 2 mai 1923 à l'église St. Andrew's. Celui-ci y expose les tenants du projet de loi et les arguments contre l'union au nom de la PCA. Peut-être cette conférence est-elle l'initiative de la PCA nationale ou de celle du *Synod of Montreal and Ottawa*? Il est aussi possible que la PWL de Sherbrooke ait contribué à son organisation sans y attacher officiellement son nom. Quoi qu'il en soit, cette allocution est un jalon important de la controverse, car elle présente des faits jusque-là inconnus de la plupart des presbytériens sherbrookoïses. En effet, l'article du journal local qui détaille les propos tenus se termine en mentionnant que : « Several members stated they did not know the drastic steps on foot to obliterate the church of their fathers and their choice, until they heard the speaker of the evening²⁵. »

Cette ignorance en dit long sur le degré de contribution des fidèles aux étapes de concrétisation de l'Église Unie. Étant donné que ceux-ci sont nombreux à ne pas connaître les enjeux créés par les démarches récentes de la *General Assembly* et de son *Church Union Committee*, on peut en déduire que leur rôle y est, en pratique, inexistant. Dans un tel contexte, les efforts considérables déployés à Sherbrooke afin d'influencer l'opinion publique peuvent sembler inutiles. L'unioniste W.O. Rothney, un ancien de l'église St. Andrew's, commente toutefois la stratégie des anti-unionistes et laisse entrevoir la logique sous-jacente :

[...] as the matter was out of the hands of the people, it would not matter what propaganda was carried on by the Anti-unionists, but the speakers they are brining [sic] in, and the continuous stream of letters being published in the Public Press is going to result in serious opposition to union here, a petition to the Assembly, and a sure vote out after Union has taken place²⁶.

²⁵ « Speaker Was Opposed to Church Union », *Sherbrooke Daily Record*, 3 mai 1923, p. 5.

²⁶ Lettre de W.O. Rothney à The Presbyterian Church Union Movement Committee de Toronto, 21 mai 1923, fonds P629, BAnQ-VM.

Selon toute vraisemblance, l'objectif ici ne consiste pas à influencer le déroulement de l'union à plus large échelle, mais plutôt de modeler l'opinion des fidèles de St. Andrew's en prévision du vote qui leur permettra de décider s'ils veulent intégrer ou non l'Église Unie²⁷. Conscient de la longueur d'avance dont disposent ses adversaires, W.O. Rothney écrit le 21 mai 1923 au CCU, établi à Toronto, qu'on lui fasse parvenir des documents d'information qu'il pourrait distribuer dans le but de contrecarrer le discours anti-unioniste²⁸. Nous ignorons si l'on a accédé ou non à sa requête, mais nous savons qu'il faudra attendre l'automne 1923 avant que les unionistes s'organisent formellement à Sherbrooke.

1.2 Automne et hiver 1924 : mise en sourdine du débat

La controverse se calme considérablement après que le projet de loi encadrant la formation de l'Église Unie ait été approuvé par une majorité de 76,8% des délégués de la *General Assembly*²⁹. Le 12 juin 1923, jour de cette décision, le *Sherbrooke Daily Record* titre à la une : « Three Protestant Churches Will Unite³⁰ ». Toutefois, rien n'est gagné puisqu'il faut encore que le projet de loi soit adopté par les parlements³¹ et le

²⁷ À cette étape, rien ne confirme encore qu'un vote sera possible, mais cette disposition est incluse dans le texte du projet de loi adopté par la *General Assembly* en juin 1923 et qui sera présenté à la Chambre des communes à l'hiver 1924. PL C-47, *Act Incorporating the United Church of Canada*, 3^e session, 14^e parlement, 1924, art. 9 a).

²⁸ Lettre de W.O. Rothney à The Presbyterian Church Union Movement Committee de Toronto, 21 mai 1923, fonds P629, BAnQ-VM.

²⁹ Resolutions re Church Union, Presbyterian General Assembly, p. 55, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

³⁰ « Three Protestant Churches Will Unite », *Sherbrooke Daily Record*, 12 juin 1923, p. 1.

³¹ Tous les parlements provinciaux doivent eux aussi encadrer la formation de l'Église Unie afin notamment d'ajuster les dispositions en matière immobilière à la loi de chacune des provinces. Au Québec, l'union de 1925 se déroule sous le *Act incorporating The United Church of Canada* adopté par Ottawa, puisqu'il faut attendre jusqu'au 24 mars 1926 avant que la loi provinciale soit sanctionnée. Airhart, *A Church with the Soul of a Nation*, p. 34 ; *Loi concernant l'Église Unie du Canada*, L.Q., 1926, c. 97.

moment exact où l'Église Unie sera créée demeure inconnu. Le débat reprend en septembre 1923, mais de manière beaucoup moins acerbe puisque, depuis la conférence d'A.J. MacGillivray au printemps, la *Session* a fermement résolu d'interdire toute propagande pro ou anti-union à St. Andrew's³².

1.2.1 L'entrée en scène des unionistes

La lutte telle qu'elle se déroule à Sherbrooke connaît des changements importants à l'automne 1923 puisque les unionistes commencent alors à leur tour à s'organiser à travers le pays. En effet, le CCU de la *General Assembly* est exempt de représentants anti-unionistes depuis le mois de juin, ce qui lui permet de s'adonner beaucoup plus librement à des activités visant à argumenter en faveur de l'union auprès des fidèles. En septembre 1923, il s'associe d'ailleurs avec les CCU congrégationalistes et méthodistes pour fonder le *Bureau of Literature and Information*³³. C'est dans la même optique que le bureau torontois procède à la création, le 23 octobre 1923, d'un *Church Union Committee* (CUC) pour la province de Québec qui s'installera à Montréal³⁴. Ce comité est formé de cinquante hommes, dont 23 pasteurs, et compte quatre membres sherbrookoïses : le révérend congrégationaliste G.E. Read, le révérend méthodiste B.B. Brown, le surintendant adjoint de l'école du dimanche méthodiste C.B. Howard et l'ancien presbytérien W.O. Rothney³⁵. Ce dernier sera le président de la

³² Lettre de W.O. Rothney à D.A. Budge, 17 novembre 1923, fonds P629, BAnQ-VM.

³³ Silcox, *Church union in Canada*, p. 195.

³⁴ Lettre de D.A. Budge à W.O. Rothney, 21 septembre 1923, fonds P629, BAnQ-VM.

³⁵ « Local and E.T. Men on Church Union Committee », *Sherbrooke Daily Record*, 25 octobre 1925, p. 4 ; Lettre d'un auteur inconnu à J.G. Ross, 9 novembre 1923, fonds P629, BAnQ-VM.

filiale locale, mais il nous est impossible de déterminer dans quelles circonstances celle-ci est créée³⁶.

Le premier dossier à occuper les unionistes de Sherbrooke est celui de la conférence du révérend Gordon³⁷. Le 17 novembre 1923, George Elley Read s'entretient au téléphone avec D.A. Budge, le secrétaire du CUC du Québec. Ce dernier lui fait savoir qu'il serait souhaitable d'organiser une conférence pro-union à St. Andrew's afin d'exposer la position unioniste puisque celle-ci n'a toujours pas été entendue à Sherbrooke. W.O. Rothney fait parvenir une réponse écrite à D.A. Budge dans laquelle il décrit en détail la stratégie des unionistes locaux. Bien qu'il soit convaincu que le révérend Gordon serait en mesure de livrer une allocution profitable pour le camp unioniste, il juge préférable de ne pas organiser de conférence afin d'éviter d'envenimer le débat à St. Andrew's. Il explique que, dans le contexte où la *Session* a interdit toute controverse, les unionistes désirent préserver la paix à tout prix, car elle leur apparaît être l'unique moyen de faire passer St. Andrew's dans l'Église Unie. Comme environ 40%³⁸ de ses membres sont pour l'union et que ceux-ci ont manifesté leur intention de

³⁶ Il s'avère difficile d'envisager la structure exacte de la lutte unioniste à Sherbrooke. En date du 8 décembre 1924, W.O. Rothney explique que « Mr. J.K. Edwards has been appointed Chariman and Secretary of the union Committee of the Congregation [St. Andrew's] [...]. I am still Chairman of the local Joint Union Committee. » [Lettre de W.O. Rothney à D.A. Budge, 8 décembre 1924, fonds P629, BAnQ-VM.] Il n'y a donc pas un seul CUC pour la ville, mais bien deux. Le « Joint Union Committee » présidé par W.O. Rothney est fort probablement un groupe interconfessionnel lié au CUC provincial créé à l'automne 1923. Pour sa part, le « union Committee of the Congregation » apparaît exclusif aux presbytériens de St. Andrew's, mais nous ignorons le moment, même approximatif, de sa création. De surcroît, les sources ne nous permettent pas de connaître l'identité de ceux et celles qui y sont actifs ni de savoir hors de tout doute quel comité a mené quelle initiative. Comme une telle précision n'est pas essentielle à notre argumentation, nous décrivons donc les activités unionistes à Sherbrooke entre septembre 1923 et juillet 1924 sans tenter d'effectuer de distinction entre les deux groupes.

³⁷ Nous n'avons pas été en mesure de déterminer l'identité exacte de ce conférencier.

³⁸ Cette proportion est une simple estimation de la part de W.O. Rothney. Lettre de W.O. Rothney à D.A. Budge, 22 octobre 1923, fonds P629, BAnQ-VM.

quitter la congrégation si elle n'intègre pas l'Église Unie, W.O. Rothney croit que la majorité anti-unioniste ne sera pas prête à perdre tous ces fidèles et votera pour l'union afin de préserver l'unité de la congrégation. Pour que cette stratégie fonctionne, il est impératif toutefois qu'aucun conflit ne soit soulevé³⁹.

Le comité exécutif du CUC du Québec répond le 28 novembre. Ses membres souhaitent que le CUC de Sherbrooke reconsidère sa position, car ils sont d'avis que « an address, such as Dr. Gordon could deliver, would be of very great service to your city and section⁴⁰. » W.O. Rothney reste toutefois sur sa position. Il écrit à D.A. Budge le 4 décembre et insiste :

The local committee in Sherbrooke feel quite confident that if all the members of the Provincial Committee knew local conditions here, they would feel the same about Dr. Gordon's visit as we do. One thing seems clear to us, and that is that starting a campaign for union here just now means losing St. Andrew's congregation, as a congregation, for the United Church⁴¹.

L'exécutif montréalais en vient vraisemblablement à faire confiance à W.O. Rothney puisqu'aucune conférence unioniste n'est organisée à St. Andrew's. Même si le dernier mot revient aux Sherbrookoïses, cet épisode illustre que le CUC de la province exerce manifestement une ascendance sur la filiale locale. Cela dit, ses membres conservent une certaine agentivité, notamment dans le choix des moyens de pression. C'est ainsi que le CUC de Sherbrooke peut opter, comme première initiative d'information, pour la diffusion d'une publicité qui décrit la position unioniste dans le *Sherbrooke Daily Record* plutôt que pour une conférence⁴².

³⁹ Lettre de W.O. Rothney à D.A. Budge, 17 novembre 1923, fonds P629, BAnQ-VM.

⁴⁰ Lettre de D.A. Budge à W.O. Rothney, 28 novembre 1923, fonds P629, BAnQ-VM.

⁴¹ Lettre de W.O. Rothney à D.A. Budge, 4 décembre 1923, fonds P629, BAnQ-VM.

⁴² Lettre de W.O. Rothney à D.A. Budge, 28 décembre 1923, fonds P629, BAnQ-VM.

Cette stratégie est retenue avant tout afin de répondre à la campagne menée par la PCA à Sherbrooke, dans le cadre de laquelle elle fait paraître quatre publicités dans le journal local au cours du mois de novembre 1923. Ces courts textes, d'une longueur moyenne de 316 mots, insistent surtout sur les dispositions du projet de loi et de la *Basis of Union* qui, selon les anti-unionistes, dénaturent le presbytérianisme. Ils remettent aussi en question la légitimité des démarches entreprises par la *General Assembly* en soulignant que celle-ci aurait dû donner la chance aux membres de se prononcer sur le projet de loi et attendre une « practical unanimity »⁴³ avant d'aller de l'avant. Ces publicités ne portent pas la signature d'une filiale précise de la PCA. L'unioniste D.A. Budge indique néanmoins, dans une lettre au CCU torontois, que ces dernières proviennent de la PCA nationale⁴⁴. De plus, les publicités portent la mention : « For Information and Literature write to The Presbyterian Church Association, 73 Simcoe Street, Toronto, Ontario⁴⁵. » Ainsi, les anti-unionistes sherbrookoïses ont fort probablement peu à voir avec la publication de ces textes, d'autant plus qu'il n'y a pas de PCA formellement organisée à St. Andrew's en novembre 1923⁴⁶.

⁴³ « The Real Situation Regarding Church Union », *Sherbrooke Daily Record*, 9 novembre 1923, p. 10.

⁴⁴ Lettre de D.A. Budge à R.J. Wilson, 20 novembre 1923, collection UCCCU, series I, section VII, UCCAT.

⁴⁵ Articles du *Sherbrooke Daily Record* : « The Real Situation Regarding Church Union », 9 novembre 1923, p. 10 ; « Presbyterians! Do You Know the Full Meaning of the Proposed Bill for Church Union », 17 novembre 1923, p. 6 ; « Presbyterians Have You Read the Basis of Union ? », 23 novembre 1923, p. 6 ; « Presbyterians and Church Union », 30 novembre 1923, p. 4.

⁴⁶ Nous déduisons l'absence de filiale locale de la PCA en 1923 du fait que le président de celle du *Synod of Montreal and Ottawa*, de passage à Sherbrooke à la fin du mois de février 1924, exprime alors son souhait de voir les hommes se mobiliser. « Skeakers [sic] Gave Adresses on Church Union », *Sherbrooke Daily Record*, 27 février 1924, p. 8.

1.2.2 *La contribution des congrégationalistes et des méthodistes au débat*

Malgré que la question de l'union soit résolue du côté des congrégationalistes et des méthodistes, ces derniers s'intéressent au débat qui secoue l'Église presbytérienne. L'historiographie a effectivement montré que plusieurs membres de ces deux confessions ont collaboré à la production de littérature pro-union et ont soutenu financièrement les activités unionistes⁴⁷. La présence de trois Sherbrookoïses qui ne sont pas presbytériens au sein du comité provincial du CUC illustre bien ce phénomène. Parmi ceux-ci, deux sont les pasteurs des églises Plymouth et Trinity. Cela leur confère une influence considérable en lien avec la cause unioniste sans même qu'ils aient à passer par l'intermédiaire du CUC. En tant que figures d'autorité centrale de leur congrégation, leurs propos ont énormément de poids et bénéficient d'une large diffusion auprès des fidèles.

Les révérends G.E. Read et B.B. Brown soutiennent publiquement le projet d'Église Unie, et ce, entre autres au cours de la période où la *Session* de St. Andrew's avait résolu d'interdire toute propagande à ce sujet. Le tout est franchement avantageux pour les unionistes, car ils peuvent ainsi disséminer leur discours sans risquer de voir des anti-unionistes leur répondre publiquement. L'église St. Andrew's ne peut en aucun cas dicter aux autres pasteurs de la ville les sujets qu'ils peuvent aborder en chaire et il lui est impossible de présenter officiellement le point de vue adverse. Les anti-unionistes sont donc bien impuissants lorsque le révérend Read fait un résumé de la situation à ses fidèles, tout en défendant la cause de l'union, au lendemain de la décision de la *General Assembly* de 1923 ainsi qu'à son retour de la réunion annuelle de la *Congregational*

⁴⁷ Airhart, *A Church with the Soul of a Nation*, p. 46 ; Silcox, *Church union in Canada*, p. 273.

Union en juin 1924⁴⁸. Le révérend Brown s'intéresse aussi au sujet, mais il n'élabore pas un sermon de son cru. Il s'appuie plutôt sur une lettre circulaire transmise par le surintendant S.D. Chown pour répondre à la question « Why is the Methodist Church Committed to Union⁴⁹ ? » en chaire le 20 janvier 1924. Ce document avait été rédigé dans l'objectif d'offrir aux fidèles « a clear summary of the relation of their churches to this great historic movement, and the reason which led to the decisions reached by their respective church courts in regard of it⁵⁰. »

Les presbytériens sont certes peu nombreux à avoir assisté à ces sermons, mais ils ont pu être exposés au point de vue unioniste en lisant les comptes rendus publiés dans le journal local ou lors de discussions informelles avec les fidèles des autres confessions⁵¹. En fait, le souhait exprimé par les méthodistes que leurs membres soient bien informés des arguments en faveur de l'union a certainement pour but, sans être le seul, de les voir exercer une influence positive sur les presbytériens qu'ils côtoient. Cette volonté d'informer les fidèles a également pour objectif de susciter leur mobilisation pour favoriser l'adoption du projet de loi élaboré par le JCCU. Le révérend Chown énonce très clairement cette intention dans le cadre d'une allocution qu'il prononce sur « The Spiritual Significance of Church Union » le 17 octobre 1923 à l'église méthodiste

⁴⁸ « Churches Unite for July and August », *Sherbrooke Daily Record*, 16 juin 1923, p. 4 ; « Freedom of the Church from State », *Sherbrooke Daily Record*, 9 juin 1924, p. 4.

⁴⁹ « Methodism and Church Union », *Sherbrooke Daily Record*, 19 janvier 1924, p. 5.

⁵⁰ « Methodist Church Puts Kingdom of God Above Denominationalism », *Sherbrooke Daily Record*, 21 janvier 1924, p. 4. Soulignons aussi que les propos du révérend Chown constituent un exemple probant de l'autorité qu'exercent les instances supérieures dans la création de l'Église Unie. S'il est nécessaire que les élites confessionnelles expliquent aux fidèles les décisions qu'elles ont prises à cet égard, on peut penser que ces derniers ne sont pas des acteurs de premier ordre dans ce processus.

⁵¹ Nous avons vu au chapitre 2 que les protestants sherbrookoïses entretenaient des relations interconfessionnelles.

de Lennoxville⁵². Il explique qu'il est primordial que tous soient au fait des enjeux, car « everyone should seek to make an impression on the members of parliament, which will, in all probability, have before it at the next session, the task of legislation to incorporate the United Church of Canada⁵³. » Ainsi, les autres confessions ne se contentent pas de laisser leurs pasteurs participer au débat public, mais elles encouragent également leurs fidèles à mettre l'épaule à la roue.

1.2.3 Le lobbyisme auprès des députés

Dès que le processus législatif est formellement enclenché à la fin du mois de janvier 1924⁵⁴, quelques Sherbrookoïses répondent à l'appel du révérend Chown et s'efforcent d'influencer les députés régionaux. Le projet de loi privé alors soumis par le JCCU au parlement canadien n'a en aucun cas pour but de légitimer le projet d'union lui-même, mais bien d'incorporer l'Église Unie. Les unionistes se doutent néanmoins que ce projet de loi ne sera pas accepté facilement par les parlementaires. À vrai dire, certains députés presbytériens sont eux-mêmes contre l'union tandis que d'autres, appartenant aux autres confessions religieuses, sont soucieux des droits de la minorité anti-unioniste. La campagne de lobbyisme menée par les unionistes vise donc à s'assurer que le projet de loi soumis soit accepté, et ce, sans que leurs adversaires se voient conférer un trop grand contrôle quand viendra le temps de départager les propriétés immobilières entre les groupes qui entrent dans l'Église Unie et ceux qui refusent.

⁵² Ce village est situé à environ 6 km de Sherbrooke. « Dr. Chown on Church Union at Lennoxville », *Sherbrooke Daily Record*, 18 octobre 1923, p. 4.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ Fair, « "Fraught With All Sorts of Dangers" », p. 205.

Les principaux acteurs de cette mobilisation à Sherbrooke sont les anciens presbytériens W.O. Rothney et J.K. Edwards, qui contribuent activement au CUC. Ces derniers reçoivent une lettre du secrétaire provincial du CUC le 29 janvier 1924 dans laquelle il leur demande de s'entretenir avec trois députés des Cantons-de-l'Est. Les deux hommes acceptent et demandent à D.A. Budge de leur faire parvenir des exemplaires du projet de loi ainsi que de la *Basis of Union* afin de les distribuer aux députés qui ne les auraient pas encore consultés⁵⁵. Le 24 avril, soit une semaine avant le début des audiences sur le projet de loi, ces efforts semblent avoir porté fruit. Aux dires de W.O. Rothney, A.B. Hunt (Compton), F.N. McCrea (Sherbrooke) et E.W. Tobin (Richmond) voteront en faveur⁵⁶.

La participation de Rothney et d'Edwards au lobbyisme pro-union se démarque des autres moyens de pression, car elle constitue l'une des rares occasions où des Sherbrookoïses exercent un impact sur le processus d'union qui transcende le strict cadre local. Si nous connaissons ici l'identité de seulement deux individus ayant travaillé à influencer les députés, nous savons que d'autres unionistes sherbrookoïses ont pu participer à cet effort. En vérité, le CUC provincial avait aussi pour stratégie d'envoyer « a letter to each minister asking him to secure as large a number of the men in his congregation as possible to write a personal letter to the member at Ottawa who represents their constituency, urging him to vote in favor of the Church Union Bill⁵⁷. »

⁵⁵ Lettre de J.K. Edwards à D.A. Budge, 30 janvier 1924, fonds P629, BAnQ-VM ; Lettre de W.O. Rothney à D.A. Budge, 2 février 1924, fonds P629, BAnQ-VM.

⁵⁶ Lettre de W.O. Rothney à D.A. Budge, 24 avril 1924, fonds P629, BAnQ-VM.

⁵⁷ Lettre de D.A. Budge à R.J. Wilson, 15 avril 1924, collection UCCCU, series I, section VII, UCCAT.

On ne peut pas pour autant parler ici d'une initiative purement *bottom up* puisque l'essentiel des instructions proviennent du CUC provincial.

1.3 Mars à Juillet 1924 : reprise des hostilités et saga parlementaire

La PCA du *Synod of Montreal and Ottawa* exerce elle aussi une influence considérable sur le déroulement de la campagne anti-unioniste à Sherbrooke, plus spécifiquement dans le cadre des événements entourant la conférence du révérend Malcolm Campbell et du professeur Daniel James Fraser, respectivement président et président honorifique de la PCA de Montréal. Cette conférence, qui se tiendra le 26 février 1924, est annoncée pour la première fois seulement quatre jours plus tôt dans le *Sherbrooke Daily Record*. Les unionistes, qui ignoraient jusqu'alors qu'une telle conférence se préparait, sont outrés. En fait, l'entente stipulant que la controverse au sujet de l'union ne devrait pas être suscitée à l'église St. Andrew's est toujours en vigueur⁵⁸. Le 24 février, la *Session* se réunit pour discuter de l'affaire et prend la décision suivante, non sans controverse :

*[...] that no propaganda either for or against union be carried on in this city until after the Church Union Bill has been disposed of by the Dominion Parliament and that it earnestly desires the continuance of the present state of peace in this congregation, and urges the promoters of the meeting announced for Tuesday evening in Sherbrooke to cancel the said meeting*⁵⁹.

La résolution est télégraphiée à D.J. Fraser, mais celui-ci refuse d'annuler la conférence. Selon W.O. Rothney, D.J. Fraser fait fi de cette requête et juge plutôt que « the people had to be educated whether the Session desired it or not⁶⁰ ». Bien qu'il soit tout à fait

⁵⁸ Lettre de W.O. Rothney à D.A. Budge, 23 février 1924, fonds P629, BAnQ-VM.

⁵⁹ Minutes of the Session, 24 février 1924, p. 140-141, PC008, CRCE.

⁶⁰ Lettre de W.O. Rothney à D.A. Budge, 29 février 1924, fonds P629, BAnQ-VM.

possible que W.O. Rothney ait exagéré les propos de D.J. Fraser en les rapportant, il n'en demeure pas moins que la conférence a bel et bien lieu, et ce, contre le gré de la *Session*.

Comme les sources ne révèlent pas dans quel contexte ni par qui cette conférence a été organisée au départ, une question demeure : est-ce une initiative qui émane entièrement de la PCA synodale ou les anti-unionistes de Sherbrooke, plus particulièrement les membres de la PWL, y ont-ils joué un rôle? Même si elles ne posent pas des actions aussi médiatisées qu'en mai 1923, ces femmes sont toujours actives. En effet, la PCA synodale avait reçu une requête de la PWL en novembre 1923 pour qu'une conférence soit tenue à St. Andrew's⁶¹. De plus, lors de son allocution, le révérend Campbell rend un vif hommage aux anti-unionistes sherbrookoises « for their honest endeavor to help in the matter of freedom⁶² ». Quoi qu'il en soit, la PCA du *Synod of Montreal and Ottawa* est la principale instigatrice de cette conférence, et celle qui impose sa volonté à la *Session* de St. Andrew's aux groupes de pression locaux et aux fidèles en ce qui concerne le déroulement du débat à Sherbrooke. Cependant, c'est une chose de décider de maintenir la conférence, et une autre de faire en sorte que les presbytériens sherbrookoises y assistent et, malheureusement pour D.J. Fraser et le révérend Campbell, ceux-ci paraissent avoir résolu de boycotter la conférence. Il n'y aurait eu que 50 spectateurs, dont 37 femmes. Le révérend Alfred Bright se serait lui aussi absenté et un seul membre de la *Session* y aurait assisté⁶³. Le compte rendu de

⁶¹ Lettre de J.W. MacNamara à Mrs. A. Bissile, 15 novembre 1923, fonds PCA, PCCA ; Lettre de J.W. MacNamara à Malcolm A. Campbell, 15 novembre 1923, fonds PCA, PCCA.

⁶² « Skeakers [*sic*] Gave Adresses on Church Union », *Sherbrooke Daily Record*, 27 février 1924, p. 8.

⁶³ Lettre de W.O. Rothney à D.A. Budge, 29 février 1924, fonds P629, BAnQ-VM.

l'événement publié dans le *Sherbrooke Daily Record* parle d'ailleurs d'une « small audience⁶⁴ ».

La conférence du 26 février 1924 entraîne la reprise des hostilités à St. Andrew's, car les unionistes y voient une déclaration de guerre ouverte de la part de leurs adversaires⁶⁵. W.O. Rothney ne perd donc pas de temps et arrange, en collaboration avec le CUC de la province, la venue du révérend Alfred Gandier, président de la *General Assembly*, pour présenter les arguments en faveur de l'union. Le 2 mars 1924, il obtient que la *Session* convie un orateur unioniste et un anti-unioniste à occuper la chaire lors de deux services du dimanche⁶⁶. Le révérend Gandier ne donnera finalement pas une, mais deux allocutions à Sherbrooke. Il s'adresse aux presbytériens de St. Andrew's le dimanche 16 mars au matin, et aux trois confessions réunies le soir. Les églises Plymouth et Trinity ont même annulé leur service du dimanche soir pour l'occasion⁶⁷ et le compte rendu publié dans le journal local affirme que l'église était « filled to the doors⁶⁸ ».

L'autre côté de la médaille est présenté le 6 avril 1924 par le révérend W.G. Brown de Red Deer en Alberta⁶⁹. À l'instar de Gandier, il donne lui aussi deux allocutions à l'église St. Andrew's devant des salles combles et celle du soir est

⁶⁴ « Skeakers [sic] Gave Adresses on Church Union », *Sherbrooke Daily Record*, 27 février 1924, p. 8.

⁶⁵ Lettre de D.A. Budge à R.J. Wilson, 10 mars 1924, collection UCCCU, series I, section VII, UCCAT.

⁶⁶ Minutes of the Session, 2 mars 1924, p. 141-142, PC008, CRCE.

⁶⁷ « Union Service Sunday Evening at St. Andrew's », *Sherbrooke Daily Record*, 15 mars 1924, p. 14.

⁶⁸ « Church Union explained by Dr. Gandier », *Sherbrooke Daily Record*, 17 mars 1924, p. 4.

⁶⁹ Celui-ci ne fait cependant pas le voyage spécialement pour s'adresser aux Sherbrookoïses, car il avait passé les deux semaines précédentes à donner des conférences dans les églises montréalaises. « Will Present Anti-Church Union Side », *Sherbrooke Daily Record*, 3 avril 1924, p. 5.

interconfessionnelle⁷⁰. En raison de l'absence de documents sur la lutte anti-unioniste à Sherbrooke, impossible de savoir qui exactement a travaillé à organiser cet événement. Cela dit, tout comme pour la présentation des unionistes trois semaines plus tôt, nous savons que la conférence est officiellement sous l'auspice de la *Session* de St. Andrew's. Ainsi, contrairement à tout ce qui s'était fait auparavant dans la ville, ces deux conférences ne relèvent pas de la PCA, de la PWL ou du CUC. Le tout illustre que les groupes de pression n'étaient pas les seuls acteurs de la controverse au sujet de l'union à Sherbrooke.

Les églises St. Andrew's et Trinity agissent également en leur nom propre dans le but d'influencer le processus législatif. Comme de nombreuses autres congrégations au pays, elles font parvenir des pétitions exposant leur opinion sur le projet de loi en lien avec l'incorporation de l'Église Unie à la Chambre des communes⁷¹. Le 22 avril 1924, le révérend B.B. Brown de Trinity a en main une pétition de 200 noms appuyant le projet. Celle-ci sera présentée en Chambre le 7 mai⁷². Pour sa part, l'église St. Andrew's transmet une pétition de 60 noms contre l'union qui est déposée le 23 mai par le député F.N. McCrae⁷³. Ce faisant, ces deux congrégations posent un geste qui a, pour une rare fois, le potentiel d'influencer le déroulement général de l'adoption du projet d'union. La

⁷⁰ « Addresses on Church Union at St. Andrew's », *Sherbrooke Daily Record*, 7 avril 1924, p. 4.

⁷¹ Lettre de D.A. Budge à W.O. Rothney, 23 avril 1924, fonds P629, BAnQ-VM.

⁷² Lettre de B.B. Brown à D.A. Budge, 22 avril 1924, collection UCCCU, series I, section VII, UCCAT ; Débats de la Chambre des communes, 7 mai 1924, *Linked Parliamentary Data*, University of Toronto, [En ligne] <https://www.lipad.ca/full/permalink/693224/>, mise à jour en 2016, page consultée le 2 février 2018.

⁷³ Débats de la Chambre des communes, 23 mai 1924, *Linked Parliamentary Data*, University of Toronto, [En ligne] <https://www.lipad.ca/full/permalink/697860/>, mise à jour en 2016, page consultée le 2 février 2018. Nous n'avons trouvé aucune trace d'une pétition pro-union en provenance de St. Andrew's dans la base de données.

pétition transmise par les unionistes sherbrookoïses est cependant fortement tributaire de l'initiative du CCU de Toronto qui achemine, par l'entremise du CUC, des pétitions vierges à l'ensemble des églises presbytériennes du *Synod of Montreal and Ottawa*⁷⁴. Les fidèles des églises locales agissent donc, encore une fois, de manière autonome, mais sous l'influence certaine du bureau national.

2. LE VOTE DE 1925 : UNE AUTONOMIE MARQUÉE POUR ST. ANDREW'S

Le *Act incorporating The United Church of Canada* sanctionné le 19 juillet 1924 contient plusieurs modifications par rapport à la version soumise par le JCCU en janvier 1924. Contrairement à ce que les unionistes espéraient, le projet de loi n'est pas adopté tel que présenté et fait plutôt l'objet de quelques amendements qui concèdent davantage de droits aux congrégations qui choisiront de ne pas intégrer l'Église Unie⁷⁵. La modification qui sera la plus déterminante pour l'expérience des églises presbytériennes est sans contredit celle prévoyant que les congrégations puissent décider dès six mois avant l'inauguration de la nouvelle église et par un vote secret, plutôt que jusqu'à six mois après et par le biais d'un vote en assemblée tel qu'originellement prévu, si elles souhaitent en faire partie ou non⁷⁶. Même si le moment où le vote est pris change peu de choses au résultat final, il s'agit d'une victoire symbolique pour les anti-unionistes. En votant avant plutôt qu'après, les congrégations ne sont pas forcées de participer à l'union pour ensuite s'en retirer, ce qui leur reconnaît le droit de décider de leur sort sans avoir à se soumettre au préalable à la volonté de la *General Assembly*.

⁷⁴ Lettre de D.A. Budge à R.J. Wilson, 15 avril 1924, collection UCCCU, series I, section VII, UCCAT.

⁷⁵ Fair, « "Fraught With All Sorts of Dangers" », p. 211.

⁷⁶ *Act incorporating The United Church of Canada*, L.C., 1924, c. 100, art. 10 a) ; Sara Knight, « Voices United? The House of Commons' role in the Creation of the United Church of Canada », *Dalhousie Journal of Legal Studies*, vol. 13, 2004, p. 114.

Cette disposition est cependant hautement controversée, car elle n'est pas tout à fait conforme à la constitution de l'Église presbytérienne. En théorie, les églises locales devraient se soumettre à la décision de la *General Assembly*, car celle-ci a été prise conformément au *Barrier Act*. Les unionistes insistent notamment sur le fait que la constitution ne prévoit pas de cas où les congrégations peuvent statuer individuellement sur des questions qui concernent la confession⁷⁷. Or, en pratique, de nombreux anti-unionistes croient plutôt que le *Barrier Act* ne s'applique pas à la situation. Ils estiment que la question de l'union va au-delà du strict fonctionnement confessionnel interne, et qu'elle dépasse donc la juridiction de la *General Assembly*. À leur avis, cette instance n'est pas autorisée à dissoudre l'Église presbytérienne : seuls les fidèles peuvent décider de participer à l'union⁷⁸. Les amendements au *Act incorporating The United Church of Canada* adoptés par les députés ne soutiennent pas officiellement l'une ou l'autre de ces positions, mais témoignent d'un souci de protéger le droit des minorités et de veiller à ce que l'union se déroule selon un processus démocratique⁷⁹. Les églises locales se voient ainsi accorder une autonomie considérable, et ce, pour la première fois depuis le début du processus d'élaboration de l'Église Unie.

2.1 « The fight here is getting very hot »⁸⁰ : les acteurs du débat

Avec la confirmation que les congrégations qui le souhaitent pourront voter individuellement vient aussi l'accentuation considérable du débat à St. Andrew's. La

⁷⁷ T.B. Kilpatrick, « Letters to the Editor – Church Union », *Sherbrooke Daily Record*, 8 mars 1923, p. 6.

⁷⁸ « The Real Situation Regarding Church Union », *Sherbrooke Daily Record*, 9 novembre 1923, p. 10.

⁷⁹ Les parlementaires ne s'immiscent pas dans ce débat afin d'éviter de compromettre l'autonomie de l'Église par rapport à l'État. En tant qu'autorités politiques, ils se contentent de s'assurer qu'aucune des parties ne soit lésée par cette union et que celle-ci se déroule conformément à l'idéal démocratique canadien de l'époque. Sara Knight, « Voices United? », p. 110.

⁸⁰ Lettre de W.O. Rothney à D.A. Budge, 30 décembre 1924, fonds P629, BAnQ-VM.

question de l'union devient soudainement un enjeu local d'une très grande importance entre autres parce que les fidèles font face à un choix qui pourrait avoir des conséquences considérables sur leur église locale. Plusieurs presbytériens sont notamment préoccupés par les éventuelles conséquences de l'union sur le mode d'administration de leur bâtiment, l'autonomie en ce qui a trait au choix du pasteur et le fonctionnement des comités internes⁸¹. Parallèlement, le fait de ne pas intégrer l'Église Unie comporte aussi son lot d'incertitudes. Si le nombre de congrégations qui demeurent dans l'Église presbytérienne est peu élevé, il est possible que les ressources financières, humaines et institutionnelles qui restent à la disposition des églises ne soient pas suffisantes pour répondre à leurs besoins⁸². L'ampleur que prend le débat à Sherbrooke s'explique aussi par les efforts soutenus des deux camps afin de présenter leur argumentaire. Leur stratégie inclut certes d'aborder, les enjeux qui touchent directement la congrégation⁸³, mais leurs propos demeurent axés sur les questions idéologiques du projet d'union. Le CUC local est d'ailleurs particulièrement actif à cet égard. Avant même que la tenue d'un vote soit confirmée à St. Andrew's, W.O. Rothney demande au CUC provincial de lui faire parvenir diverses brochures d'information ainsi que des exemplaires du *Act incorporating The United Church of Canada* et de la *Basis of Union*⁸⁴.

⁸¹ The Bureau of Literature and Information - Joint Committee on Church Union, « Our Congregation and The United Church of Canada », fonds P629, BAnQ-VM.

⁸² The Bureau of Literature and Information - Joint Committee on Church Union, « A Choice and a Challenge », fonds P629, BAnQ-VM.

⁸³ Mis à part quelques rares références spécifiques au cas sherbrookoïse (articles du *Sherbrooke Daily Record*: « Statement Issued by the Union Committee of St. Andrew's Church, Sherbrooke, Que », 17 décembre 1924, p. 4 ; Elizabeth Dunsmore, « Church Union », 31 décembre 1924, p. 5 ; « Anti-unionist Meeting held on Saturday », 2 février 1925, p. 5), les deux camps soulèvent des arguments qui concernent l'ensemble des églises locales.

⁸⁴ Lettre de W.O. Rothney à D.A. Budge, 5 décembre 1924, fonds P629, BAnQ-VM.

Le 15 décembre 1924, la *Session* détermine qu'une réunion au cours de laquelle les membres seront appelés à décider si St. Andrew's entrera ou non dans l'Église Unie se tiendra le 2 février 1925. Cette décision marque le lancement de la campagne référendaire⁸⁵. Le *Union Committee*⁸⁶ (UC) de la congrégation ne perd pas un instant et se réunit dès le lendemain afin d'élaborer une stratégie d'action⁸⁷. Il convient de tenir au moins une réunion hebdomadaire jusqu'au moment du vote, d'autoriser l'accès à ces rencontres à quiconque voudrait y assister et de nommer un sous-comité composé de femmes qui auront pour mandat de rejoindre les presbytériennes de Sherbrooke. Le premier mandat d'importance du UC sera l'organisation du « Day of Special Prayer and Thanksgiving on Behalf of the United Church of Canada ». Voyant que plusieurs congrégations sont « perplexed and undecided » en lien avec le choix qu'elles seront bientôt appelées à effectuer, le JCCU croit que « united intercession is the best and highest means of discovering the will of God⁸⁸ ». Il invite donc toutes les églises congrégationalistes, méthodistes et presbytériennes au pays à observer simultanément un jour de prière le 18 décembre 1924. L'initiative n'est en aucun cas présentée comme une stratégie visant à mettre de l'avant la position unioniste. Elle en viendra néanmoins à alimenter le débat puisque les réunions organisées ce jour-là comportent des allocutions

⁸⁵ Il aurait été possible, quoique peu probable compte tenu de la controverse qui y faisait rage, que St. Andrew's choisisse de ne pas tenir de vote. Ce faisant, elle aurait automatiquement été intégrée à l'Église Unie le 10 juin 1925. Un aspect important de la lutte de la PCA nationale à partir de décembre 1924 est justement de s'assurer qu'un vote soit tenu dans toutes les congrégations au pays pour éviter qu'elles ne passent dans l'Église Unie par défaut. *Act incorporating The United Church of Canada, L.C.*, 1924, c. 100, art. 3 e)

⁸⁶ Il s'agit d'une organisation différente de la filiale du CUC dont W.O. Rothney est président. Celle-ci est présidée par J.K. Edwards. Nous ignorons à quel moment et dans quel contexte elle est créée, mais nous savons qu'elle est à l'origine de la majorité des actions posées par les unionistes sherbrookoises à partir de décembre 1924. Voir le point 1.2.1 du chapitre 4.

⁸⁷ « Union Committee, St. Andrew's », *Sherbrooke Daily Record*, 16 décembre 1924, p. 5.

⁸⁸ Joint Committee on Church Union, « A Call for a Day of Prayer with Suggested Programme », 17 décembre 1924, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

en plus des temps de prière. À Sherbrooke, le compte rendu publié par le journal qualifie ainsi les propos du révérend Hanson de Montréal, invité pour l'occasion : « a forceful address on matters pertaining to what he considers the greatest religious crusade which has taken place in the Protestant world since the reformation⁸⁹. » Il y a donc manifestement bien peu de différences entre cette soi-disant journée de prière et une conférence pro-union. L'exemple sherbrookoïse ne constitue pas un cas isolé puisque le contenu même des allocutions est déterminé par le JCCU. Celui-ci propose en effet, sans pour autant l'imposer, un programme détaillé incluant le déroulement précis de deux réunions : une s'adressant aux femmes en après-midi et l'autre, ouverte à tous, le soir. Le UC local exécute essentiellement les directives du JCCU dans le cadre de ces événements, car il reprend exactement la structure et les thèmes proposés. La seule initiative qu'il exerce concerne la date. La journée de prière a lieu le 17 décembre plutôt que le 18 « owing to local circumstances⁹⁰ ».

Le UC fait néanmoins preuve de davantage d'autonomie vis-à-vis du CUC et du JCCU en ce qui concerne la propagande écrite. Malgré que tous les membres de St. Andrew's aient déjà reçu par la poste des documents présentant le plaidoyer unioniste, le comité local décide de redoubler d'efforts afin de faire entendre ses arguments⁹¹. W.O. Rothney commande cinq brochures du *Bureau of Literature and Information* en 500 exemplaires chacune⁹² et trois publicités paraissent dans le

⁸⁹ « Church Union Was Basis of Prayer Service », *Sherbrooke Daily Record*, 18 décembre 1924, p. 4.

⁹⁰ « Day of Prayer on Behalf of United Church », *Sherbrooke Daily Record*, 13 décembre 1924, p. 4.

⁹¹ « St. Andrew's and Church Union Issues », *Sherbrooke Daily Record*, 17 décembre 1924, p. 5.

⁹² Lettre de W.O. Rothney à D.A. Budge, 30 décembre 1924, fonds P629, BAnQ-VM.

*Sherbrooke Daily Record*⁹³. Deux d'entre elles sont rédigées par des membres du UC eux-mêmes, ce qui illustre que les unionistes locaux ne dépendent pas systématiquement des bureaux provincial ou national pour formuler et diffuser leur propos. J.K. Edwards et W.O. Rothney écrivent également trois lettres ouvertes au nom du UC publiées dans le journal local entre le 17 janvier et le 2 février 1925⁹⁴. Contrairement aux publicités qui présentent les raisons pour lesquelles l'union est souhaitable, ces lettres ont avant tout pour objectif de répondre aux arguments des anti-unionistes. L'ensemble de cette campagne apparaît plutôt efficace si on en croit les propos tenus le premier jour du vote par le révérend Alfred Bright : « So much misleading literature has been circulated knee-deep by unionists through the congregation that many honest souls are asking for light and guidance⁹⁵. »

Le pasteur de St. Andrew's, un anti-unioniste notoire, a possiblement l'impression que le UC a distribué une quantité abondante de documents entre autres parce que la PCA et les PWL en ont eux-mêmes très peu fait circuler. Ces groupes optent généralement plutôt pour le porte-à-porte et diverses formes de sollicitation en personne⁹⁶. Étant donné que ces méthodes laissent peu de traces écrites, il s'avère relativement complexe d'envisager leur contribution à la controverse à Sherbrooke. Par ailleurs, nous ne disposons d'aucun indice permettant de déterminer si une PCA a

⁹³ Publicités du *Sherbrooke Daily Record* : « Statement Issued by the Union Committee of St. Andrew's Church, Sherbrooke, Que », 17 décembre 1924, p. 4 ; « Union Committee's Final Statement », 31 janvier 1925, p. 4 ; « Statement of the Convener of the Joint Union Committee, Jan. 29th, 1925 », 2 février 1925, p. 4.

⁹⁴ Letters to the Editor » du *Sherbrooke Daily Record* : J.K. Edwards, « Signing Anti-Union Petitions and Cards », 17 janvier 1925, p. 6 ; J.K. Edwards, « Union Reply to Anti-Union Statement », 20 janvier 1925, p. 5 ; J.K. Edwards et W.O. Rothney, « The Church Union Issue », 2 février 1925, p. 4.

⁹⁵ « Anti-unionist Meeting held on Saturday », *Sherbrooke Daily Record*, 2 février 1925, p. 5.

⁹⁶ Grant, *The Church in the Canadian Era*, p. 127.

finalement été formée à St. Andrew's ou si la PWL a poursuivi ses activités au-delà d'avril 1924⁹⁷. Cela dit, les commentaires formulés par W.O. Rothney dans ses lettres au CUC en décembre 1924 et en janvier 1925 fournissent des informations privilégiées. Il y soutient entre autres : « I have some difficulty in getting some of the Unionists to act in the best interests of the cause. Mr. Bright seems to be able to bluff some of them into thinking that the Antis are not doing anything to further their cause⁹⁸. » À l'approche du début du référendum, Rothney affirme : « We are having a very hard fight here. Anti-Unionists are very active, and seem to stick at nothing in order to accomplish their ends. Feeling on both sides is very intense⁹⁹. » En plus de révéler une tension palpable entre les camps, ces deux extraits confirment que les anti-unionistes ont bel et bien été à l'œuvre dans les semaines qui précèdent le vote à St. Andrew's, mais de manière moins publique que leurs rivaux.

Les anti-unionistes comptent cependant un représentant qui se fera tout sauf discret. Comme de nombreux autres pasteurs au pays, le révérend Alfred Bright exprime son point de vue haut et fort. Il n'estime en aucun cas être soumis à un devoir de réserve et utilise sa position d'autorité pour influencer l'opinion des fidèles¹⁰⁰. Il collabore avec la filiale synodale de la PCA dès juin 1923¹⁰¹, mais il effectue la plupart de ses actions en son nom propre. Il fait ainsi preuve d'autonomie par rapport à ce groupe de pression

⁹⁷ La dernière preuve d'existence de la PWL à Sherbrooke que nous avons retracée date du 7 avril 1924. Elle compte alors encore 110 membres. Lettre de Mrs. J.J. McCaskill à D.J. Fraser, 7 avril 1924, fonds PCA, PCCA.

⁹⁸ Lettre de W.O. Rothney à D.A. Budge, 8 décembre 1924, fonds P629, BAnQ-VM.

⁹⁹ Lettre de W.O. Rothney à R.J. Wilson, 16 janvier 1925, collection UCCCU, series I, section VII, UCCAT.

¹⁰⁰ Archibald, « Remaining Faithful », p. 23 ; Campbell, « Ministers, Their Congregations and the Church Union of 1925 », p. 2-3 ; Haughton, *The Experience of Church Union*, p. 3.

¹⁰¹ Lettre de J.W. MacNamara à Alfred Bright, 29 juin 1923, fonds PCA, PCCA.

qui est sous la direction des élites confessionnelles. L'initiative la plus médiatisée d'Alfred Bright se déroule le samedi 31 janvier 1925 alors qu'il présente une conférence spécialement dédiée aux arguments contre l'union. Bien que seulement une soixantaine de personnes assistent à l'événement, ses propos bénéficient d'une large diffusion, car ils sont cités en détail dans un article de 2 150 mots du *Sherbrooke Daily Record* qui paraît le lundi suivant.

Il ne s'agit pas d'ailleurs de la première intervention médiatique du révérend Bright puisqu'il avait publié deux lettres ouvertes plus tôt en janvier 1925. La première est une réplique à une lettre d'un unioniste anonyme qui prétend que le sermon prononcé par Bright le 18 janvier faisait indirectement l'apologie de l'Église Unie¹⁰². Ce dernier lui répond en réitérant qu'il est farouchement opposé à l'union parce que l'Église Unie est une imposture¹⁰³. Ceci lui vaudra à son tour une réplique de la part du révérend congrégationaliste George Ellery Read dans son sermon du dimanche 1^{er} février 1925, réplique qui fera l'objet d'un compte rendu dans la presse. Le révérend Read explique ne pas souhaiter s'immiscer dans la controverse presbytérienne, mais que sa « loyalty to the United Church compelled him to answer »¹⁰⁴. La seconde lettre du révérend Bright, intitulée « Regarding the Church Union Issue », présente les principales raisons de son opposition à l'union. Il aurait apparemment résolu de l'écrire parce que « A gentleman on the street has asked me [Alfred Bright] why I am opposed to this church union

¹⁰² « Interesting Sermon at St. Andrew's Church », *Sherbrooke Daily Record*, 19 janvier 1925, p. 4

¹⁰³ Alfred Bright, « Rev. Mr. Bright Replies to Letter by "Unionist" », *Sherbrooke Daily Record*, 20 janvier 1925, p. 5.

¹⁰⁴ « Parentage of United Church is Revealed », *Sherbrooke Daily Record*, 2 février 1925, p. 4.

movement »¹⁰⁵. Compte tenu des nombreuses interactions qu'elle suscite entre des individus, l'union est manifestement un sujet qui mène à de vifs débats, et ce, pas uniquement par le biais des groupes de pression.

En effet, plusieurs individus s'engagent à titre personnel dans le débat. Entre le 27 décembre 1924 et 2 février 1925, onze lettres d'opinion qui ne proviennent ni du UC ni d'Alfred Bright paraissent dans le *Sherbrooke Daily Record*. Cette période se distingue d'ailleurs par la vigueur de la mobilisation individuelle des fidèles. Le tableau 3 montre qu'aucun auteur des lettres ouvertes datant d'avant décembre 1924 n'est d'origine sherbrookoise, tandis que plus de la moitié des textes publiés dans les semaines qui précèdent le référendum à St. Andrew's sont issus d'auteurs locaux. La figure 1 illustre quant à elle qu'il s'agit aussi d'un moment où la fréquence de publication de lettres ouvertes est significativement plus élevée. Ces deux phénomènes confirment le caractère résolument local que prend la controverse au sujet de l'union à partir de décembre 1924.

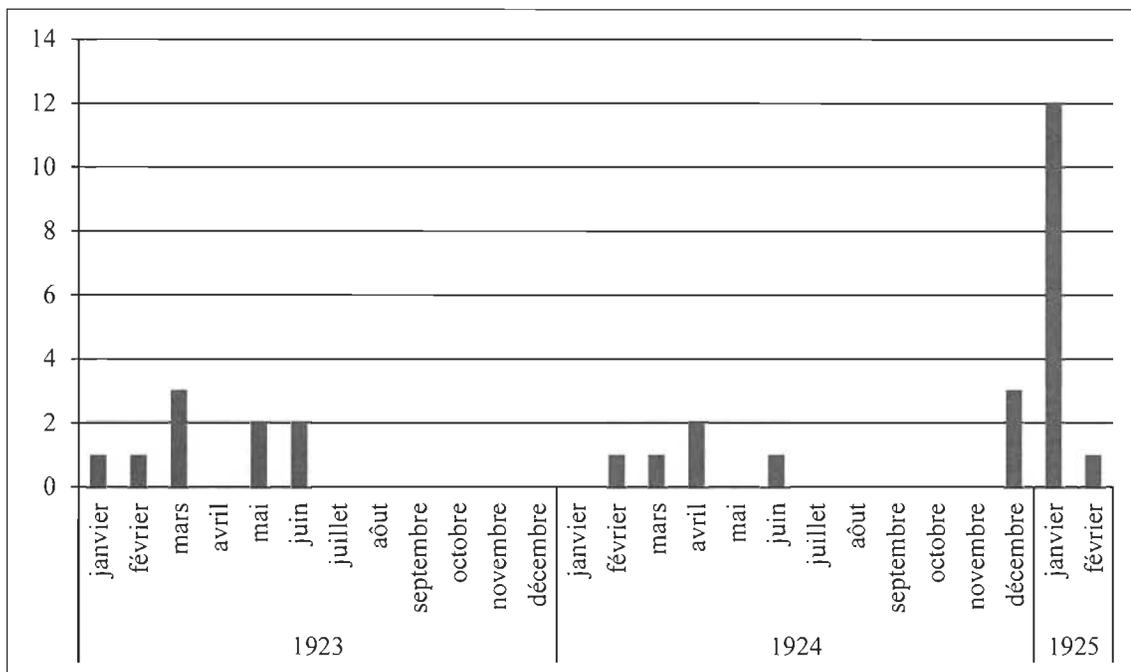
TABLEAU 3
Répartition des 30 lettres ouvertes au sujet de l'Église Unie publiées par le *Sherbrooke Daily Record* selon la provenance de l'auteur et la date de publication

Provenance de l'auteur	Date de publication			Total
	Janvier à juin 1923	Février à juin 1924	Décembre 1924 à février 1925	
Ailleurs au Canada	3	1	3	7
Ailleurs au Québec	6	4	2	12
Sherbrooke	0	0	9	9
Non mentionné	0	0	2	2
Total général	9	5	16	30

Source : *Sherbrooke Daily Record*, 1^{er} janvier 1923 au 28 février 1925.

¹⁰⁵ Alfred Bright, « Regarding the Church Union Issue », *Sherbrooke Daily Record*, 24 janvier 1925, p. 6.

FIGURE 1
Nombre total de lettres ouvertes au sujet de l'Église Unie publiées par le
***Sherbrooke Daily Record* entre janvier 1923 et février 1925**



Source : *Sherbrooke Daily Record*, 1er janvier 1923 au 28 février 1925.

Le débat atteint son paroxysme le 2 février 1925 alors que le *Sherbrooke Daily Record* publie une lettre ouverte, deux comptes rendus d'allocutions ainsi qu'une publicité, ce qui totalise près de 5 500 mots d'arguments pour et contre l'union¹⁰⁶. Le début du scrutin marque néanmoins l'arrêt net de la controverse à Sherbrooke. Pendant toute la période de vote, qui s'amorce le 2 février en soirée et prend fin le 16 février¹⁰⁷, la presse locale ne publie aucun texte d'opinion au sujet de l'union et aucune conférence publique n'a lieu. La balle est désormais dans le camp des membres de St. Andrew's qui s'apprêtent à décider de ce qui adviendra de leur église.

¹⁰⁶ Articles du *Sherbrooke Daily Record*, 2 février 1925 : « Statement of the Convener of the Joint Union Committee, Jan. 29th, 1925 », p. 4 ; « Parentage of United Church is Revealed », p. 4 ; J.K Edwards et W.O. Rothney, « The Church Union Issue », p. 4 ; « Anti-unionist Meeting held on Saturday », p. 5 et 8.

¹⁰⁷ « Church Union Meeting Tonight », *Sherbrooke Daily Record*, 2 février 1925, p. 4 ; « Church Union Voting Closes Today », *Sherbrooke Daily Record*, 16 février 1925, p. 4.

2.2 La décision collective des membres et le choix individuel des fidèles

Pour plusieurs presbytériens, le fait que les congrégations votent individuellement usurpe l'autorité qui devrait normalement revenir aux instances supérieures et va à l'encontre des principes mêmes de l'Église presbytérienne. Ils estiment qu'une telle pratique « is not Presbyterianism, it is pure Congregationalism, and the Assembly has repeatedly set itself against any such interpretation¹⁰⁸ ». S'il est vrai que l'idée de remettre le choix entre les mains des églises locales s'apparente au congrégationalisme, l'élaboration du mode de scrutin chez les presbytériens a peu en commun avec le processus des congrégationalistes. Le *Act incorporating The United Church of Canada* prévoit en effet que le vote doit être demandé par la *Session* ou par une pétition des fidèles, être annoncé deux semaines à l'avance, avoir lieu entre le 10 décembre 1924 et le 10 juin 1925, durer au minimum deux semaines et au maximum trente-cinq jours et être ouvert au moins une heure par jour de scrutin. Seuls les membres en règle¹⁰⁹ inscrits sur la liste, telle que compilée par le secrétaire de la *Session* en date du 19 juillet 1924, ont le droit de vote. Ils doivent obligatoirement se présenter en personne, car le vote par procuration ou par écrit n'est pas admis. Les églises locales ne contrôlent que quelques paramètres tels la formulation de la question, la nomination du secrétaire de référendum et des scrutateurs ou le mode de validation des bulletins de vote¹¹⁰. Pour sa part, la *Congregational Union* intervient très peu lorsque les églises qui

¹⁰⁸ Lettre d'un auteur inconnu à D.A. Budge, 20 février 1924, collection UCCCU, series I, section VII, UCCAT.

¹⁰⁹ La loi donne aussi le droit de vote, dans les congrégations ayant un mode d'incorporation non-conventionnel, à des individus qui ne sont pas membres, mais qui ont la capacité de se prononcer sur des questions en lien avec la gestion immobilière de leur l'église. Ce n'est pas le cas à St. Andrew's. *Act incorporating The United Church of Canada*, L.C., 1924, c. 100, art. 10 b).

¹¹⁰ Joint Committee on Church Union, « Method of Taking the Vote on Church Union under the Federal Act in the Province of Quebec », 8 p., fonds P629, BAnQ-VM.

en sont membres prennent leur décision finale en 1923. À Sherbrooke, les membres de l'église Plymouth votent le 14 mars 1923 par un processus déterminé par leur *Church Board*¹¹¹. La seule recommandation qui émane de l'instance nationale est celle voulant que la réunion au cours de laquelle le scrutin aura lieu soit annoncée lors des deux dimanches qui la précèdent¹¹². Ainsi, St. Andrew's jouit d'un peu moins d'autonomie que Plymouth dans l'élaboration du processus référendaire.

Par contre, ceci ne porte pas forcément atteinte à la souveraineté de la décision prise par les presbytériens sherbrookoïses, car celle-ci ne peut être renversée ou ignorée par les instances supérieures. De plus, contrairement à ce qui s'est déroulé en 1912 et en 1915, leur choix s'effectue après avoir largement eu l'occasion d'entendre les arguments pour et contre. Jumelé au fait que le référendum de 1925 représente une décision cruciale pour l'avenir de leur congrégation, le tout explique que ce scrutin connaisse un taux de participation de 78,7%, soit plus de 30% supérieur à ceux de 1912 et de 1915¹¹³. Même si on déplore que certains membres plus âgés ou malades n'aient pas eu la chance de se déplacer pour aller voter, il semblerait que « the number was not sufficient to make a material difference in the final results¹¹⁴. » Le taux participation à Sherbrooke est relativement près de ce qui s'observe ailleurs, car la moyenne est de 72,8% pour le

¹¹¹ Le procès-verbal du *Church Board* révèle uniquement que deux couleurs de bulletins de vote seront utilisées et que le scrutin aura lieu le 14 mars. Minutes of the Church Board, 12 mars 1923, fonds UC001, CRCE.

¹¹² Minute Book of the Committee on Church Union for the Congregational Union of Canada, 25 janvier 1923, p. 62 et 66, collection UCCCU, series I, section V, UCCAT.

¹¹³ Voir le point 2.4 du chapitre 3.

¹¹⁴ « Vote on Church Union Closed Last Evening », *Sherbrooke Daily Record*, 17 février 1925, p. 4.

Presbytery of Quebec, de 76,5% pour le *Synod of Montreal and Ottawa*¹¹⁵ et de 72,1% pour l'ensemble de l'Église presbytérienne¹¹⁶. Grâce à cette participation accrue, la décision de St. Andrew's de ne pas entrer dans l'Église Unie prise à 501 voix contre 164 (75.3%) est légitime puisqu'elle reflète l'opinion de la majorité des membres de la congrégation et pas seulement de la majorité de ceux qui ont voté¹¹⁷. Malgré tout, il serait fallacieux d'affirmer que ce résultat n'est nullement attribuable à l'influence exercée par les élites religieuses locales auprès des fidèles. Le révérend Bright et l'ancien Rothney ont déployé des efforts considérables, tels qu'illustrés précédemment, afin d'influencer l'opinion de leurs coreligionnaires. Au vu du résultat du vote, il est possible de penser qu'un nombre considérable des individus qui se sont prononcés contre l'union l'ont fait afin de se ranger derrière la position de la figure d'autorité que représente leur pasteur¹¹⁸.

Au terme du scrutin, le débat n'est pas clos pour autant à St. Andrew's. Son sort est scellé, mais les fidèles qui étaient en faveur de l'union doivent encore prendre la décision de quitter ou non la congrégation. Conscient des enjeux que cela pose, le CCU presbytérien fait part de ses recommandations à l'ensemble des minorités unionistes au

¹¹⁵ Document sans titre présentant les résultats du vote pour le Synode de Montréal et Ottawa, fonds P629, BAnQ-VM.

¹¹⁶ Nous avons inclus les taux de participation uniquement pour les églises ayant tenu un scrutin. Nous excluons donc les 29 256 membres des églises entrées dans l'Église Unie par une résolution et les 26 318 membres des églises entrées par défaut. Le tout représente 14,4% du total des membres de l'Église presbytérienne. Silcox, *Church union in Canada*, p. 281.

¹¹⁷ Sur l'ensemble des 845 membres autorisés à voter, 501 se sont prononcés contre l'union, ce qui représente une proportion de 59,3%. Document sans titre présentant les résultats du vote pour le Synode de Montréal et Ottawa, fonds P629, BAnQ-VM.

¹¹⁸ En étudiant le cas de quatre églises presbytériennes d'une petite ville ontarienne, William Haughton a démontré de manière convaincante que les pasteurs, en tant que leaders locaux influents, ont significativement modelé l'opinion des fidèles de la congrégation dont ils sont responsables. Il nous apparaît fortement plausible qu'il en ait été de même à Sherbrooke. Haughton, *The Experience of Church Union*, p. 94.

pays. Le comité suggère à celles qui comptent parmi des communautés où le débat s'est avéré particulièrement houleux de quitter dès que la décision est rendue. Elles s'assurent ainsi de rallier un plus grand nombre de personnes et de ne pas entretenir inutilement des relations tendues avec les anti-unionistes. Le CCU concède toutefois que les unionistes pourraient choisir de rester jusqu'au 10 juin 1925 dans l'espoir de convaincre les anti-unionistes de changer d'avis, mais qu'ils devraient s'assurer de maintenir « such an organization among themselves as will keep alive their enthusiasm for the cause of Union »¹¹⁹. Ces instructions ne peuvent pas être considérées comme une incursion des autorités confessionnelles dans les affaires locales, car elles sont formulées à titre indicatif seulement. Étonnement, c'est plutôt la *Congregational Union* qui se permet d'intervenir après que ses églises membres se soient prononcées en 1923. Elle prévoit que les congrégations qui refusent l'union soient invitées à organiser « a church meeting to be held in conference with a deputation to be appointed by the Committee on Church Union, in order that there may be the fullest information and consideration of the important issues involved before the final definite action is taken by each Church¹²⁰ ». Cette initiative ne sera pas nécessaire à Sherbrooke puisque Plymouth vote pour intégrer l'Église Unie¹²¹.

C'est d'ailleurs à cette église que se joignent la plupart des unionistes de St. Andrew's qui choisissent de quitter dès le dimanche suivant l'annonce du résultat du

¹¹⁹ Minutes of the meeting of the executive of the Presbyterian Committee on Church Union, Toronto, Jan. 30, 1925, p. 1 et 2, collection UCCCU, series I, section III, UCCAT.

¹²⁰ Resolutions re Church Union, Congregational Union, p. 35, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

¹²¹ « Plymouth Congregation Strongly in Favor of Union of Churches », *Sherbrooke Daily Record*, 15 mars 1923, p. 4

vote¹²². En date du 10 juin 1925, 95 presbytériens sont officiellement devenus membres de l'église Plymouth et 38 de Trinity¹²³. Nous ignorons les raisons qui ont incité les fidèles à choisir une église plutôt qu'une autre, mais nous savons que toutes deux ont chaleureusement ouvert leurs portes aux unionistes¹²⁴. Il semble également y avoir eu une série d'allocutions visant à convaincre les indécis de se joindre à l'Église Unie tout en consolidant le choix de ceux qui avaient déjà pris une décision. Le 11 mars, le révérend George Ellery Read de Plymouth expose : « Some Contributions Made by Congregationalism to the United Church ». Le reverend S.W. Lennon aborde à son tour « The Contribution of Methodism to the United Church of Canada » le 18 mars et le reverend Clark de Montréal est invité à l'église Trinity le 24 mars pour présenter « The Contributions of Presbyterianism to the United Church¹²⁵ ». De plus, le UC fait paraître la notice suivante dans le journal toutes les semaines du 7 mars au 6 juin 1925 : « Unionist members and adherents of St. Andrew's Church are cordially invited to worship in the Methodist and Congregational Churches of this city, and in the Methodist Church in Lennoxville¹²⁶. » Il s'avère encore une fois impossible de déterminer si les anti-unionistes ont eux aussi tenté d'influencer le choix final des fidèles, mais on peut supposer qu'ils ne sont pas restés sans rien dire face aux initiatives de leurs adversaires.

¹²² « Unionists to Leave Church Immediately », *Sherbrooke Daily Record*, 21 février 1925, p. 10.

¹²³ Circuit Register (1924-1937), fonds UC002, CRCE ; Pastor's Roll of Members, fonds UC001, CRCE.

¹²⁴ « Unionists Select Their Own Church », *Sherbrooke Daily Record*, 20 février 1925, p. 4.

¹²⁵ Articles du *Sherbrooke Daily Record* : « Church Union Notes », 11 mars 1925, p. 5 ; « Contribution of Methodism to United Church », 20 mars 1925, p. 4 ; « Plymouth Church Weekly Bulletin », 23 mars 1925, p. 4.

¹²⁶ « Union Committee », *Sherbrooke Daily Record*, 7, 14, 21 et 28 mars, 4, 11, 18, 25 avril, 2, 9, 16, 23 et 30 mai et 6 juin 1925, p. 4.

CONCLUSION

À travers cet exposé chronologique des événements entourant la controverse à Sherbrooke entre 1923 et 1925, nous avons constaté le caractère résolument local que prend alors le débat au sujet de l'union. Le conflit semble toutefois s'être déroulé en deux phases bien distinctes. Le débat est d'abord introduit chez les presbytériens sherbrookoïsis entre le printemps et l'automne 1923 par les groupes pro et anti-union. Les filiales locales de la PWL et du CUC mettent en place une variété d'initiatives d'information afin d'assurer la diffusion locale de leurs arguments respectifs. Cela dit, ces groupes posent la plupart du temps des actions qui leur ont été fortement suggérées par les bureaux torontoïsis de la PCA et du CCU qui les chapeautent. Malgré quelques exemples où les acteurs locaux font preuve d'une agentivité manifeste, par exemple lors de l'opposition des unionistes sherbrookoïsis à la tenue d'une conférence à l'automne 1923, les comités régionaux et nationaux exercent un ascendant considérable sur la manière dont la lutte se déroule à Sherbrooke.

Ensuite, les rapports de force à l'œuvre entre les diverses instances des groupes de pression se transforment assez radicalement après l'adoption du *Act incorporating The United Church of Canada* en juillet 1924. Le vote individuel des congrégations presbytériennes étant désormais à l'horizon, les enjeux liés au projet d'union deviennent d'un grand intérêt pour les églises locales. À partir de décembre 1924, les acteurs sherbrookoïsis sont les principaux maîtres d'œuvre des campagnes d'opinion. C'est par ailleurs au terme d'une controverse particulièrement mouvementée, mais qui permet aux membres de voir les deux côtés de la médaille, que l'église St. Andrew's passe au vote en février 1925. Elle détermine souverainement, quoique fort probablement influencée

par la position personnelle du révérend Bright, qu'elle ne participera pas à l'union. Si cette décision est sans appel, les fidèles n'y sont pas complètement soumis. Ils peuvent effectivement quitter leur congrégation afin d'en rejoindre une qui intégrera l'Église Unie. Les unionistes ne manquent pas d'encourager un tel changement d'allégeance dans les semaines qui suivent le vote, faisant encore une fois preuve d'une influence marquée sur le déroulement de la saga de l'union à Sherbrooke.

CONCLUSION

Il aura fallu 23 années, dont plusieurs assez mouvementées, pour que le projet d'union aboutisse à la formation de l'Église Unie du Canada. Que ce soit lors de l'élaboration de la Basis of Union par le *Joint Committee on Church Union* (JCCU), de l'adoption de ce document par les instances supérieures, des référendums de 1910, 1912 et 1915, du débat entourant la sanction du *Act incorporating the United Church of Canada* ou de la prise de décision individuelle des églises congrégationalistes en 1923 et presbytériennes en 1924-1925, ce processus a entraîné la participation d'une grande variété d'acteurs. En menant cette recherche sur la création de l'Église Unie, nous nous sommes donnée pour mandat de mettre le rôle des églises locales au centre de notre analyse, palliant ainsi une lacune importante de l'historiographie. Nous avons voulu détailler les décisions et les initiatives prises au sein des congrégations, mais aussi les occasions où elles se sont faites passives, par nécessité ou par choix.

Nous avons ainsi montré que les églises sherbrookoises, comprises en tant que niveaux décisionnels des organisations religieuses que sont les confessions congrégationalistes, méthodistes et presbytériennes, se sont la plupart du temps vues imposer la volonté des instances supra-locales. Ce constat est particulièrement vrai au cours des 13 premières années du projet où les conseils nationaux des trois confessions et le JCCU semblent chercher à tout prix à faire entériner leur projet et non à le

soumettre au bon jugement des fidèles. Le phénomène s'observe même à l'église Plymouth qui, contrairement à St. Andrew's et Trinity, jouit théoriquement d'une souveraineté complète par rapport au conseil congrégationaliste provincial et national. Ce n'est que dans le cadre du vote qu'elle tient en 1923 à savoir si elle intégrera ou non l'Église Unie que Plymouth exerce une pleine autorité et il en est de même à St. Andrew's en 1925. L'église Trinity, pour sa part, n'est pas appelée à se prononcer individuellement, ce qui est cependant tout à fait conforme à la politique méthodiste.

Si le cœur de notre démarche s'appuie sur une étude de cas, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une contribution plus générale à la littérature scientifique au sujet de l'union, car bon nombre de nos observations sont applicables à la situation ailleurs au pays. Nous reconnaissons que chaque église locale a vécu ce processus d'une manière qui lui est propre. Néanmoins, les mesures entreprises par les instances supra-locales des confessions conditionnent significativement l'expérience des quelque 9 480 congrégations concernées. Les faits présentés au fil des chapitres 2 et 3 ont une portée particulièrement importante en dehors du cas sherbrookois.

D'une part, l'illustration que nous effectuons de la structure hiérarchique de l'Église méthodiste et de l'Église presbytérienne ainsi que du rôle de second ordre qu'y occupent les églises locales s'appuie sur les documents constitutionnels de ces deux organisations. On y remarque notamment que la structure presbytérienne est légèrement moins centralisée que celle des méthodistes en raison du droit de regard des consistoires sur les décisions importantes de la *General Assembly* et du caractère moins intégré de leur appareil administratif local, cette situation étant identique partout au Canada. Notre

analyse du cas de Plymouth est plus difficile à généraliser puisque chaque église congrégationaliste est responsable d'adopter sa propre constitution. Malgré tout, une constante demeure : les conseils provinciaux et la *Congregational Union* ne sont que des instances visant à favoriser la collaboration entre les congrégations qui s'auto-gouvernent de façon autonome.

D'autre part, plusieurs gestes posés pour la création de l'Église Unie que nous avons fait ressortir afin de contextualiser le cas à l'étude sont d'ordre national. Le fait que le JCCU ait mené ses travaux en vase clos entre 1904 et 1908 ainsi que l'ascendance qu'exercent les conseils nationaux des confessions montre qu'il s'agit d'un projet émanant d'abord et avant tout des élites confessionnelles. Lorsqu'est venu le temps pour les congrégations de Sherbrooke de se prononcer en 1910, en 1912 et en 1915, les instances supérieures ont exercé une influence qui a largement porté atteinte à la capacité des fidèles à se forger une opinion critique et à l'exprimer de manière nuancée. L'impact réel du contrôle exercé sur le processus de consultation populaire a certes pu varier considérablement d'une localité à l'autre en fonction de nombreuses variables, par exemple la présence ou l'absence de figures anti-unionistes éloquentes pour répondre au discours unioniste omniprésent. Cela dit, les actions posées par les protagonistes nationaux, telles la transmission d'informations ayant un parti pris pro-union et l'élaboration de questions référendaires ne permettant pas aux votants de se prononcer sur le principe même de l'union, demeurent des facteurs qui conditionnent le déroulement des référendums de façon notable.

Le contenu du chapitre 4 est bien évidemment davantage spécifique à l'expérience des églises sherbrookoises, plus particulièrement à celle de St. Andrew's, puisqu'il met en lumière l'autonomie marquée dont elles ont fait preuve dans le cadre de la controverse de 1923-1925. Certaines tendances générales ne sont cependant pas uniquement représentatives de ce cas précis. En effet, en analysant les diverses initiatives des groupes de pression pro et anti-union, nous avons montré que le rapport de pouvoir entre leurs chapitres locaux et nationaux est en constante négociation au cours de la première année du débat, oscillant entre l'action autoritaire des conseils exécutifs centraux et la complète autonomie des acteurs locaux. Sherbrooke ne constitue fort probablement pas la seule localité où de telles tensions s'observent. Nous croyons finalement avoir efficacement démontré que le vote individuel prévu par le *Act incorporating the United Church of Canada* change considérablement la donne pour la communauté de St. Andrew's, car celle-ci profite largement de l'autonomie qui lui est ainsi conférée. Ce revirement n'a pas forcément des conséquences aussi marquées dans l'ensemble des églises presbytériennes, mais il s'agit assurément d'un facteur déterminant pour de nombreuses autres congrégations.

Tout au long de ce mémoire, nous nous sommes efforcée de décrire de quelle façon la politique interne des trois confessions, notamment en ce qui concerne l'autonomie qu'elles accordent aux églises locales, a modelé l'élaboration et l'adoption de l'Église Unie. Le tout nous a notamment menée à souligner que ce projet sans précédent a suscité des tensions entre la théorie et la pratique. L'exemple le plus flagrant est sans conteste celui de l'Église presbytérienne où certains martelaient que « The

Church is not a vast democracy where everything is decided by popular vote¹. » tandis que d'autres préconisaient une interprétation plus démocratique de leur constitution : « the General Assembly is not the master; it is the servant of the church, and the people are the church². ». Étant donné que les années qui précèdent l'union représentent une période importante de remise en question de la politique chez les presbytériens et que celle-ci est au cœur de leur identité confessionnelle³, il serait intéressant de montrer, par le biais de travaux futurs, le pendant inverse de notre démarche. Ainsi, on pourrait s'intéresser aux conséquences du processus d'élaboration et d'adoption de l'Église Unie sur les rapports de pouvoir internes après 1925 et répondre à diverses questions encore inexplorées : À quel point l'Église Unie est-elle une organisation centralisée? Comment la présence d'une majorité d'anti-unionistes dans l'Église presbytérienne après 1925 influence-t-elle l'évolution de leur constitution? Une telle approche s'avérerait particulièrement pertinente puisqu'elle permettrait d'approfondir les connaissances sur les caractéristiques organisationnelles des deux Églises qui résultent de l'union. Elle favoriserait aussi l'analyse des conséquences à court et long terme de l'union sur le fonctionnement des confessions et des communautés, un sujet encore largement négligé par l'historiographie⁴.

¹ La *General Assembly* de 1924 cite le théologien Charles Hodge qui a œuvré au séminaire de Princeton (États-Unis) au XIX^e siècle. Resolutions re Church Union, Presbyterian General Assembly, p. 11, collection UCCCU, series I, section I, UCCAT.

² « Addresses on Church Union at St. Andrew's », *Sherbrooke Daily Record*, 7 avril 1924, p. 4.

³ Kennedy, *The Question of Identity in The Presbyterian Church in Canada*, p. iii et 92.

⁴ Le seul texte à avoir abordé la question un minimum en profondeur est le suivant : McIntire, « Unity among Many », p. 24-26.

BIBLIOGRAPHIE

1. SOURCES

A) Sources manuscrites

Bibliothèque et Archives nationales du Québec - Centre d'archives du Vieux-Montréal (BAnQ-VM)

Fonds Church Union Committee (P629)

Correspondance : Committee on Church Union (1923-1925), contenant 1995-03-007/112

Correspondance : Committee on Church Union, contenant : 1995-03-007/626

Fonds Église congrégationaliste (P600)

Minutes of the Congregational Association of Quebec (1899-1909), contenant 1995-03-007/4

Minutes of the Congregational Association of Quebec (1909-1925), contenant 1995-03-007/4

Fonds Église méthodiste (P601)

Minutes of the Montreal Conference (1896-1907), contenant 1995-03-007/663

Minutes of the Montreal Conference (1908-1920), contenant 1995-03-007/662

Minutes of the Montreal Conference (1921-1925), contenant 1995-03-007/661

The Doctrine and Discipline of the Methodist Church 1910 (Toronto, William Briggs, 1910), contenant 1995-03-007/28

Fonds Église presbytérienne (P602)

Minutes of the Quebec Presbytery (1893-1906), contenant 1995-03-007/60

Minutes of the Quebec Presbytery (1906-1914), contenant 1995-03-007/54

Minutes of the Quebec Presbytery (1915-1925), contenant 1995-03-007/54

Centre de ressources pour l'étude des Cantons-de-l'Est (CRCE)

Fonds Plymouth United Church (UC001)

Annual Reports (1910-1925), dossiers 006 b), c) et d)

Minutes of the Church Board (1903-1910), dossier 001.06 a)

Minutes of the Church Board (1910-1922), dossier 001.06 b)
 Minutes of the Church Board (1906-1926), dossier 001.06 c)
 Church Board Annual Election, dossier 001.06 c)
 Minutes of the Church Meetings (1870-1929), dossier 001.07 a)
 Pastor's Roll of Members (1896-1925), dossier UC001-012 b)

Fonds St. Andrew's Presbyterian Church (PC008)

Annual Reports (1910-1924), dossiers 003/003 a) et b)
 Communion Roll and Register (1922-1927), dossier 002/002 d)
 Minutes of the Session (1893-1918), dossier 002/001 b)
 Minutes of the Session (1919-1926), dossier 002/001 c)

Fonds Trinity United Church (UC002)

Annual Reports (1902-1925), dossiers 006 a), b) et c)
 Minutes of the Joint Official Board (1903-1925), dossier 001.03 b)
 Circuit Register (1924-1937), dossier 012 b)

Fonds United Church of Canada. Quebec and Sherbrooke Presbytery (UC023)

Minutes of the Sherbrooke District Ministerial Association (1909-1917),
 dossier 005.01/001 a)
 Minutes of the Sherbrooke Ministerial Association (1919-1924),
 dossier 005.01/001 b)

The Presbyterian Church in Canada Archives (PCCA)

Fonds Book of Forms (BF)

*Rules and Forms of Procedure in the Church Courts of the Presbyterian Church in
 Canada* (Toronto, The Westminster Co., Limited, 1909), file 1982-1002

Fonds Presbyterian Church Association (PCA)

Correspondence "B" surnames (1923 Feb.-1923 Dec.), file 1973-1003-4-6
 Correspondence Malcolm Campbell (1923 Mar.-1925 June), file 1973-1003-6-6
 Correspondence Mrs. J.J. McCaskill (1923 Mar.-1924 July), file 1973-1003-13-7
 Correspondence "R" surnames (1923 Jan.-Dec), file 1973-1003-17-1

Records of Synods

Minutes of the Synod of Quebec and Eastern Ontario (1918-1925), file 1973-2010-
 1-1

United Church in Canada Archives in Toronto (UCCAT)

Collection United Church of Canada Church Union (UCCCU)

Series I, Section I – Joint Committee on Church Union

A call for a day of Prayer with suggested programme, December 18, 1924 (box 2, file 41)

Resolutions re Church Union : Presbyterian Church, 1899-1923; Methodist Church, General Conference, 1902-1922; Joint Committee on Church Union, 1904-1923; Congregational Union of Canada, 1901-1923 (box 3, file 75)

Series I, Section II – Methodist Church, Committee on Union

Documents approved by the General Conference of the Methodist Church as a Basis of Union (box 5, file 87)

Montreal Conference report of vote, 1912 (box 5, file 93)

Series I, Section III – Presbyterian Church, General Assembly

Minutes of the Committee on Church Union, 1922-1925 (box 15, file 315)

Series I, Section V – Congregational Union of Canada

Minute Book of the Committee on Church Union for the Congregational Union of Canada (box 20, file 459)

Statement showing results of preliminary test-vote in regard to Union with the Methodist and Presbyterian Churches in the Proposed Basis of Union (box 20, file 461)

Series I, Section VII - Bureau of Literature and Information

Correspondence : Quebec, 1924 January-April, (box 26, file 598)

B) Sources imprimées

Cartes

GOAD, Charles Edward. Insurance plan of Sherbrooke, Que. [document cartographique]. 1 : 6000, Toronto, Chas. E. Goad Co., 1917, coupure 1 de 34.

Débats parlementaires et publications gouvernementales

Débats de la Chambre des Communes, *Linked Parliamentary Data*, University of Toronto. [En ligne] <https://www.lipad.ca/>, mise à jour en 2016.

Dominion Bureau of Statistics, *Sixth Census of Canada, 1921*, vol. 1. Ottawa, 859 p.

Procès-verbaux et rapports annuels

Acts and Proceedings of the Forty-First General Assembly of the Presbyterian Church in Canada. Toronto, Murray Printing Company, 1915, 662 p.

The Canadian Congregational Year Book, vol. 34, Toronto, Congregational Publishing Co., 1906-1907, 237 p.

The Canadian Congregational Year Book, vol. 38. Toronto, Congregational Publishing Co., 1910-1911, 229 p.

The Canadian Congregational Year Book, vol. 51. Toronto, Congregational Publishing Co., 1923, 132 p.

Périodiques

Sherbrooke Daily Record (1902-1925), BAnQ - Collection numérique

Sherbrooke Examiner (1904), BAnQ - Collection numérique

Textes législatifs

Act incorporating The United Church of Canada, L.C., 1924, c. 100.

Act reflecting the Union of certain Methodist Churches therein named, L.C., 1884, c. 106.

Act to incorporate the Congregational Union of Canada, L.C., 1910, c. 86.

Loi concernant l'Église Unie du Canada, L.Q., 1926, c. 97.

PL C-47, *Act Incorporating the United Church of Canada*, 3^e session, 14^e parlement, 1924.

2. RÉFÉRENCES

A) Articles

ARCHIBALD, Tim F. « Remaining Faithful: Church Union 1925 in the Presbytery of Pictou ». *Canadian Society of Presbyterian History Papers* (1990), p. 20-38.

BARTHOLOMEW, John Niles. « A Sociological View of Authority in Religious Organizations ». *Review of Religious Research*, vol. 23, n^o 2 (1981), p. 118-132.

CANTRELL, Randolph L., KRILE, James F. et George A. DONOHUE. « Parish Autonomy: Measuring Denominational Differences ». *Journal for the Scientific Study of Religion*, vol. 22, n^o 3 (1983), p. 276-287.

CAMERON, James. « The Garden Distressed: Church Union and Dissent on Prince Edward Island, 1925 ». *Acadiensis*, vol. 21, n^o 2 (1992), p. 108-131.

- CAMPBELL, Douglas F. « A Group, a Network and the Winning of Church Union in Canada: A Case Study in Leadership ». *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 25, n° 1 (1988), p. 41-66.
- « Presbyterians and the Canadian Church Union: A Study in Social Stratification ». *Canadian Society of Presbyterian History Papers*, vol. 16 (1991), p. 1-32.
- « Ecumenists and entrepreneurs: A study of coalition leadership ». *Journal of Canadian Studies*, vol. 27, n° 3 (1992), p. 28-47.
- ČASNI, Danijel. « Church in a Democratic Society and Democracy in Churches of the Baptist Union in Croatia ». *KAIROS - Evangelical Journal of Theology*, vol. X, n° 1 (2016), p. 87-109.
- CLIFFORD, N. Keith. « The Interpreters of the United Church of Canada ». *Church History*, vol. 46, n° 2 (1977), p. 203-214.
- COSSAR, Bruce. « Church Union in Kingston ». *The Canadian Society of Presbyterian History Papers* (2000), p. 1-13.
- DAVIDSON, James D., SCHLANGEN, Joseph A. et William V. D'ANTONIO. « Protestant and Catholic Perceptions of Church Structure ». *Social Forces*, vol. 47, n° 3 (1969), p. 314-322.
- FAIR, Ross D. « "Fraught With All Sorts of Dangers": Church, State, Politics, and the United Church of Canada Act, 1924 ». *Journal of the Canadian Historical Association*, vol. 14, no 1 (2003), p. 193-230.
- GARBER, Fanny. « La fondation de l'Église Unie du Canada : de l'évangélisation à la mission de la Parole ». *Scriptura : Nouvelle Série*, vol. 7, n° 2 (2005), p. 143-153.
- HOLCMAN, Robert. « Responsabilité, irresponsabilité, pouvoir. Réflexions sur la relation hiérarchique », *Revue française de gestion*, vol. 6, n° 196 (2009), p. 67-80.
- HOUGLAND James G. Jr. et James R. WOOD. « Determinants of Organizational Control in Local Churches ». *Journal for the Scientific Study of Religion*, vol. 18, n° 2 (1979), p. 132-145.
- KNIGHT, Sara. « Voices United? The House of Commons' role in the Creation of the United Church of Canada ». *Dalhousie Journal of Legal Studies*, vol. 13, 2004, p. 101-124.
- LAVERDURE, Paul. « Tendances dominantes de l'historiographie religieuse au Canada anglais, 1979-1988 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 42, n° 4 (1989), p. 579-587.

MOIR, John S. « Coming of Age, but Slowly: aspects of Canadian religious historiography since Confederation ». *Canadian Catholic Historical Association Study Sessions*, n° 50 (1983), p. 89-98.

SULLINS, Paul D. « An Organizational Classification of Protestant Denominations ». *Review of Religious Research*, vol. 45, n° 3 (2004), p. 278-292.

TAKAYAMA, Peter K. et Lynn Weber CANNON. « Formal Polity and Power Distribution in American Protestant Denominations ». *The Sociological Quarterly*, vol. 20, n° 3 (1979), p. 321-332.

B) Monographies, ouvrages de synthèse et chapitres de collectifs

AIRHART, Phyllis D. *A Church with the Soul of a Nation: Making and Remaking the United Church of Canada*. Montreal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 2014, 440 p.

——— « Condensation and Heart Religion: Canadian Methodists as Evangelicals, 1884-1925 ». Dans G.A. Rawlyk (dir.). *Aspects of the Canadian Evangelical Experience*. Montreal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 1997, p. 90-105.

BRANDRETH, Henry Renaud Turner. « Approaches of the Churches Towards Each Other in the Nineteenth Century ». Dans Ruth Rouse et Stephen Charles Neill (dirs.), *A History of the Ecumenical Movement (1517-1948)*. Philadelphia, The Westminster Press, 1967, p. 264-306.

CAHILL, Barry *et al.* *The Blue Banner: The Presbyterian Church of Saint David and Presbyterian Witness in Halifax*. Montreal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 2008, 324 p.

CHAVES, Mark. « Denominations as Dual Structures: An Organizational Analysis ». Dans Nicolas Jay Demerath *et al.* (dirs.). *Sacred Companies: Organizational Aspects of Religion and Religious Aspects of Organizations*. New York, Oxford University Press, 1998, p. 175-194.

CLARE, Roberta. « The Role of Women in the Preservation of the Presbyterian Church in Canada: 1921-28 ». Dans William Klempa (dir.). *Burning Bush and a Few Acres of Snow*. Ottawa, Carleton University Press, 1994, p. 259-277.

CLARKE, Brian. « English-Speaking Canada From 1854 ». Dans Terrence Murphy et Roberto Perin (dirs.). *A Concise History of Christianity in Canada*. Toronto, Oxford University Press, 1996, p. 261-359.

- CLIFFORD, N. Keith. *The Resistance to Church Union in Canada, 1904-1939*. Vancouver, University of British Columbia Press, 1985, 274 p.
- « Church Union and Western Canada ». Dans D.L. Butcher *et al.* (dir.). *Prairie Spirit: Perspectives on The Heritage of The United Church of Canada in the West*. Winnipeg, University of Manitoba Press, 1985, p. 283-295.
- DI MAGGIO, Paul. « The Relevance of Organization Theory to the Study of Religion ». Dans Nicolas Jay Demerath *et al.* (dirs.). *Sacred Companies: Organizational Aspects of Religion and Religious Aspects of Organizations*. New York, Oxford University Press, 1998, p. 7-23.
- GRANT, John Webster. *The Church in the Canadian Era: The First Century of Confederation*. Vol. 3, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Limited, 1972, 241 p.
- *The Canadian Experience of Church Union*. London, Lutterworth Press, 1967, 106 p.
- HININGS C. R. et Mia Raynard. « Organizational Form, Structure, and Religious Organizations ». Dans Michael Lounsbury, Nelson Phillips *et* Paul Tracey (dirs.). *Religion and Organization Theory*. United Kingdom, Emerald Group Publishing Limited, 2014. p. 159-186.
- KESTEMAN, Jean-Pierre. *Histoire de Sherbrooke*. 4 vol., Sherbrooke, GGC Éditions, 2000-2002.
- *Histoire de Sherbrooke. Tome 3 : La ville de l'électricité et du tramway (1897-1929)*. Sherbrooke, GGC Éditions, 2002, 292 p.
- KESTEMAN, Jean-Pierre, SAINT-PIERRE, Diane *et* Peter SOUTHAM. *Histoire des Cantons de l'Est*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1998, 829 p.
- LANE, Hannah M. « Tribalism, Proselytism and Pluralism: Protestants, Family and Denominational Identity in Mid-Nineteenth-Century St Stephen, New Brunswick ». Dans Nancy Christie (dir.), *Households of Faith : Family, Gender and Community in Canada, 1760-1969*. Montreal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 2002, p. 103-137.
- LINCOLN, Bruce. *Discourse and the Construction of Society: Comparative Studies of Myth, Ritual, and Classification*. New York, Oxford University Press, 1989, 238 p.
- LITTLE, J. I. *Borderland Religion: The Emergence of an English-Canadian identity, 1792 1852*. Toronto, University of Toronto Press, 2004, 386 p.

- LITTLE, J. I. *Évolution ethnoculturelle et identité régionale des Cantons-de-l'Est*, Société historique du Canada, vol. 13, Ottawa, 1989, 34 p.
- MARKS, Lynne Sorrel. *Revivals and Roller Rinks: Religion, Leisure and Identity in Late Nineteenth Century Small Town Ontario*, Toronto, University of Toronto Press, 1996, 330 p.
- McINTIRE, C.T. « Unity among Many: The Formation of The United Church of Canada, 1899–1930 ». Dans Don Schweitzer (dir.). *The United Church of Canada: A History*. Waterloo (Ontario), Wilfrid Laurier University Press, 2012, p. 3-37.
- MOIR, John S. *Enduring Witness: A History of the Presbyterian Church in Canada*. Don Mills (Ontario), The Presbyterian Church in Canada, 1987, 327 p.
- PYCKE, Jacques. *La Critique historique : un long chemin à parcourir entre le témoignage et la synthèse*, Louvain-la-Neuve (Belgique), Bruylant-Academia, 2000, 151 p.
- SEMPLE, Neil. *The Lord's Dominion: The History of Canadian Methodism*. Montreal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 1996, 565 p.
- SILCOX, Claris Edwin. *Church union in Canada: its causes and consequences*. New York, Institute of Social and Religious Research, 1933, 493 p.
- STOUT, Harry S. et D. Scott CORMODE. « Institutions and the Story of American Religion : A Sketch of a Synthesis ». Dans Nicolas Jay Demerath *et al.* (dirs.). *Sacred Companies : Organizational Aspects of Religion and Religious Aspects of Organizations*. New York, Oxford University Press, 1998, p. 62-78.

C) Dictionnaires et encyclopédies

- ALPE, Yves *et al.* « Organisation », *Lexique de Sociologie*, Paris, Dalloz, 2013, 467 p.
- ANSART, Pierre et André AKOUN (dirs.). *Dictionnaire de sociologie*. Paris, Le Robert et le Seuil, 1999, 587 p.
- JARY, David et Julia JARY (dirs.). *Collins Dictionary of Sociology*. Glasgow, HarperCollins, 2000, 710 p.
- JOHNSON, Allan G. *The Blackwell Dictionary of Sociology: A User's Guide to Sociological Language*. Oxford (Royaume Uni), Blackwell, 2000, 432 p.

Office québécois de la langue française. « Église ». *Banque de dépannage linguistique*, [En ligne] http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=1284, mise à jour en 2002, page consultée le 23 février 2016.

PALMISANO, Joseph M. (dir.). *World of Sociology*. Detroit, Gale Group, 2001, 803 p.

SHUTE, Dan. « Campbell, Robert ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 15, Université Laval/University of Toronto. [En ligne] http://www.biographi.ca/fr/bio/campbell_robert_15F.html, publié en 2005, page consultée le 29 décembre 2017.

VAN DIE, Marguerite. « Burwash, Nathanael ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 14, Université Laval/University of Toronto. [En ligne] http://www.biographi.ca/fr/bio/burwash_nathanael_14F.html, publié en 1998, page consultée le 29 décembre 2017.

D) Thèses, mémoires et documents non-publiés

ASHCROFT, Megan. *Social Drama and Sentiments of Affinity and Estrangement in the Construction of Canadian Identity: The Formation of The United Church of Canada*. M.A. (Religious Studies), University of Regina, 2010, 78 p.

BECKER, Penny Edgell. *“How We Do Things Here”: Culture and Conflict in Local Congregations*. Ph.D. (Sociology), University of Chicago, 1995, 271 p.

BUCK, John M. *The “Community Church” and Church Union: A Study of the Nature of the “Community Church” and its Contribution to Church Union in Canada*. M.Th. (Divinity), Université McGill, 1961, 108 p.

BUTTNER, Twila F. *“Great Expectations” The Maritime Methodist Church and Church Union, 1925*. M.A. (History), University of New Brunswick, 1980, 218 p.

CAMERON, James. *The Garden Distressed: Church union and Dissent on Prince Edward Island, 1904 to 1947*. Ph.D., Queen’s University, 1989, 415 p.

CAMERON, John R. *The Story of Church Union of 1925 in the Presbytery of Pictou*. B.D. (Divinity), Presbyterian College (Montreal), 1969, 254 p.

- CAMPBELL, Douglas F. « Ministers, Their Congregations and the Church Union of 1925 : A Study of Church Politics », Working Paper n° 12, AR5 C3P6, The Presbyterian Church in Canada Archives, 28 p.
- CHOQUETTE, Richard. *Les associations volontaires et le changement social : Sherbrooke, 1855-1909*. M.A. (Histoire), Université de Sherbrooke, 1987, 191 p.
- FILE, Edgar F. *A Sociological Analysis of Church Union in Canada*. Ph. D., Boston University, 1961, 275 p.
- GUNN-WALBERG, Kenneth Wayne. *The Church Union Movement in Manitoba 1902-1925 : A Cultural Study in the Decline of Denominationalism within the Protestant Ascendancy*. Ph.D. (History), University of Guelph, 1971, 366 p.
- HAUGHTON, William Robert Hugh. *The Experience of Church Union Among the Presbyterians of Galt, Ontario*. M.A. (Theology), Toronto, Emmanuel College, University of Toronto, 2007, 104 p.
- KENNEDY, R.J. Graham. *The Question of Identity in The Presbyterian Church in Canada, 1900 to 1925*. M.Th., Knox College, 1984, 279 p.
- KIESEKAMP, Burkhard. *Community and Faith: The Intellectual and Ideological Bases of the Church Union Movement in Victorian Canada*. Ph.D. (History), University of Toronto, 1974, 331 p.
- LANE, Hannah M. *Methodist Church Members, Lay Leaders, and Socio-economic Position in Mid-nineteenth Century St. Stephen, New Brunswick*. Ph.D. (History), University of New Brunswick, 2004, 419 p.
- LIBURD, Vincent Roy. *A Study of Organizational Change in a Large, Religious Organization*. Ph.D., University of Maryland at College Park, 1996, 213 p.
- MORRISON, George M. "The United Church of Canada" : *Ecumenical or Economical Necessity ?*. B.D., Emmanuel College (Toronto), 1956, 136 p.
- MUWONGE, Charles L. *Theocratic Governance and the Divergent Catholic Cultural Groups in the USA*. Ph.D. (Leadership and Counseling), Eastern Michigan University, 2012, 432 p.
- NOËL-SMITH, Françoise. *The Establishment of Religious Communities in the Eastern Townships of Lower Canada, 1799 to 1851*. M.A. (History), Université McGill, 1976, 245 p.

SCHOEMAN, Jack. *Ephraim Scott and Church Union*. M.A. (History), Queen's University, 2000, 142 p.

SHAFFER-FOSTER, Jennifer A. *Settlement, Political and Social Transformation in Armagh, Northern Ireland*. Ph.D. (Anthropology), State University of New York at Buffalo, 2014, 406 p.

STEWART, William H. H. *The Non-Theological Factors in the Church Union Movement in Canada*. M.Th., Emmanuel College (Toronto), 1965, p. 247.

STINSON, Thomas Andrew. "*A Kind of Question That Raises Feeling*": *Nova Scotia Presbyterians and the Formation of the United Church of Canada*. M.A. (History), Dalhousie University, 1991, 190 p.